

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU GROUPE UMANIS

Informations Financières au
31 décembre 2018

Comptes arrêtés par le Conseil
d'Administration du 5 avril 2019

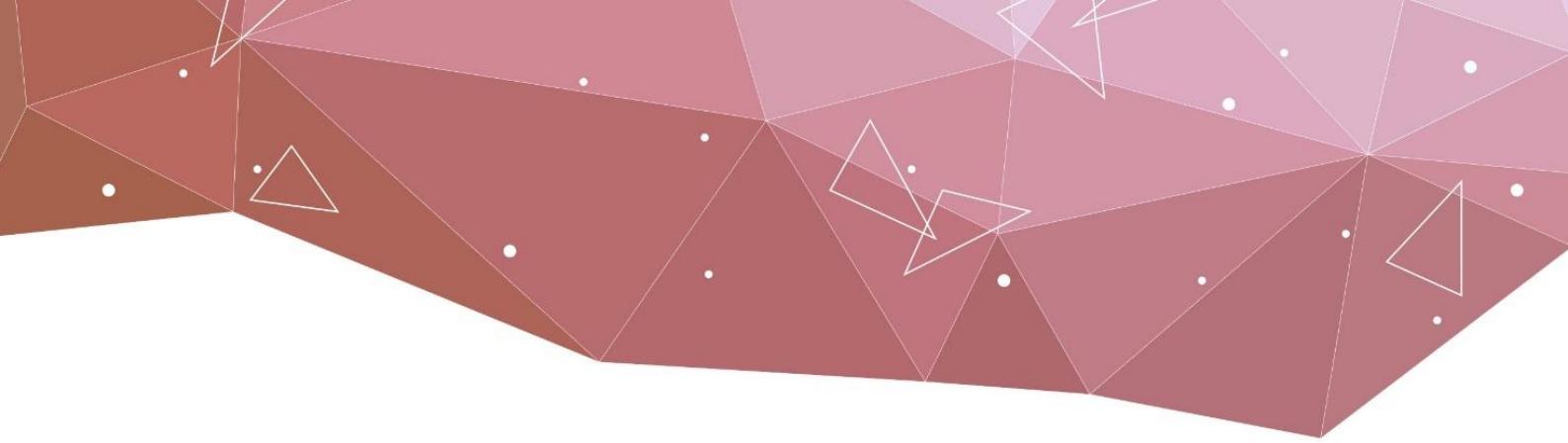


TABLE DES MATIERES

I	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
II	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF).....
III	- RAPPORT DE VERIFICATION DE LA DPEF PAR L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
IV	COMPTE CONSOLIDÉ ET ANNEXES AUX COMPTE CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2018
V	COMPTE SOCIAUX ET ANNEXES AUX COMPTE SOCIAUX DE L'EXERCICE 2018.....
VI	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTE SUR LES COMPTE ANNUELS CONSOLIDÉS
VII	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTE SUR LES COMPTE ANNUELS SOCIAUX.....



TABLE DES MATIERES

I	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
II	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF).....
III	- RAPPORT DE VERIFICATION DE LA DPEF PAR L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
IV	COMPTE CONSOLIDÉ ET ANNEXES AUX COMPTE CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2018
V	COMPTE SOCIAUX ET ANNEXES AUX COMPTE SOCIAUX DE L'EXERCICE 2018.....
VI	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTE SUR LES COMPTE ANNUELS CONSOLIDÉS
VII	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTE SUR LES COMPTE ANNUELS SOCIAUX.....

I. RAPPORT DE GESTION

Umanis
BEYOND DATA

TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	6
1.1 LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	6
1.2 LE BILAN CONSOLIDÉ	7
1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE	8
1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	8
1.5 ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES DU GROUPE	8
2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE»)	11
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	11
2.2 EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	11
2.3 RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE	11
2.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	12
2.5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS	12
EXERCICE CLOS LE	12
2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	13
2.7 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	13
2.8 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS	14
2.9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2017	16
2.10 ANALYSE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2018 PAR DATE D'ECHEANCE EN K€	16
2.11 ANALYSE DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS AU 31/12/2018 EN K€	17
3 DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	17
3.1 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	17
3.2 INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	17
3.3 DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	18
3.4 FRANCHISSEMENT DE SEUILS DECLARES	18
3.5 AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE	19
3.6 ACTIONNARIAT DES SALARIES	19
3.7 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	20
3.8 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES	21
3.9 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	22
3.10 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
3.11 RAPPORT SEPCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	23
4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	24
5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	24
6 APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS	24
7 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES	24
8 INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE	25
8.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1 ^{ER} JANVIER 2018 DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS	25
8.2 EVOLUTIONS PREVISIBLES - PERSPECTIVES D'AVENIR	25
8.3 ANALYSE DES RISQUES	25
9 RAPPORT DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	32



9.1	TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION	32
	COMTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS	32
9.2	ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE	33
9.3	CONVENTIONS REGLEMENTEES	35
9.4	MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE	36
10	RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE.....	37
10.1	RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES	
10.2	RAPPORT DE VERIFICATION DE LA SINCERITE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIERE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'OTI	

1 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

1.1 LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 206 743 K€, en croissance de +9%, contre 189 807 K€ au titre de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2017. Il se décompose comme suit :

- ESN : 198 602 K€,
- Centres d'Appel : 8 141 K€,

1.1.1 – Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Seuls les principaux postes sont commentés, le détail figurant au niveau des annexes des comptes

Les charges et autres produits opérationnels du Groupe se sont élevées à 191 090 K€, contre 166 231 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les charges de personnel, qui se sont élevées à 137 240 K€, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, représentent 66.38% du chiffre d'affaires contre 64.74 % pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen salarié du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevait à 2 477 salariés, à comparer avec un effectif moyen salarié de 2 340 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 19 289 k€ au 31 décembre 2018, contre 18 757 k€ au 31 décembre 2017., en augmentation de près de 3%.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit ainsi à 15 654 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre 23 576 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.1.2 Le résultat financier

Le coût de l'endettement financier net du Groupe est de 1 320 K€ contre 1 519 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le résultat financier du Groupe est de (1 357) K€ au 31 décembre 2018, contre (1 166) K€ au 31 décembre 2017.

1.1.3 Participation des salariés

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de provision comptabilisée au titre de la réserve spéciale de participation.

En 2012, un Plan d'Epargne Entreprise a été ouvert aux salariés des sociétés du Groupe par l'intermédiaire du fonds FCPE Groupama.



1.1.4 Impôt sur les sociétés – Charge d'impôts

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 la charge d'impôts est de 2 961 K€ (dont impôts courant 2 696 K€, y compris CVAE, impôts différés 265K€) contre 3 126 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (dont impôts courant 2 095 K€, y compris CVAE, impôts différés 1 031 K€)

1.1.5 Résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires du Groupe s'établit à 11 336 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre 19 285 K€ au titre de l'exercice précédent.

1.2 LE BILAN CONSOLIDE

Seuls les principaux postes sont commentés, le détail figurant au niveau des annexes des comptes

1.2.1 Actif

1.2.1.1 *Les immobilisations*

Les goodwill s'établissent en valeur nette comptable à 65 635 K€ au 31 décembre 2018, contre une valeur nette comptable de 55 906K€ au 31 décembre 2017. La variation s'explique principalement par l'acquisition du fonds de commerce de CMS.

Les immobilisations corporelles s'établissent en valeur nette comptable à 5 119 K€ au 31 décembre 2018, contre une valeur nette comptable de 3 759 K€ au 31 décembre 2017.

Les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette comptable à 5 329 K€ au 31 décembre 2018, contre une valeur nette comptable de 599 K€ au 31 décembre 2017. La variation s'explique principalement par l'acquisition du fonds de commerce de CMS (Affectation pour partie de l'écart d'acquisition en portefeuille clientèle).

1.2.1.2 *La trésorerie nette consolidée*

La trésorerie nette consolidée du Groupe s'élève à 24 394 K€ au 31 décembre 2018, contre 18 970 K€ au 31 décembre 2017.



1.2.2 Passif

1.2.2.1 La situation nette de l'ensemble consolidé

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 61 796 K€ au 31 décembre 2018, contre 53 036 K€ au 31 décembre 2017.

1.2.2.2 Les passifs non courants du Groupe

Les passifs non courants du Groupe s'élèvent à 31 190 K€ au 31 décembre 2018 contre 28 199 K€ au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, ce passif est principalement constitué de la partie long terme de l'emprunt relatif aux acquisitions du groupe Cella, de Primlog, Primlog Solutions et du fonds de commerce CMS.

Cet emprunt est assorti de covenants qui exigent le respect de ratios financiers.

1.2.2.3 Les passifs courants du Groupe

Les passifs courants du Groupe s'élèvent à 79 793 K€ au 31 décembre 2018 contre 63 666 K€ au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, ce passif est principalement constitué de créances cédées avec recours au factor à hauteur de 4 664 K€, de la totalité de la part court terme de l'emprunts relatif aux acquisitions du groupe CELLA et du groupe Primlog et du fonds de commerce CMS pour un montant de 8 173 K€, de la part court Terme des lignes de crédit accordées par BPI pour 5 867 K€, des dettes fournisseurs pour 9 766 K€ et de dettes fiscales et sociales pour 41 942 K€, notamment.

1.3 EVENEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé a été marqué par divers évènements qui ont été présentés en [note 2](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs intervenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice sont présentés en [note 3](#) de l'annexe aux comptes consolidés.

1.5 ACTIVITE ET RESULTATS CHIFFRES DES FILIALES ET SOCIETES DU GROUPE

1.5.1 Société UMANIS INDUSTRIE Sarl

Les comptes de la société UMANIS INDUSTRIE, clos le 31 décembre 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€ contre 0 K€ au 31 décembre 2017.



Résultat net : 78 K€ contre 74 K€ au 31 décembre 2017

1.5.2 Société UMANIS MANAGED SERVICES Sarl

Les comptes de la société UMANIS MANAGED SERVICES, clos le 31 décembre 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 8 180 K€ contre 9 055 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 124 K€ contre 626 K€ au 31 décembre 2017.

1.5.3 Société UMANIS INSTITUT Sarl

Les comptes de la société UMANIS INSTITUT, clos le 31 décembre 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 17 K€ contre 20 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : <0> K€ contre <18> K€ au 31 décembre 2017.

1.5.4 Société UMANIS Belgique Sprl

Les comptes de la société UMANIS Belgique Sprl clos le 31 décembre 2018 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€ contre 0 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 0 € contre 0 K€ au 31 décembre 2017.

1.5.5 Société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl (ESPAGNE)

Les comptes de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES Sprl, clos le 31 décembre 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 2 628 K€ contre 2 397 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 70 K€ contre 47 K€ au 31 décembre 2017

1.5.6 Société UMANIS LUXEMBOURG SA

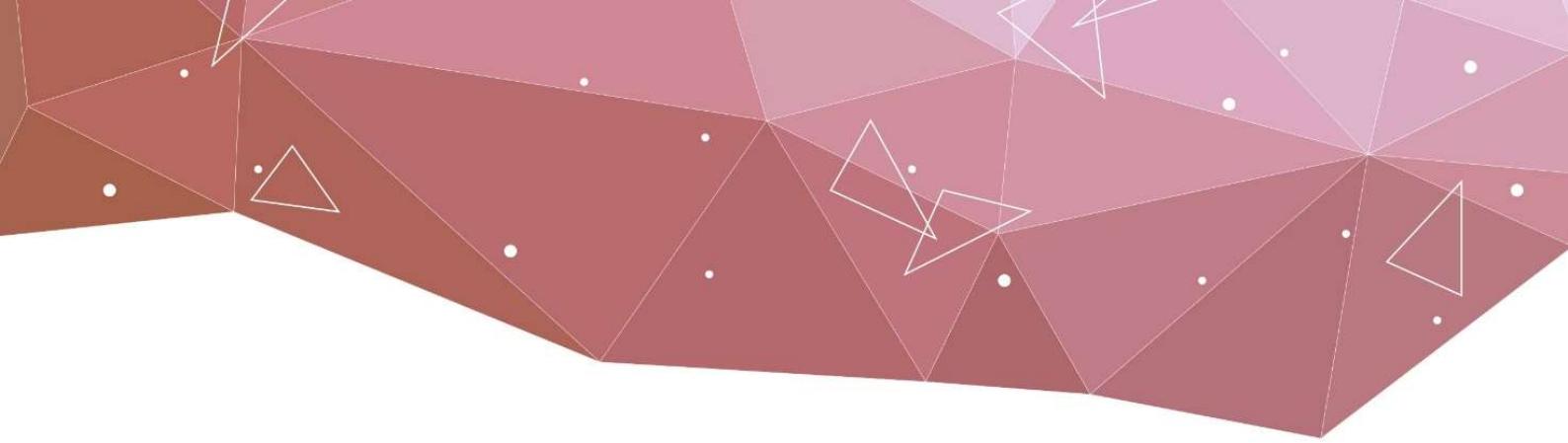
Les comptes de la société UMANIS Luxembourg clos le 31 décembre 2018 font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 463 K€ contre 1 029 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 197 K€ contre 14 K€ au 31 décembre 2017.

1.5.7 Société UMANIS INVESTISSEMENT, SAS

Les comptes de la société UMANIS Investissement clos le 31 décembre 2018 font apparaître :



Chiffre d'affaires HT : 4 394 K€ contre 4 575 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 20 K€ contre 8 K€ au 31 décembre 2017.

1.5.8 Société UMS Courtage Sarl

Les comptes de la société UMS Courtage, clos fin juillet 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 0 K€ contre 0 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : <0> K€ contre <53> k€ au 31 décembre 2017.

UMS Courtage a fait l'objet d'une TUP dans les comptes de la société Umanis SA fin juillet 2018.

1.5.9 Société UMANIS COMPUTER

Les comptes de la société UMANIS COMPUTER, clos fin juillet 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 1 040 K€ contre 1 707 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : <151>K€ contre <471> K€ au 31 décembre 2017.

UMANIS COMPUTER a fait l'objet d'une TUP dans les comptes de la société Umanis SA fin juillet 2018.

1.5.10 Société UMANIS BPO

Les comptes de la société UMANIS BPO, clos le 31 décembre 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 5 607 K€ contre 4 313 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 481 K€ contre 397 K€ au 31 décembre 2017.

L'effectif moyen de BPO s'élève à 206 salariés au 31/12/2018 contre 216 au 31 décembre 2017.

1.5.11 Société UMANIS ACADEMY

Les comptes de la société UMANIS ACADEMY, clos le 31 décembre 2018, font apparaître :

Chiffre d'affaires HT : 75 K€ contre 67 K€ au 31 décembre 2017.

Résultat net : 0 K€ contre 6 K€ au 31 décembre 2017.

1.5.1 Autres sociétés du groupe

Les autres sociétés du groupe ont été mises en sommeil et n'ont pas réalisé d'activité sur l'exercice



2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE UMANIS SA (LA « SOCIETE »)

2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société détient des participations dans plusieurs sociétés constituant le Groupe dont elle est la société mère, lequel se classe parmi les plus importants du marché français de la Business Intelligence (BI), de la gestion de la relation client (CRM) et les nouvelles technologies (WEB/IT).

Depuis le 5 février 2014, l'action de la Société est cotée sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth sous le code ISIN FR 0013263878.

2.2 EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Cf point note 3 de l'annexe aux comptes sociaux.

2.3 RESULTATS CHIFFRES DE L'EXERCICE – LE COMPTE DE RESULTAT ET LE BILAN DE LA SOCIETE

2.3.1 Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 202 211 824 € contre 185 654 872 € au 31 décembre 2017

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2018 est égal à 206 333 200 € contre 188 469 042 € au 31 décembre 2017.

Les charges d'exploitation au 31 décembre 2017 se sont élevées à 196 471 011 € principalement provenant des postes « Autres achats et charges externes » pour 57 510 366 € et « salaires et traitements » pour 87 763 632 € contre 177 612 134 € au 31 décembre 2017.

Le résultat d'exploitation au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ressort à 9 862 189 € contre 10 856 908 € au 31 décembre 2017.

2.3.2 Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ressort à <237 439 €> contre <1 475 071 €> € au 31 décembre 2017.

Le résultat financier 2018 intègre un boni de liquidation de 1 040K€ généré suite aux TUP d'UMS Courtage et Umanis Computer courant 2018.

2.3.3 Résultat net

Le résultat courant avant impôt au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 s'établit à un bénéfice net comptable de 9 624 750€ contre 9 381 837 € au 31 décembre 2017.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de 4 406€ et d'un produit d'impôt sur les bénéfices de 3 124 464€, dont 3 328 988€ de produit net de CIR constaté sur 2018, le résultat constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se traduit par un bénéfice net comptable de 12 753 620 € contre 25 229 994 € au 31 décembre 2017.

2.4 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 35 492 316.26 euros, d'un profit de l'exercice de 12 753 619.96 euros, l'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'établit à 48 245 936.22 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------|
| • A titre de dividende la somme de 0.08 euro par action soit (*) | 1.478.252,96 |
| • Le solde au compte de report à nouveau qui passe ainsi à : | 46.767.683,26 |

(*) *Le montant total des dividendes ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2018 hors actions auto-détenues, soit 28.173 actions et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit au dividende évolue entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de détachement du coupon, en raison notamment de l'évolution du nombre d'actions auto-détenues et la levée éventuelle des options de souscription.*

2.5 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS LE	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Dividende distribué	/	1.017.037,20 €	2.219.282,04 €

2.6 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de <155 360> euros.

2.7 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2018, le groupe a poursuivi ses efforts en matière de recherche et développement. Les travaux de R&D sont placés sous la responsabilité d'une Direction unique dont la mission principale est le pilotage d'une vingtaine de programmes R&D par an :

- Alignés sur les dernières avancées technologiques
- En cohérence avec la stratégie Umanis et ses offres pour mieux les valoriser vers les clients
- Visant à couvrir le spectre des prestations phares d'Umanis
- Via une équipe de Docteurs aux compétences diversifiées
- Capables d'apporter des expertises pointues sur nos missions ou en avant-vente
- Pour produire des résultats tangibles pour nos clients

Les thèmes majeurs de nos programmes R&D sont :

- BigData, Cloud Computing et Spatial OLAP
- L'intelligence artificielle
- La cybersécurité, blockchain et la cryptographie
- La conformité et son automatisation.

L'activité de R&D s'est traduite en 2018 par :

- 15 projets de R&D en cours dont 2 déployés en mode industriel :
 - TeamBuilder : Appariement sémantique entre les compétences d'une fiche de mission (requête) et les CV scorés
 - Ariane : Plateforme de pilotage automatisée des exigences GDPR
- 12 publications scientifiques dont (extrait) :
 - IEEE – Big DATA / Déc. 2018 / Seattle, Etats-Unis / « Enhancing Talent Search by integrating and querying Big HR Data » / Otman Manad et Mehdi Bentounsi / (https://www.researchgate.net/publication/328874739_Enhancing_Talent_Search_by_Integrating_and_Quering_Big_HR_Data)
 - Gestion de données Principes, technologies et applications / BDA Oct. 2018 – Bucarest, Roumanie / « TeamBuilder : d'un moteur de recommandation de CV scorés et ordonnés à l'analyse sémantique du patrimoine informationnel d'une société / Patrice Darmon, Rabah Mazouzi, Otman Manad et Mehdi Bentounsi / (https://www.researchgate.net/publication/326400523_TeamBuilder_D'un_moteur_de_recommandation_de_CV_scores_et_ordonnes_a_l'analyse_semantique_du_patrimoine_informationnel_d'une_societe)
 - SC2 2018 – Conférence IEE - International Symposium on Cloud and Services Computing / 2018 – Paris, France / « New profile recommendation approach based on multi-criteria Algorithm » / Tarek Menouer / (https://lipn.univ-paris13.fr/~menouer/Poster_Umanis_RD.pdf)



La participation à de nombreux salons professionnels et la publication d'articles de presse en 2018 dont (extrait) :

- Salon Big Data 2018 : présentation de TeamBuilder
- Salon AI 2018 : Présentation de TeamBuilder / Conférence de Philippe HAREL, AI Practice Manager chez Umanis sur le thème « Quel potentiel de l'IA pour améliorer les performances d'un système de surveillance des traumatismes, par l'analyse sémantique de texte collectés aux services d'urgences ? » : <https://aiparis.fr/programme-12-juin.html>
- Et enfin par plusieurs partenariats R&D établies :
 - Collaboration avec l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), avec l'équipe TSCF (Technologies et Systèmes d'Information pour les agrosystèmes), sur la visualisation des données spatio-temporelles.
 - Collaboration avec l'université de Pennsylvanie sur des thématiques de cloud computing.
 - Collaboration avec le Conseil National de Recherches Canada (CNRC) à Ottawa (Canada) sur la reconnaissance des objets 3D déformables en utilisant des approches à base de graphes combinées à des techniques de machine Learning et Deep Learning.
 - Collaboration avec l'université métropolitaine d'Oslo en Norvège, avec l'équipe Applied Artificial Intelligence (AI2) sur l'analyse prédictive des préférences utilisateurs et les systèmes de recommandation flous.

2.8 TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L 225-91 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au titre des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Exercice N-2 31/12/2016	Exercice N-3 31/12/2015	Exercice N-4 31/12/2014	Exercice N-5 31/12/2013
En Euros						
I. Capital social	2 035 697	2 035 697	1 864 930	2 129 554	2 129 554	2 506 026
Nombre des actions ordinaires existantes	18 506 335	18 506 335	1 695 391	1 935 958	1 935 958	2 278 205
Nombre maximal d'actions futures à créer						
* par conversion d'obligations	-	-	-	-	-	-
* par exercice de droits de souscription	-	169 342	169 342	169 342	169 342	169 342
II. Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes	202 211 824	185 654 872	137 406 713	98 376 226	86 882 314	74 499 721
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 439 328	8 699 775	9 998 100	11 216 013	11 410 209	6 480 440
Impôt sur les bénéfices	9 708 464	14 240 295	8 871 907	4 318 257	6 295 527	1 935 791
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	12 753 620	25 229 994	20 821 337	4 490 759	4 806 751	4 378 342
Résultat distribué	1 478 253	2 219 282	1 017 037	-	-	-
III. Résultat par actions						
Résultat après impôt, participation des salariés, avant dotation aux amortissements et provisions	1	1	11	6	6	3
Résultat après impôt, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1	1	12	2	2	2
Dividende attribué par action	0,08	0,12	0,60	-	-	-
IV. Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 998	1 845	1 553	1 075	1 041	793
Montant de la masse salariale de l'exercice	87 763 632	80 598 744	65 952 937	45 543 522	39 551 800	31 327 393
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	38 694 536	34 338 034	28 760 746	20 352 146	17 596 087	14 507 441

2.9 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018

Cf point note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.10 ANALYSE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2018 PAR DATE D'ECHEANCE EN K€

Date d'échéance contractuelle

(Art L.441 I.-1^o et Art D.441-4 du code de commerce)

<i>En milliers d'euros</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	335					766
Montant total TTC des factures concernées	4 447	5 043	515	184	765	6 507
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	6,39%	7,25%	0,74%	0,26%	1,10%	9,35%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			28			
Montant total TTC des factures exclues			581			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 45j fin de mois ou 60 j calendaires ou 30 j en l'absence d'accord					

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 14 487K€, le reliquat de 2 951K€ correspond au solde des factures non parvenues.

2.11 ANALYSE DU SOLDE DES CREANCES CLIENTS AU 31/12/2018 EN K€

<i>En milliers d'euros</i>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2 965					1 180
Montant total TTC des factures concernées	38 171	5 731	992	313	7 528	14 563
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	15,73%	2,36%	0,41%	0,13%	3,10%	6,00%

3 DETENTION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

3.1 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, le cours unitaire de l'action UMANIS a oscillé entre 7,6 € et 16,45 € entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

3.2 INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE, SUR LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ET SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

En date du 29 juin 2018, le fonds d'investissement LFPI a réalisé un investissement minoritaire au sein de la société holding MURA (i) à laquelle les actionnaires de référence d'Umanis ont transféré (par voie d'apport et de cession) la majorité de leurs titres et (ii) qui, à l'issue de l'opération, détiennent la majorité du capital et des droits de vote d'Umanis. La société Umanis demeure, à l'issue de l'opération, majoritairement détenue et contrôlée directement et indirectement par ses actionnaires de référence actuels, Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, qui agissent de concert avec LFPI.

A l'exception des actionnaires et des membres composant le concert visé ci-dessus, et à la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient un nombre d'actions correspondant aux seuils suivants : plus du vingtième, du dixième,



des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes.

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-13 modifié par la loi 2008-1774 du 17 décembre 2008, il est ici précisé qu'au 31 décembre 2018, le concert existant entre la société MURA et Monsieur Olivier POULIGNY, (sur la base d'un capital composé au 31 décembre 2018, de 18.506.335 actions, auxquelles sont attachés 18.968.415 droits de vote), détenait 13 063 735 actions de la Société, auxquelles sont attachés 13 063 815 droits de vote, soit 70,591% du capital et 68,871% des droits de vote de la Société, de la façon suivante :

	Actions	% Capital	Voix	% Vote
O. Pouliigny	1 828 980	9,883	1 829 060	9,643
MURA	11 234 755	60,708	11 234 755	59,229
Total de concert	13 063 735	70,591	13 063 815	68,871
Auto détention	28 173	0,152	28 173	0,149
Public	5 414 427	29,257	5 876 427	30,980
TOTAL	18 506 335	100	18 968 415	100

3.3 DESCRIPTION DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En cas d'offre publique facultative ou obligatoire, la structure et la détention du capital social de la Société par un groupe majoritaire d'actionnaires agissant de concert et détenant collectivement plus du tiers des actions et plus de la majorité des droits de vote composant le capital social de la Société, peut compromettre le succès de l'opération si lesdits actionnaires n'envisagent pas d'apporter leur participation respective à l'initiateur de l'offre.

Aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions en dehors des exigences légales et réglementaires n'est prévue dans les statuts de la Société.

En dehors de l'action de concert mentionnée au paragraphe ci-dessus du présent rapport, la Société n'a pas connaissance d'autres éléments visés à l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

3.4 FRANCHISSEMENT DE SEUILS DECLARES

- Le 29 juin 2018, la société Mura a franchi directement en hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de UMANIS, dans ce cadre, la société Mura avait notamment demandé l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres UMANIS sur le fondement de l'article 234-9, 6° du règlement général de l'AMF qu'elle a obtenu et avait donné préalablement à la publication de l'avis 218C1215 sur le site internet de l'AMF en date du 5 juillet 2018 ;
- le concert composé de MM. Laurent Piepszownik et Olivier Pouliigny et des sociétés Mura, La Financière Patrimoniale d'Investissement et LFPI Midcap 7 S.L.P (ensemble « LFPI »), l'adjonction de LFPI au concert existant préalablement entre MM. Laurent Piepszownik et Olivier Pouliigny, a eu pour conséquence que le nouveau concert élargi a franchi en hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de UMANIS, se plaçant également dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les titres UMANIS en vertu des



articles 234-2 et 235-2 du règlement général. Dans ce cadre, le concert majoritaire élargi a demandé à l'Autorité qu'elle constate que ladite mise en concert ne donnera pas lieu au dépôt d'un projet d'offre publique obligatoire sur les titres UMANIS, sur le fondement de l'article 234-7, 1^o du règlement général, qu'il a obtenu et avait donné préalablement à la publication de l'avis 218C1215 sur le site internet de l'AMF en date du 5 juillet 2018.

Ces franchissements de seuils ont fait l'objet de déclarations auprès de l'AMF qui ont donné lieu à la publication de l'avis 218C1046 sur le site internet de l'AMF en date du 12 juin 2018.

3.5 AUTORISATION DE RACHETER LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue le 5 juin 2018 à l'effet de statuer sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, a renouvelé l'autorisation accordée au conseil d'administration, dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en bourse les actions propres de la Société dans la limite de 10% du nombre des actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le conseil d'administration a décidé au cours de sa séance du 29 novembre 2018, d'utiliser cette autorisation dont la durée de validité est de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, soit jusqu'au 5 décembre 2019.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à la société de Bourse Gilbert Dupont par la signature d'un contrat de mandat de rachat d'actions.

Il est rappelé que les objectifs de ce programme sont les suivants :

- d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise de titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières de croissance externe,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société de bourse Gilbert Dupont, a procédé à l'achat, pour le compte d'UMANIS SA, de 28.173 actions Umanis à un cours moyen d'achat de 9,009 euros.

3.5.1 Actions et valeurs mobilières

Attribution de bons de souscriptions d'actions

Aucune attribution de bons de souscriptions d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.5.2 Attribution gratuite d'actions

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

3.6 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.6.1 Rémunération totale et avantages en nature versés aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Prénom,Nom	Fixe	Avantages en nature	Exceptionnelle	Jetons de présence	Société versant les jetons de présence
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	153 686	-	95 967	33 333 39 905	Umanis SA Umanis Luxembourg
Olivier POULIGNY (DG)	223 416	-	-	33 333 54 375	Umanis SA Umanis Luxembourg
Eric DELAFONTENELLE (Adm)	95 643	-	-	33 333	Umanis SA

La rémunération exceptionnelle versée à Monsieur PIEPSZOWNIK par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 correspond à l'indemnité de départ en retraite.

Aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3.6.2 Jetons de présence

La Société a versé un montant de 100.000 € au titre de jetons de présence au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il vous sera demandé de bien vouloir allouer au conseil d'administration une enveloppe globale maintenue à 100.000 €, au titre de jetons de présence pour la période courant entre le 1er juillet 2018 et 30 juin 2019.

Il vous sera demandé de prendre acte que leur répartition sera faite par le conseil d'administration entre ses membres, conformément aux dispositions statutaires.

3.6.3 Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Néant



3.6.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) attribués à des mandataires sociaux :

Néant

3.6.5 Actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux :

Néant

3.6.6 Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci :

Néant

3.6.7 Options de souscription ou d'achat d'actions, BSA et BSPCE exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Néant

3.6.8 Engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci :

Néant

3.7 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 € REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 PAR LES DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après l'état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées par les membres du conseil d'administration et les personnes visées aux articles L.621-18-2 et R.621-23 du Code Monétaire et Financier, portées à la connaissance de la Société :

Nom et prénom de la personne concernée	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire net	Montant de l'opération
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	cession	29/06/2018	700.000	12	8.400.000
Laurent PIEPSZOWNIK	Président Directeur Général de la Société	apport	29/06/2018	2.827.015	12	33.924.180
Société Civile FRISKA	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier	Apport Cession	29/06/2018 29/06/2018	1.782.760 3.400.000	12 12	21.393.120 40.800.000
Société Civile OPY	Personne visée à l'alinéa c de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier	Apport Cession	29/06/2018 29/06/2018	474.980 2.050.000	12 12	5.699.760 24.600.000
Eric DELAFONTENELL E	Administrateur de la Société	Néant				
Claude VIBERT- GUIGUE	Administrateur de la Société	Néant				

3.8 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que :

- Les mandats de Messieurs PIEPSZOWNIK et POULIGNY ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs au cours de l'assemblée générale du 21 juin 2016, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Monsieur Eric DELAFONTENELLE a démissionné de son mandat d'administrateur à l'assemblée générale du 5 juin 2018.
- Le mandat de Madame Claude VIBERT-GUIGUE a été reconduit dans ses fonctions d'administrateur au cours de l'assemblée générale du 30 mai 2017, pour une période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



3.9 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- Les mandats du Cabinet EXELMANS - Audit & Conseil, co-Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet Présence Audit et Conseils, co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2014 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Les mandats de la société KPMG SA co-Commissaire aux comptes titulaire et de la société Salustro Reydel SA co-Commissaire aux comptes suppléant, ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2016 pour une période de six exercices sociaux devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3.10 RAPPORT SEPCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions et engagements intervenus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir :

- conventions directement intervenues, ou par personne interposée, entre la Société et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, ou avec une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise.
- engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, concernant l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du code de Commerce, ou concernant une entreprise dans laquelle l'un des dirigeants de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou dirigeant de cette entreprise de façon générale.



4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes annuels de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Il vous sera donné lecture du rapport sur les comptes consolidés de vos commissaires aux comptes sur la vérification des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

6 APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils vous sont présentés, de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé et d'approuver également les opérations visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

7 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture des rapports susvisés, de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils vous sont présentés.



8 INFORMATIONS GENERALES SUR LA GESTION DU GROUPE

8.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018 DATE D'OUVERTURE DE L'EXERCICE SOCIAL EN COURS

(Cf note 3 de l'annexe aux comptes consolidés)

8.2 EVOLUTIONS PREVISIBLES - PERSPECTIVES D'AVENIR

Plus que jamais Umanis reste confiant dans son positionnement de leader sur le marché de la Data et son positionnement aligné sur les tendances des grands donneurs d'ordres. Umanis poursuivra sa croissance en 2019 et dans les années à venir sur un rythme soutenu. Les investissements informatiques des entreprises dans le secteur de l'IT devraient en effet augmenter de 3,2 % en 2019 selon un rapport du Gartner. Umanis considère que cette tendance va perdurer compte tenu des orientations affichées par ses clients et le rôle croissant de l'informatique dans la transformation numérique des entreprises via l'adoption des innovations technologiques.

Umanis a pour objectif une croissance organique entre 5% et 7% en 2019. Cet objectif sera atteint entre autres via la conquête de nouvelles parts de marché sur ses concurrents, son positionnement sur le marché des services Data particulièrement dynamique, un renforcement des investissements humains et outils (mise en production d'un nouveau SIRH en janvier 2019) permettant d'attirer plus de profils et de les fidéliser (maîtrise du turn over) par une politique de formation et suivi des parcours de carrière au sein de l'entreprise.

Umanis a pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires pro-forma de 300 millions d'euros au 31 décembre 2019 pour clôturer le plan stratégique CAP 2019 avec une ou plusieurs acquisitions ciblées en 2019 dont la première a eu lieu en janvier avec l'acquisition de la société de conseil Contacts Consulting qui renforce par la même occasion le positionnement métier et consulting d'Umanis. Umanis s'est fixé un nouveau cap dans le cadre de son plan stratégique Expansion 2022 et compte en effet poursuivre son développement dans les années à venir par des opérations de croissance externe. Des dossiers ciblés, correspondants aux critères et aux facteurs clés de succès éprouvés par le passé, sont étudiés avec sélectivité.

En avance de phase par rapport à son plan stratégique Expansion 2022, Umanis s'est attaché dès 2018 :

- A réaffirmer l'ancrage data-driven de son offre auprès des métiers en développant son offre d'accompagnement (AMOA, conseil) : acquisition de la société de conseil Contact Consulting,
- A développer son offre de conseil afin de la faire monter en valeur (conseil métier et digital) tout en conservant son avance sur l'expertise technologique permettant ainsi de se différencier des cabinets de conseil traditionnels,
- A renforcer ses activités d'intervention sur les méthodes agiles et le DevOpps/DevSecOpps et les architectures cloud, L'offre et les pratiques Umanis restent parfaitement alignées sur les priorités de ses clients (source Forrester) classées selon les grandes tendances technologiques qui vont contribuer à la transformation de nos métiers dans les années à venir :
 - IA, automatisation (RPA/iRPA), blockchain, IOT,

- Prise en compte d'expérience utilisateur avec le développement des chatbots, l'intégration des APIs cognitives et la réalité mixte,
- L'intégration du Deep Learning au cœur des outils métiers et bureautiques,
- Le développement de l'iRPA (Intelligent Robotic Process Automation) et du collaborateur « augmenté » (soutenu par de l'IA dans ses prises de décision),
- L'accompagnement de nos clients qui passent d'entreprises « centrées sur la donnée » vers des entreprises « centrées sur les connaissances » : la donnée est analysée et mise en perspective par la BI et l'IA,
- Le respect des données privées qui reste un sujet fort en 2019 et influencera tous les développements logiciels (approches DevSecOps, Privacy By Design imposé par le RGPD),
- L'adoption du cloud public qui permet d'accélérer l'innovation métier et va se développer avec des architectures de plus en plus complexe souvent hybrides et multicloud.

8.3 ANALYSE DES RISQUES

8.3.1 Risque de marché

Se référer à l'annexe aux comptes consolidés (cf note 21).

8.3.2 Risque lié à l'évolution des effectifs

La réussite future du groupe dépend, dans une large mesure, de sa capacité à recruter, former et fidéliser des professionnels disposant de fortes compétences techniques dans les différents niveaux d'expérience requis par son activité.

Toute difficulté dans le recrutement, la formation ou la fidélisation d'un nombre suffisant de salariés qualifiés, pourrait donc freiner la croissance du groupe. Les professionnels très qualifiés sont rares et le marché est pénurique. Le groupe pourrait donc rencontrer des difficultés à recruter le nombre souhaité de salariés qualifiés afin d'assurer son plan de développement.

La valeur du groupe, sa capacité d'innovation, sa croissance et ses résultats reposent essentiellement sur les compétences de ses collaborateurs en général, et des collaborateurs clés en particulier.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs depuis le 31 décembre 2014 :

EFFECTIFS AU 31/12/2018 : 2587

31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
2 340	2 139	1 907	1 855

La fidélité est un élément clé de la croissance du groupe. Or, aujourd'hui dans le domaine des nouvelles technologies, on constate le plus souvent un déficit des offres par rapport à la demande en ressources humaines. Le groupe a mis en place une politique de ressources humaines qui vise à fidéliser les collaborateurs et à faciliter le recrutement.

Ainsi, le groupe a développé une culture d'entreprise forte et mis en place une politique de fidélisation comprenant :

- Une politique de rémunération attractive et adaptée aux conditions de marché

- 
- Des locaux offrant un cadre de travail agréable
 - Un nouveau SIRH centré sur le collaborateur en mode Self-Service, accessible via un navigateur Internet, un mobile ou une tablette, intégrant l'ensemble processus RH et permettant aux collaborateurs de faire toutes leurs démarches RH en un clic
 - Des Responsables Ressources Humaines de proximité en charge de la gestion de carrière
 - Une politique de formation permanente et basée sur les certifications
 - Le télétravail
 - Une politique de Reward
 - Une politique de mobilité interne
 - L'accès à des places en crèche pour les enfants de nos collaborateurs

Ces atouts doivent permettre de procéder aux embauches nécessaires à la réalisation du plan de développement et contribuer à limiter le taux de turnover.

8.3.3 Risques liés au marché des affaires et à l'activité

Umanis a poursuivi en 2018 ses investissements sur les volets qualité, environnement et sécurité dans le but d'une maîtrise et d'une réduction des risques. Ces investissements contribuent à la sécurisation de nos actifs clients et ont été concrétisés par l'annonce en janvier 2018 de l'obtention par l'AFNOR de la certification ISO/IEC 27001, référence internationale en matière de gestion de la sécurité de l'information. Le renouvellement de nos certifications ISO 9001 pour le management de la qualité et la certification ISO 14001 pour le management environnemental confirme ainsi l'engagement d'Umanis dans le respect des normes de sécurité internationales. La protection de ses propres données et de celles de ses clients est devenu un enjeu crucial à l'heure où les contraintes réglementaires se durcissent, à l'image du RGPD qui est entré en vigueur en mai 2018. Umanis se porte ainsi garant de son niveau d'excellence dans sa capacité à délivrer et à maintenir des applications critiques pour ses clients dans ses centres de services.

Les grands donneurs d'ordre cherchent toujours à maîtriser l'ensemble de leurs coûts dont ceux liés à l'externalisation des prestations de services. Ainsi, pour préserver sa compétitivité sur son marché et sa rentabilité, Umanis doit non seulement préserver son niveau d'activité mais aussi optimiser la productivité et l'efficacité de toutes ses ressources. Il s'agit d'un marché particulièrement dynamique qui voit apparaître régulièrement des nouveaux entrants.

Umanis est engagé depuis de nombreuses années dans la rationalisation et l'amélioration en continu de ses processus métiers afin d'optimiser son efficacité opérationnelle et ses coûts. Après avoir outillé l'ensemble de ses processus dont la finance et le CDG, le commerce et le marketing via un CRM unique, la capitalisation projets et le suivi des livrables, la qualité, UMANIS a lancé en 2018 et mis en production en janvier 2019 un nouveau SIRH qui va lui permettre d'améliorer la gestion de ses ressources depuis la phase de recrutement (attirer les talents), le pilotage de la gestion des carrières de ses consultants dans une logique de mesure de la performance, d'identification très rapide des talents et de fidélisation de ses collaborateurs par un meilleur suivi.

Umanis est considéré comme le leader français sur son plus fort domaine d'expertise historique : la Data. Il est à noter que ce marché est en phase de consolidation et voit donc apparaître des sociétés de taille considérable et, à contrario, de petites sociétés de services à la pérennité fragile souvent contraintes à la sous-traitance d'entreprises plus importantes référencées par les grands donneurs d'ordre.

La principale barrière à l'entrée sur le marché est constituée par le montant des investissements humains et technologiques qu'un nouvel intervenant devrait consentir, ex-nihilo, pour pénétrer ce marché.

Premièrement, la mise en œuvre d'une offre Data pour les entreprises nécessite une expérience et des compétences qui couvrent l'ensemble des métiers de l'entreprise : ressources humaines, finances/contrôle de gestion, marketing,



commercial, achats, gestion du risque, pilotage des systèmes d'information. Au-delà des problématiques fonctionnelles, la mise en œuvre des solutions répond également aux spécificités des secteurs d'activité tels que l'automobile, les télécoms, l'industrie, le retail la banque, l'assurance, les mutuelles, la santé, le secteur public et les services. Enfin, savoir extraire des données (endogènes ou exogènes, structurées ou pas et au volume exponentiel), les collecter, les stocker et les exploiter pour en extraire du sens pour les entreprises ou encore les réinjecter dans des processus opérationnels pour automatiser des traitements en temps réel demandent de fortes compétences techniques sur une pluralité de technologies.

La mise en œuvre d'un système orienté Data est un projet stratégique pour l'entreprise qui a pour finalité d'optimiser ses processus, ses coûts, sa réactivité opérationnelle et d'identifier précocement des risques, des leviers de performances et des opportunités business pour demain. Il est donc généralement confié à un prestataire très expérimenté et légitime aux expertises reconnues en ce domaine.

La deuxième barrière à l'entrée sur le marché est constituée par la capacité à affecter à un projet un nombre suffisant de consultants expérimentés et encadrés. Umanis représente aujourd'hui la plus large concentration de consultants, ingénieurs et experts en Data.

La troisième barrière à l'entrée sur ce marché, est constituée par la stratégie d'alliances que peut nouer une entreprise comme Umanis avec les principaux éditeurs de logiciels du marché qui demandent notamment un investissement important en terme d'avant-vente, de formation et de certifications des consultants que peuvent difficilement consentir de nouveaux entrants.

8.3.4 Risques liés à la technologie

Le groupe maîtrise toutes les technologies de référence sur son marché et a par ailleurs noué des partenariats stratégiques avec les principaux éditeurs sur ses domaines de compétences afin de préserver, entre autres, son avance technologique sur les nouveaux produits.

Les services R&D, Conseil et Marketing suivent avec attention l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, les innovations IT ou les avancées technologiques qui auraient un impact sur ses prestations de services. Des rencontres sont organisées régulièrement avec les nouveaux entrants et, si un intérêt est détecté, les technologies sont testées et éprouvées afin de juger de leur éventuelle pertinence à entrer dans le catalogue de services d'Umanis.

8.3.5 Propriété intellectuelle

La marque UMANIS est propriété de la société et a été déposée pour la France en 2000.

Le groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc très important pour la société de s'assurer une protection juridique efficace. Les codes source des logiciels conçus et développés par la société pour son compte propre sont déposés auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes (APP). Ces brevets ont été déposés, délivrés ou sont en cours d'examen en France et/ou à l'étranger. Enfin, la société est titulaire de noms de domaine parmi lesquels umanis.com, umanis.fr, umanis.net et umanis.org.

8.3.6 Partenariats et Dépendance

Le groupe Umanis conclut et fait vivre des alliances stratégiques au plus haut niveau avec les éditeurs qui font aujourd'hui référence sur ses marchés ou ceux jugés à forte valeur ajoutée pour ses clients.

Afin de suivre l'évolution de ses marchés, le groupe a mis en place une gouvernance rigoureuse de ces partenariats animée par une direction dédiée et expérimentée (Gestion des budgets, des risques, diversification et pilotage des entrées / sorties des partenaires) afin d'optimiser et de sécuriser ses investissements en la matière. Le groupe a par ailleurs



renforcé sa politique déjà forte et volontariste de formations techniques et de certifications pour ses consultants en l'alignant sur les partenariats stratégiques.

Par ces partenariats, le groupe bénéficie aussi de moyens supplémentaires en termes de Formation, de licences pour ses Systèmes d'information, de Co-Marketing, de supports techniques de hauts niveaux en ré-assurance de ses projets, et d'accès direct et privilégié au plus haut niveau d'expertise ou de management des éditeurs partenaires.

Umanis réalise des prestations d'ingénierie en sous-traitance de ses partenaires et les accompagne sur des opérations de revente ou de maintenance de leurs licences.

Umanis a établi des partenariats de haut niveau, dont certains depuis plus de 20 ans, avec Microsoft, Google, IBM, SAP, SAS et Oracle qui représentent l'essentiel de la base installée technologique de ses clients.

Le groupe est également partenaire d'éditeurs plus spécialisés tels qu'entre-autres :

- ✓ Big Cloudera, Splunk, MongoDB, Atscale en Big Data
- ✓ Amazon concernant plus spécifiquement le cloud
- ✓ Microstrategy, Dataiku, Tableau, Qlik, Toucan Toco, Talend, Informatica, Tibco en Traitement et en Visualisation de la Data
- ✓ Orchestra Networks, Stibo Systems, Blueway et Semarchy en gouvernance des données
- ✓ Salesforce et E-Deal en CRM, Workday, Beqom pour la partie RH et Anaplan pour la partie EPM (Elaboration budgétaire)

Le groupe Umanis dont les partenariats sont diversifiés n'identifie pas de dépendance économique vis-à-vis de ses fournisseurs ou clients à ce jour.

8.3.7 Actifs nécessaires à l'exploitation

A ce jour, la société et son groupe possèdent tous les actifs nécessaires à son exploitation. Les marques déposées par Umanis, le fonds de commerce de la société UMANIS et les titres de sa filiale Umanis Managed Services sont nantis au profit des banques prêteuses dans le cadre du financement accordé à UMANIS pour des projets de croissance externe.

8.3.8 Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la politique de gestion des risques de la société et de son groupe est gérée en collaboration avec deux courtiers d'assurance, AXA France IARD et Conseils & Risques Financiers pour la France, afin d'avoir une politique de couverture adaptée à son activité. La société a souscrit à ce jour diverses polices d'assurances couvrant principalement les risques suivants :

- Un contrat d'assurance multirisque pour les bureaux qui couvre les cas d'incendie, dégât des eaux et bris de glace, vandalisme, attentats... avec franchise;
- Une assurance en responsabilité civile professionnelle et exploitation tous dommages confondus de 12.000.000 € par an et par sinistre (dont dommages matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € avec une franchise de 1.000 € ; dommages immatériels non consécutifs : 5.000.000 € avec une franchise de 15.000 €) ;
- Un contrat couvrant la responsabilité des dirigeants de droit et de fait a été renouvelé.



Depuis le 1^{er} juillet 2018, la société et ses filiales bénéficient également :

- d'une assurance complémentaire « responsabilité civile » par l'assureur CHUBB en cas d'atteinte à la vie privée et la confidentialité des données ainsi qu'en cas d'atteinte à la sécurité des réseaux de 12.000.000 € par an et par sinistre tous dommages confondus avec une franchise de 50.000 € ;
- d'une assurance « Dommages » par l'assureur CHUBB, en cas de tentative d'extorsion informatique, d'atteinte aux données, à la sécurité ou à la disponibilité du système informatique, pertes d'exploitation, sanctions administratives, de 3.000.000 € par an et par sinistre avec une franchise de 20.000 €.

Tous les risques significatifs connus à ce jour font l'objet d'une convention d'assurance.

8.3.9 Risques liés à la concurrence

Umanis est positionné sur un marché très concurrentiel et se retrouve en compétition avec des sociétés Françaises comme internationales. De plus, sa forte pénétration des grands comptes et son positionnement Data First placent Umanis en position frontale face aux plus importantes sociétés de services généralistes mondiales comme des acteurs de taille similaires aux domaines de compétences spécialisés sur la Business Intelligence et la Data de manière générale.

Le groupe se doit de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs afin de préserver ses parts de marché, son résultat d'exploitation et sa situation financière. Le groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de rester compétitif vis-à-vis de ses concurrents actuels ou futurs.

8.3.10 Risques liés aux acquisitions futures et leur intégration

La société n'exclut pas de procéder dans le futur à de nouvelles acquisitions de sociétés ou des prises de participation. Le groupe pourrait rencontrer des difficultés à mettre en œuvre sa politique d'acquisition en raison notamment de l'existence d'offres concurrentes sur les sociétés cibles ou de l'évolution du cours de l'action qui pourrait rendre le paiement par échange d'actions moins intéressant. Ces acquisitions pourraient entraîner une dilution de l'actionnariat actuel de la société, un recours à l'endettement financier, des pertes éventuelles ou bien encore la constitution de provisions liées à la nécessité de constater une dépréciation de la valeur des divers actifs acquis. Elles pourraient aussi avoir un impact négatif sur sa rentabilité et celle de ses actionnaires.

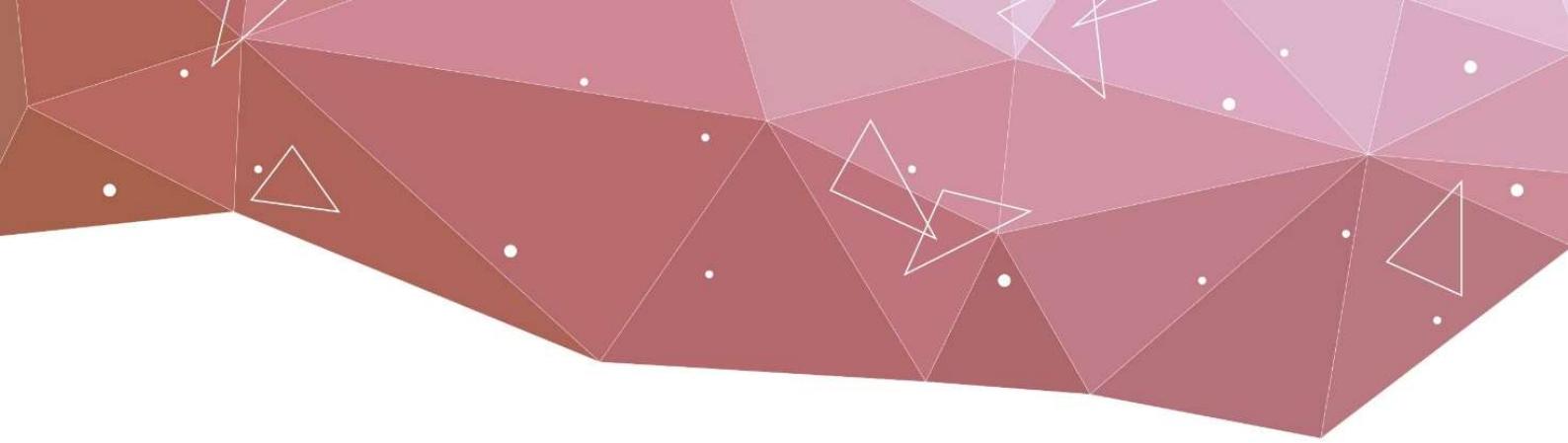
En outre, toute acquisition implique un certain nombre de risques liés notamment aux difficultés d'intégration des activités, technologies, produits et des équipes de la société rachetée.

8.3.11 Risques juridiques

Le groupe n'est pas soumis à une réglementation ou convention fiscale particulière. Les contraintes de confidentialité auxquelles sont soumises les sociétés du groupe sont celles habituellement rencontrées dans le cadre des relations normales de travail.

8.3.12 Risques et conséquences de l'activité sur l'environnement

La société et ses filiales exercent des activités de prestations intellectuelles qui n'ont pas d'impact direct sur les ressources naturelles et l'environnement. Concernant l'offre Compulib Umanis n'est pas responsable du recyclage du matériel informatique dans la mesure où elle n'intervient qu'en qualité de revendeur.



8.3.13 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges avec les salariés ayant quitté le groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de la meilleure estimation du risque encouru établie par les avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 796 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (à comparer à 788 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Les autres provisions pour risques (157 milliers d'euros au 31 décembre 2018) concernent des provisions constituées au titre de pertes à terminaison.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

9 RAPPORT DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

9.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS D'EMISSION DE TITRES DE CAPITAL ET DE CREANCE EN COURS DE VALIDITE ET LE NIVEAU DE LEUR UTILISATION

COMPTE RENDU DE L'UTILISATION FAITE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ACTUELLEMENT EN COURS

Conformément aux dispositions légales, est joint au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Types d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation	Autorisation résiduelle
<i>Augmentation de capital social avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE / plan partenarial d'épargne salariale volontaire</i>	30 mai 2017 (13 ^{ème} résolution)	30 juillet 2019 (26 mois)	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation	/	3% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation
<i>Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel des actionnaires au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, de la Société</i>	5 septembre 2018 (3 ^{ème} résolution)	5 mars 2020 (18 mois)	10% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation		10% du capital social au jour de l'utilisation de la délégation

<i>Emission de bons de souscription de bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés-dirigeants et/ou salariés-cadres et mandataires sociaux soumis au régime fiscal des salariés, de la Société</i>	5 septembre 2018	5 mars 2020 (18 mois)	1.000.000 €	1.000.000 €
---	------------------	--------------------------	-------------	-------------

9.2 ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

9.2.1 Mandataires sociaux

Nous vous rappelons que l'ensemble des informations qui suit correspond aux mandats sociaux qui ont été exercés au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

9.2.2 Autres fonctions exercées par les mandataires sociaux au sein du Groupe

<i>Prénom, Nom</i> <i>Mandat social</i>	<i>Autres fonctions au sein de la Société et/ou du Groupe</i>
Laurent Piepszownik Président Directeur Général – Administrateur	Président de : MURA UMANIS Luxembourg UMANIS Investissement UMANIS Innovative Services (Espagne) Gérant de : UMANIS INDUSTRIE UMANIS MANAGED SERVICES
Olivier Pouligny Directeur Général Délégué - Administrateur	Président de : Directeur Général de : MURA UMANIS Investissement Gérant de : UMANIS INSTITUT UMANIS BPO (Maroc) UMANIS ACADEMY (Maroc)
Claude Vibert-Guigue	Non salarié

Administrateur

Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

Eric Delafontenelle

Administrateur

Aucune autre fonction exercée au sein de la Société et/ou du Groupe

9.2.3 Mandats et/ou fonctions exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés

<i>Prénom, Nom Mandat social</i>	<i>Mandats et/ou fonctions exercés dans d'autres sociétés</i>
Laurent Piepszownik Président Directeur Général Administrateur	Liquidateur (liquidation amiable) de : VISPORT (depuis le 27/11/2007) SPORTAIL (depuis le 10/12/2007) Gérant de : Société Civile FRISKA SCI DEMAT CHANTE A COOK SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE SCI LOX SCI JULES GUESDE SCI JULES GUESDE 2 SCI DEMAT SCI VAUGIRARD Président de : INDEMNIFLIGHT EXPANSION 2022 DAGOUSKET SASP RUGBY CLUB SURESNES HAUTS DE SEINE
Olivier Pouigny Administrateur Directeur général Délégué	Gérant de : Société Civile OPY SCI 7/9 PAUL VAILLANT COUTURIER SCI PONT DE L'ARCHE SCI LOX Société LOUCARBOAT (SARL) SCI JULES GUESDE SCI JULES GUESDE 2 SCI 20/22 BIS RUE RASPAIL Directeur Général : DAGOUSKET SASP RUGBY CLUB SURESNES HAUTS DE SEINE
Eric Delafontenelle Administrateur	Néant

9.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Transactions entre parties liées

- Umanis Sa a enregistré dans ses charges et produits différents montants liés aux facturations émises et reçues de ses filiales:
 - Chiffre d'affaires : 447 440€
 - Charges financières : 136 703€ - Produits financiers : 108 135€
 - Charges externes : 12 287 358€

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 935 K€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers de l'année 2018.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs d'Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 238 K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 10 K€ facturé à la société AMAYAS.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2018 un montant de 63 K€ au titre des loyers perçus.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs d'Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 329 K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 211 K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2018 un montant de 115 K€ au titre des loyers perçus.

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 104k€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 408K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 153K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis



SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 123K€ facturé par la SCI Jules Guesde 2 au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI 20/22 bis Rue Raspail détenue majoritairement par le mandataire social d'Umanis SA, Monsieur Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un appartement à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 16K€ facturé par la SCI 20/22 bis Rue Raspail au titre des loyers de l'année 2018.

9.4 MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Choix du mode moniste avec non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

La Société est une société anonyme à conseil d'administration fonctionnant ainsi selon le mode « moniste », par opposition à une société anonyme qui comporterait un conseil de surveillance et un directoire.

Les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général ne sont pas dissociées.

La Société est ainsi dirigée par un Président – Directeur Général, Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, et un Directeur Général Délégué, Monsieur Olivier POULIGNY.

Au 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social, la composition du conseil d'administration, se composait de trois administrateurs, à savoir :

* M. Laurent PIEPSZOWNIK, Président du conseil d'administration depuis l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1998 et Président - Directeur Général de la Société, détenant à cette même date indirectement par l'intermédiaire de la holding MURA et par la société FRISKA dont il détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), 30,36 % des droits de vote et 29,61 % des actions composant le capital social de la Société ;

* M. Olivier POULIGNY, administrateur depuis l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1998 et Directeur Général Délégué de la Société, détenant seul à cette même date, directement ou indirectement par l'intermédiaire de la holding MURA et par la société OPY dont il détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, 12,76 % des droits de vote et 12,93 % des actions composant le capital social de la Société ;

* Madame Claude VIBERT-GUIGUE, administrateur depuis l'assemblée générale mixte du 28 juin 2011.



10 RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE



Référence : DPEF 2018

Version : v2.11

Date de la version : 04/04/2019

Etat du document : Finale

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2018

TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION UMANIS ET SES ACTIVITES	4
1.1 POSITIONNEMENT	4
1.2 DES OFFRES DATA DRIVEN	4
1.3 UMANIS INTERVIENT SUR L'ENSEMBLE DU CYCLE DE VIE APPLICATIF	5
1.4 DES CAPACITES D'ENGAGEMENT ET DE QUALITE RECONNUES	5
1.5 NOS PARTENAIRES ET NOS ALLIANCES IT	5
1.6 STRATEGIE ET PERSPECTIVES	6
2 GOUVERNANCE	7
2.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES	7
3 FACTEURS DE RISQUES	9
3.1 LES ENJEUX LIES A NOS COLLABORATEURS	9
3.2 LES ENJEUX LIES A NOS CLIENTS	10
3.3 LES ENJEUX LIES A L'ENVIRONNEMENT	11
3.4 LES ENJEUX LIES A L'ETHIQUE ET LA GOUVERNANCE	11
3.5 DISPOSITIF DE GESTION DE RISQUES	13
3.6 PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE	15
3.7 OBJECTIFS DE RELATIONS DURABLES DES NATIONS UNIES	16
3.8 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE	17
3.9 NOTES METHODOLOGIQUES DU REPORTING RSE	17
4 INFORMATIONS SOCIALES	18
4.1 L'EFFECTIF TOTAL ET LA REPARTITION DES SALARIES PAR SEXE, PAR AGE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	18
4.2 LES EMBAUCHES ET LES SORTIES VOLONTAIRES	20
4.3 LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION	21
4.4 ORGANISATION DU TRAVAIL	23
4.5 L'ABSENTEISME LIE AU BIEN-ETRE AU TRAVAIL	23
4.6 RELATIONS SOCIALES	23
4.7 SANTE ET SECURITE	25
4.8 FORMATION	27
4.9 EGALITE DE TRAITEMENT	28
5 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	31
5.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	31
5.2 POLLUTION	31
5.3 ECONOMIE CIRCULAIRE	32

5.4	CHANGEMENT CLIMATIQUE	34
5.5	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	35
5.6	RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL ET D'UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, EQUITABLE ET DURABLE	35
6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE		36
6.1	IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	36
6.2	RELATIONS ENTRETIENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR LES ACTIVITES DE LA SOCIETE	37
6.3	SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	40
7 LOYAUTE DES PRATIQUES		41
8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE		43
9 TABLE DE CONCORDANCE		44

1 PRÉSENTATION UMANIS ET SES ACTIVITÉS

1.1 Positionnement

DATA CENTRIC DEPUIS SA CRÉATION



Crée en 1990, Umanis est le leader français en data, digital et solutions métiers. Plus de 2 700 passionnés de nouvelles technologies sont à votre service chez vous, dans nos agences ou depuis nos centres de services on shore et Near shore.

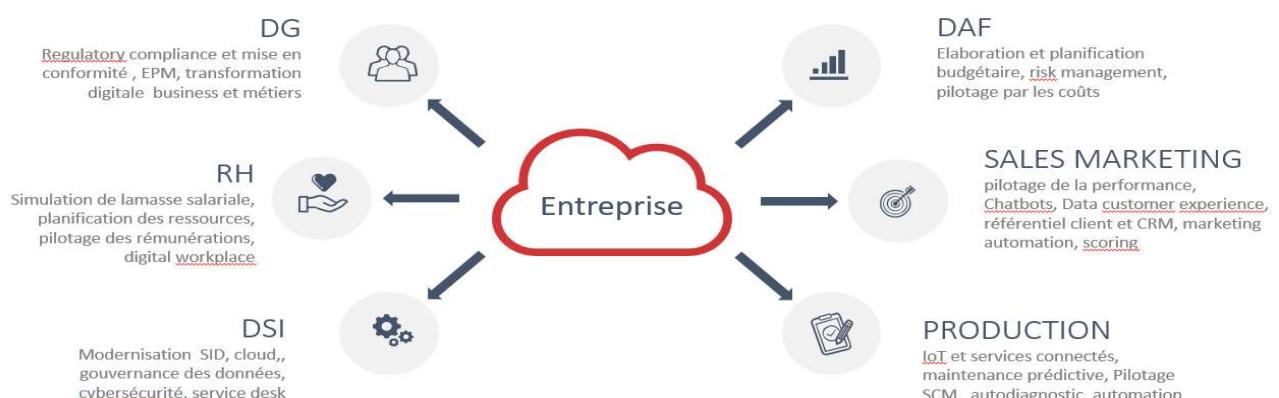
Umanis accompagne les entreprises sur la globalité de leurs projets informatiques (conseil, développement, intégration, infogérance et conduite du changement) selon plusieurs modes d'intervention : la prestation sur site, le forfait et en centres de services.

1.2 Des offres Data Driven

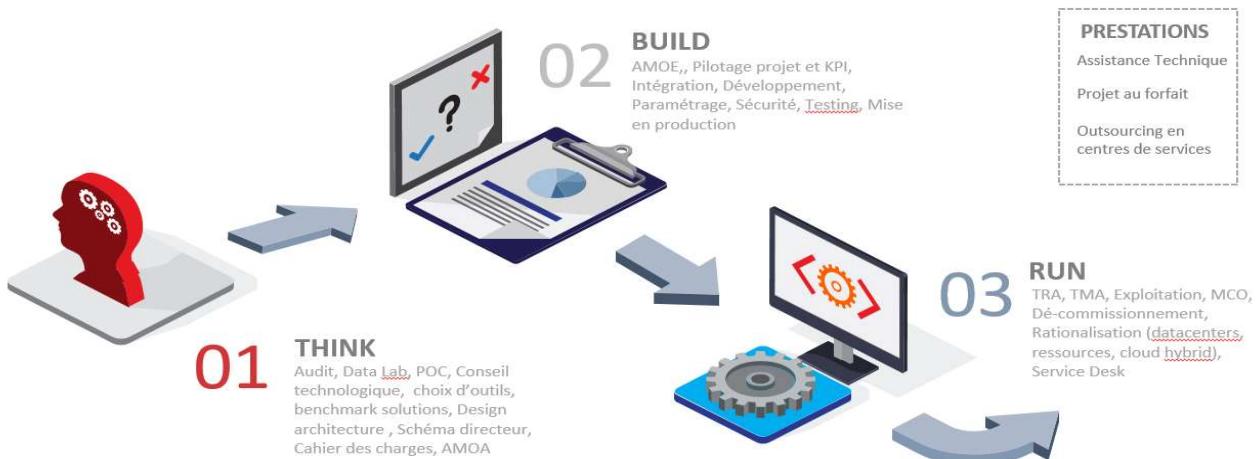
1.2.1 Centrées sur la DATA



1.2.2 Les projets data portent la transformation numérique



1.3 Umanis intervient sur l'ensemble du cycle de vie applicatif



1.4 Des capacités d'engagement et de qualité reconnues

CERTIFICATIONS POUR UNE CROISSANCE MAÎTRISÉE ET RESPONSABLE



1.5 Nos partenaires et nos alliances IT

LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES D'AUJOURD'HUI ET DES SOLUTIONS DE DEMAIN



1.6 Stratégie et perspectives

1.6.1 Progression de +9,0% du chiffre d'affaires 2018 à 206,7 m€, Acquisition de la société Contacts Consulting

Données consolidées non auditées en M€ - Normes IFRS	2018	2017 publié	2017 retraité ¹	Variation (vs. 2017 retraité)
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	50,7	50,0	49,7	+2,0%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	48,9	45,8	45,5	+7,5%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	49,8	44,5	44,0	+13,0%
Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre	57,4	50,8	50,6	+13,6%
Chiffre d'affaires annuel	206,7	191,0	189,7	+9,0%

Umanis annonce l'acquisition de 100% du capital de Contacts Consulting, société de conseil en management & systèmes d'information. Contacts Consulting accompagne les entreprises grands comptes dans la définition (Conseil) et le pilotage (AMOA – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) de leurs projets de transformation.

Présente à Paris et en régions, en particulier dans le quart sud-ouest de la France, ainsi qu'à Lille, Nantes et Montpellier, Contacts Consulting intervient en particulier auprès de plusieurs grands comptes des secteurs Aéronautique-Défense et Retail-Distribution. Ces expertises sectorielles sont parfaitement complémentaires des positions d'Umanis.

Forte d'environ 40 collaborateurs, Contacts Consulting réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 4,5 M€ pour une rentabilité proche des standards du groupe

1.6.2 PROGRESSION DES EFFECTIFS

Sur le plan des ressources humaines, le contexte général est toujours marqué par une pénurie de profils et une vive concurrence en matière de recrutement. Le groupe poursuit l'intensification de ses actions en matière d'embauche (attractivité, marque employeur) et de fidélisation des collaborateurs.

Au 31/12/ 2018, le groupe était constitué de 2 082 collaborateurs (internes), contre 1 803 à fin 2017.

1.6.3 CONFIRMATION DE L'OBJECTIF DE RENTABILITÉ 2018

Dans le sillage des mois précédents, l'activité est restée bien orientée en fin d'année 2018, en particulier sur les nouvelles offres (Intelligence Artificielle, Bots, Data science, Deep learning, GDPR, etc.).

Compte tenu de la pénurie de ressources, les indicateurs opérationnels (taux d'activité, pricing power) demeurent bien maîtrisés.

Dans ce contexte, le groupe confirme son objectif de rentabilité pour l'exercice 2018, visant à réaliser une marge opérationnelle courante supérieure à 9%.

1.6.4 PERSPECTIVES 2019

En ce début d'année, l'activité et les indicateurs opérationnels sont bien orientés. Umanis se fixe pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 225 M€ en 2019, soit une croissance totale de +9%, hors nouvelle opération de croissance externe. En matière de rentabilité, le groupe vise une marge opérationnelle courante située entre 9% et 10%.

Umanis commentera, à l'occasion de la publication de ses résultats annuels 2018, le 8 avril 2019, les objectifs de son plan Cap2019 et ses perspectives à plus long terme, matérialisées par un plan de développement à horizon 2022.

1.6.4.1 POURSUITE DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE EN 2019

Au-delà de cette nouvelle acquisition, le groupe reste particulièrement actif en matière de croissance externe et étudie actuellement plusieurs dossiers.

Umanis entend demeurer extrêmement sélectif sur la qualité des sociétés ciblées, tant au niveau de leur activité qui doit s'inscrire en phase avec le positionnement stratégique du groupe centré sur la Data et le conseil métier, qu'au niveau de leurs performances financières.

2 GOUVERNANCE

Le **Comité de Direction** : met en œuvre de la stratégie d'Umanis, élaborée par le Comité Executif, dans le but de générer de la valeur pour ses clients, ses parties prenantes et ses collaborateurs. La présence des femmes au sein du comité a été renforcée en 2018 avec la nomination de Eve Royer en qualité de Directrice des Ressources Humaines.

Le Comité de direction assure aussi le suivi de la stratégie RSE et sa mise en œuvre. A titre d'exemple, Umanis doit obtenir en 2017, 2018 et 2019 au moins le niveau Argent de l'évaluation EcoVadis.

Le **Comité éthique** : contribue avec le Comité de direction à élaborer, mettre en œuvre la stratégie RSE Umanis, détermine l'orientation et les priorités des plans d'actions en matière d'éthique et de conformité

Le **département juridique** : examine les contrats (identification du risque) à plusieurs niveaux : financiers, opérationnels, technologiques, clients, juridiques et fournisseurs. Le département juridique est rattaché à la Direction Administrative et Financière d'Umanis.

Le **département RSE, Qualité, Sécurité, audit** : garantit l'efficacité et la fiabilité du contrôle interne et durable, supervise le programme de responsabilité d'Entreprise, de la gestion des risques, des actions et objectifs à réaliser. Ce programme est contrôlé par un membre constitutif du comité de direction.

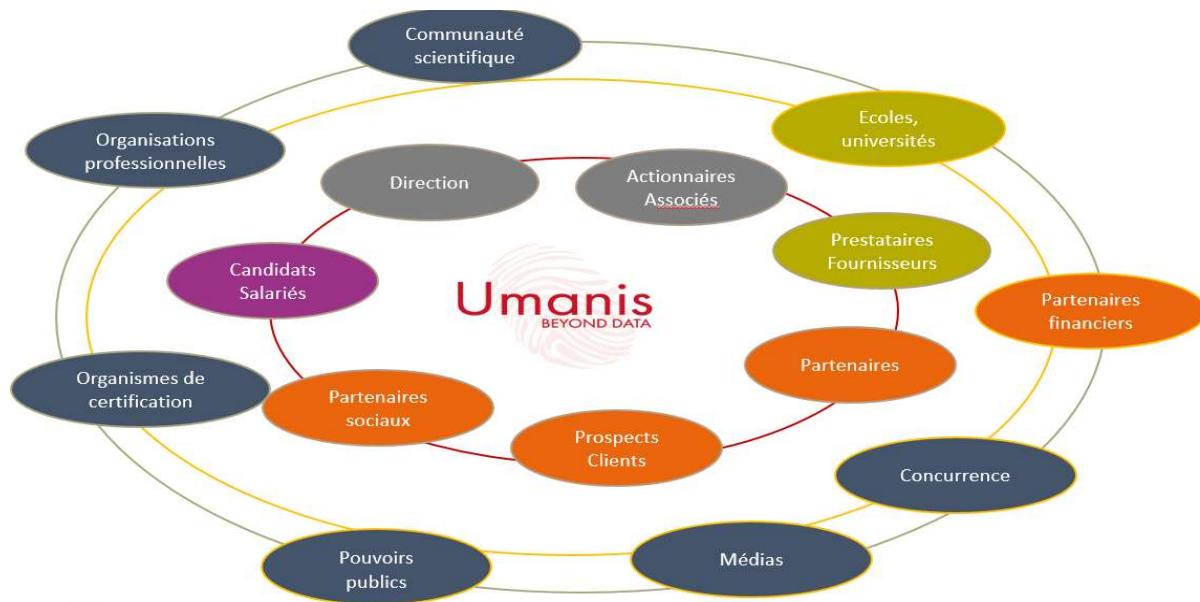
Umanis s'engage dans une pratique commerciale responsable et durable génératrice de valeur ajoutée pour nos partenaires (clients, collaborateurs, actionnaires, investisseurs, partenaires commerciaux, fournisseurs, communautés). Notre vision est de construire et développer un référentiel de valeurs couvrant les points suivants:

- **Le sens de l'écoute** : en collaborant avec nos clients, nous nous engageons à comprendre leurs besoins commerciaux réels et à leur fournir des résultats mesurables dans la durée. Nous prenons très au sérieux le dialogue avec nos clients et tenons compte de leurs remarques et commentaires.
- **Nos valeurs** : nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons. Umanis a un code de conduite et éthique très strict qui guide toutes nos pratiques commerciales.
- **Nos collaborateurs et leur environnement de travail** : nous nous sommes engagés à être un employeur responsable envers les collaborateurs qui choisissent de nous rejoindre. Nous nous assurons que les locaux et nos méthodes de travail respectent les règles de sécurité et permettent ainsi à notre personnel de donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous avons une culture qui respecte et tire le meilleur parti de la diversité de notre personnel en tant qu'individus.
- **La Sécurité** : Depuis ces dernières années, les enjeux sécuritaires ont un prix et il se compte en milliards pour n'évoquer que la cybercriminalité. Entreprise étendue, internet des objets, Bring Your Own Device, contraintes réglementaires accrues, la sécurité est devenu une obligation. Mais au-delà de notre propre gouvernance, c'est aussi une question de confiance, car tous les jours, Umanis réalise des prestations et des projets pour ses clients.

Umanis a ainsi mis en œuvre un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) et une politique de sécurité du système d'information. L'ensemble des collaborateurs est sensibilisé aux bonnes pratiques et chacun doit passer l'ensemble de la formation en ligne. Les développeurs et administrateurs systèmes et réseaux ont quant à eux une formation avancée. Au niveau de la protection des données, les serveurs et postes de travail sont chiffrés ainsi que les messages sensibles. Au niveau des développements, la sécurité est intégrée dans toutes nos méthodologies projets. Nous utilisons des logiciels d'automatisation des tests statiques et dynamiques pour garantir un développement parfaitement sécurisé. Nos centres de services sont des sites sûrs avec protection physique des locaux, salles blanches et cloisonnement à la demande.

Securitis, notre organe sécuritaire, est responsable de l'évaluation, de l'analyse et du contrôle des risques. Il s'assure du respect des bonnes pratiques au quotidien. En 2017, Umanis a été certifié ISO 27001 par l'AFNOR. Depuis 2018, Umanis est adhérent du Clusif (Club de la Sécurité de l'Information Français).

2.1 Identification des parties prenantes



Clients et partenaires

- **Attentes** : Dans un contexte de changements technologiques et sociaux, les clients et partenaires d'Umanis s'attendent à bénéficier des outils numériques et de l'expertise appropriés pour relever leurs propres défis et développer leur activité. Ils attendent d'Umanis un partenaire fiable, inventif et engagé dans leur transformation numérique.
- **Défis** : Satisfaction, confiance et anticipation des besoins futurs des clients et des partenaires
- **Valeur créée par Umanis** : Accélérer le leadership, développer des parts de marché, créer des avantages compétitifs, favoriser une culture d'entreprise et des capacités d'innovation, maintenir une confiance mutuelle avec nos partenaires

Actionnaires et associés

- Attentes : Les investisseurs d'Umanis attendent rentabilité, clarté et transparence. Ils doivent être informés de la stratégie d'Umanis et de la manière dont Umanis compte allouer ses ressources.
- Défis : réflexion intégrée, transparence, crédibilité
- Valeur créée par Umanis : développer des relations à long terme avec les investisseurs, divulguer publiquement les indicateurs clés de performance en termes de développement durable, favoriser l'intégration de facteurs non financiers et à long terme

Collaborateurs

- **Attentes** : Les collaborateurs d'Umanis veulent travailler dans les meilleures conditions possibles, avoir l'opportunité d'évoluer et de grandir au sein de l'entreprise et être reconnus pour leurs réalisations.
- **Défis** : bien-être au travail, engagement des collaborateurs, attractivité.
- **Valeur créée par Umanis** : assurer la satisfaction des collaborateurs, développer les connaissances et les compétences, assurer une gestion des talents, encourager la collaboration, inculquer la culture d'entreprise

Fournisseurs

- **Attentes** : Umanis a développé un écosystème robuste de fournisseurs pour l'aider à développer de nouveaux services et à atteindre de nouveaux marchés. Les fournisseurs d'Umanis en attendent une relation contractuelle à long terme fondée sur la confiance, l'équité et des valeurs éthiques partagées.
- **Défis** : collaboration, partage des connaissances, efficacité
- **Valeur créée par Umanis** : garantir une qualité de service élevée, créer des synergies, minimiser les risques dans la chaîne d'approvisionnement

3 FACTEURS DE RISQUES

Umanis a adopté une stratégie intégrée au service de son ambition 2019, incluant des objectifs extra-financiers dans son business model, dans le but de créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Umanis effectue régulièrement des évaluations de risques afin de s'assurer que sa stratégie répond aux attentes des parties prenantes et aux défis identifiés les plus importants.

L'évaluation des risques donne la priorité aux domaines sur lesquels Umanis doit se concentrer pour répondre aux attentes des parties prenantes (meilleures pratiques, normes internationales, nouvelles réglementations, etc.) et qui peuvent impacter en profondeur la société.

Umanis a procédé à un examen approfondi des risques extra-financiers susceptibles d'affecter sa capacité à créer de la valeur à court, moyen et long terme. Il s'agit de risques inhérents auxquels Umanis est confronté au regard de ses activités en tant que société informatique, de ses marchés et sites dans lesquels Umanis exerce ses activités. Les risques sont à la fois financiers et non financiers et ont été évalués en fonction des principaux enjeux d'Umanis: les collaborateurs, les clients, l'innovation, l'éthique et la gouvernance, et l'environnement.

Au total, sur la base de sources internes et d'expertises externes, les risques décrits ci-après sont considérés comme significatifs et sont gérés par Umanis à l'aide de plan d'actions appropriés

3.1 Les Enjeux liés à nos collaborateurs

Etre un employeur responsable : Umanis a la responsabilité et l'ambition de soutenir en permanence ses collaborateurs, et de leur fournir les compétences nécessaires afin d'accompagner la transformation numérique.

3.1.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis en matière de ressources humaines :

- **Gestion des talents et des compétences:** La capacité d'Umanis à fournir des services de qualité repose sur l'expertise de ses Collaborateurs. Par conséquent, il est essentiel d'attirer les meilleurs candidats et de retenir et développer les talents.
En tant que partenaire de confiance de la transformation digitale de ses clients, Umanis offre à ses collaborateurs un plan d'accompagnement leur permettant de développer leurs compétences et leurs expertises numériques.
- **Formation et développement du capital humain :** Le capital humain et la gestion des talents représentent des atouts clés garantissant l'expertise des collaborateurs et son utilisation efficace dans la fourniture de services de qualité
- **Diversité:** Umanis est signataire de la charte de la diversité et adhère aux principes des Nations Unies qui couvre l'égalité hommes/femmes, le handicap, la diversité générationnelle et culturelle
- **Engagement et bien-être des collaborateurs:** Pour proposer des solutions de qualité et un engagement de ses collaborateurs, Umanis veille à ce qu'ils bénéficient de bonnes conditions de travail et d'un environnement favorisant le bien-être au travail. Umanis encourage le développement de collaborateurs engagés et motivés (politique de Rewards).

3.1.2 Nos engagements

Une prestation de qualité dépend de la mise en place d'équipes solides et stables vouées à répondre aux besoins des clients. Umanis accompagne ses collaborateurs par un investissement fort en mettant l'accent sur les besoins en termes individuels, d'expertise, de talent et de capacité de gestion.

L'amélioration des compétences et des performances est également gérée via un investissement continu dans les certifications et l'apprentissage adaptatif et multicanal.

Umanis s'engage à fournir à l'ensemble des collaborateurs un environnement de travail sain.

Umanis s'engage à respecter le droit du travail local, en termes de lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité des salariés, au travail obligatoire et au travail des enfants, et au harcèlement. Umanis défend en outre la liberté d'association et respecte le droit à la négociation collective.

Umanis a pour principe de ne faire aucune discrimination, à l'embauche et dans les relations quotidiennes au sein de l'entreprise. La politique des ressources humaines menée par Umanis vise à assurer à chaque collaborateur un traitement équitable et s'engage sur différents points :

- Recrutement des jeunes diplômés
- Egalité professionnelle homme/femme
- Insertion de travailleurs en situation de handicap
- Suivi des seniors
- Diversité des collaborateurs Umanis

3.2 Les enjeux liés à nos clients

Générer de la valeur : Umanis se doit de concevoir et fournir des solutions de bout en bout incluant son écosystème de partenaires pour répondre aux défis de ses clients, y compris leurs préoccupations en matière de sécurité et de protection des données.

3.2.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis vis-à-vis de ses clients:

- **Gestion de la relation client, satisfaction et livraison:** La satisfaction et la fidélité des clients sont des objectifs majeurs et critiques pour la croissance d'Umanis à long terme. Umanis s'engage à offrir non seulement des solutions performantes et la meilleure expertise, mais aussi à développer l'innovation et entretenir des relations fructueuses avec ses clients. Les services informatiques fournis aux clients constituent parfois un élément critique de l'exécution de leurs activités commerciales et jouent souvent un rôle clé dans le développement de leurs opérations. Toute mise en œuvre inadéquate de systèmes informatiques sensibles ou tout manquement dans la prestation de services peut avoir des conséquences préjudiciables importantes pour les clients et entraîner des poursuites ou des litiges.
- **Sécurité et protection des données et des systèmes:** La visibilité d'Umanis et de ses clients peut inciter des tiers malveillants à mener des attaques contre les systèmes Umanis et susceptibles de compromettre la sécurité des données. La perte d'informations confidentielles pourrait miner la confiance des clients, nuire aux relations commerciales et entraîner l'imposition d'amendes et de dommages-intérêts. Umanis est chargé d'offrir des technologies et des services qui aident les clients à protéger leurs actifs les plus précieux. Une culture de la sécurité des données est étroitement intégrée dans tous les organes de gouvernance.
- **Innovation et responsabilité numérique:** Dans un monde en évolution rapide, apporter l'innovation aux clients est au cœur de la stratégie d'Umanis. Pour répondre aux opportunités et aux menaces des ondes de choc numériques, il est essentiel de poursuivre la recherche et le développement, la co-innovation et la réflexion prospective.
- **Partenaires commerciaux et écosystème:** Umanis a développé un réseau unique de partenariats incluant notamment Microsoft. La capacité d'Umanis à proposer des solutions performantes est renforcée par sa collaboration avec des entreprises clés qui peuvent apporter de nouvelles approches aux défis des clients. La capacité de développer des partenariats et de créer un écosystème unique de partenaires technologiques est essentielle pour assurer la prestation de services innovants et de qualité.
- **Technologies et solutions durables, innovation:** Umanis s'efforce de concevoir des solutions durables qui répondent aux défis sociétaux et environnementaux auxquels sont confrontés les clients et la société dans son ensemble. Umanis évolue dans un environnement de nouvelles technologies et de digitalisation globale en constante évolution. Pour asseoir sa position de leader et s'adapter à la transformation digitale, il investit toujours davantage dans l'innovation et les offres numériques.

3.2.2 Nos engagements

Umanis a mis en place une politique de sécurité, certifiée ISO 27001, chargée notamment de gérer tous les événements et incidents de sécurité identifiés.

Les activités d'Umanis nécessitent parfois l'assistance de partenaires et/ou de sous-traitants dans le cadre de certains projets afin de compléter ses ressources en termes de collaborateurs, d'expertise ou de moyens. Ces partenaires sont étroitement sélectionnés en fonction des exigences de qualité, de coût, de prestation, d'innovation, d'éthique et de durabilité.

En outre, le département R&D a pour mission de mener à bien des programmes de R&D alignés avec les dernières avancées technologiques, en cohérence avec la stratégie et les offres de l'entreprise portant sur quatre domaines d'applications principaux :

- La conformité et son automatisation: RGPD, pharmacovigilance, DMOS Transparency Pharma, EMIR (European Market Infrastructure Regulation) ...
- Le Cloud Computing: HPC (High Performance Computing) en mode Cloud, optimisation et orchestration des ressources cloud à très larges échelles...
- L'Intelligence Artificielle et ses différents domaines d'application : détection de patterns, maintenance prédictive, moteurs de recommandations, réseaux sociaux, agents conversationnels et chatbots...
- La Cyber sécurité: cryptographie quantique, pseudonymisation et anonymisation des données personnelles ou des évènements de supervision informatique (contexte du Big data et du cloud computing) ...

3.3 Les enjeux liés à l'environnement

Soutenir la transition vers une économie bas carbone : Umanis doit améliorer l'efficacité et la résilience de ses opérations et atténuer les risques découlant des catastrophes naturelles

3.3.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis liés à son impact environnemental :

- **Impact carbone et changement climatique:** En ligne avec les efforts mondiaux pour limiter le changement climatique, Umanis améliore l'efficacité environnementale de ses activités en réduisant leur consommation d'énergie et leur intensité carbone. Gérer l'énergie de façon appropriée est crucial pour Umanis afin de garder la confiance des clients, des investisseurs et des analystes financiers qui sont attachés à une offre de services numériques éco-efficiente.
- **Catastrophes naturelles:** Dans un environnement confronté au changement climatique et à l'augmentation de l'incidence des catastrophes naturelles, Umanis est responsable de la mise en place de politiques et de processus capables d'assurer la résilience et la continuité de ses activités ainsi que la sécurité de tous ses collaborateurs

3.3.2 Nos engagements

Umanis a très tôt adopté une approche responsable et proactive en matière d'enjeux environnementaux et soutient les initiatives visant à promouvoir une meilleure responsabilité environnementale (recyclage du matériel informatique, récupération du mobilier usagé pour remise en état par des organismes spécialisés, ...) et à réduire l'impact de son activité sur l'environnement.

Umanis surveille les risques liés à l'environnement au moyen d'outils et de processus complémentaires : plans d'action du programme environnemental ; SME (Système de management environnemental) ISO 14001; processus de gestion des risques d'entreprise.

Des stratégies de continuité des activités ont été mises en œuvre, permettant de fournir des services à partir de différents endroits. Ces stratégies de continuité des activités peuvent minimiser les effets des phénomènes locaux et visent à atténuer les événements naturels extrêmes ainsi que d'autres causes de perturbation telles que des incendies.

3.4 Les enjeux liés à l'éthique et la gouvernance

Etre un acteur éthique et équitable dans sa sphère d'influence : Umanis doit garantir une forte gouvernance d'entreprise et appliquer les normes éthiques mondiales partagées tout au long de la chaîne de valeur

3.4.1 Description des risques et opportunités :

Principaux défis d'Umanis liés à sa chaîne d'approvisionnement :

- **Gouvernance d'entreprise:** Pour réussir son plan ambition 2019, Umanis a mis en place des instances de gouvernance robustes et aux compétences complémentaires avec notamment un Comité de Direction et une organisation à taille humaine.

- **Conformité aux lois et éthique des affaires:** Dans un contexte de règles et de réglementations en constante évolution, le respect de normes strictes en matière de conformité et d'éthique soutient la fourniture d'excellentes solutions technologiques. Umanis s'engage à maintenir une culture d'éthique rigoureuse et de conformité de renommée internationale.
- **Chaîne d'approvisionnement, Protection des données:** Umanis développe un dialogue permanent avec ses fournisseurs pour mettre en place des relations fortes et équitables. Umanis vise à assurer le respect de ses valeurs et règles tout au long de sa chaîne de valeur, et à construire une relation de confiance et de long terme avec ses fournisseurs. En tant qu'employeur et prestataire de services, Umanis doit se conformer aux règles en matière de protection des données personnelles (RGPD).
- **Impact local et communautés:** A travers ses activités opérationnelles, Umanis a de nombreux impacts sociaux et économiques sur les communautés. Umanis a des responsabilités envers ces communautés et se doit de répondre à leurs attentes. Avec le développement de solutions innovantes qui contribuent à réduire la fracture numérique, Umanis a un impact social positif sur son écosystème

3.4.2 Nos engagements

Umanis suit de près l'évolution de la réglementation dans les pays où il peut opérer, au niveau des entités opérationnelles. Le nouveau RGPD applicable en Europe en particulier fait l'objet d'une importante mobilisation. Le respect de la confidentialité des informations auxquelles le droit d'accès est accordé est exigé pour chaque collaborateur

Les activités d'Umanis sont tournées vers les hommes et nos valeurs institutionnelles sont la base de nos relations avec nos parties prenantes. Umanis s'engage à adopter un comportement éthique et à respecter les droits de l'Homme dans toutes ses relations avec ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs ou les communautés locales au sein desquelles opère Umanis. Nous respectons la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité dans notre environnement de travail et dans nos relations avec nos partenaires. La flexibilité dans l'organisation du travail de manière à promouvoir un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privée est favorisée

Umanis est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008. Nous prônons la diversité et refusons toute forme de discriminations : signature en 2015 d'un accord avec les partenaires sociaux sur l'emploi des séniors, sur l'égalité hommes-femmes et l'intégration des handicapés dans le cadre de la mission handicap, etc.

De plus, Umanis s'est engagé dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. En effet, l'enjeu principal en termes de ressources humaines est la motivation mais également l'amélioration de l'efficacité des collaborateurs et le renforcement permanent des compétences. Une fois par an, chacun des collaborateurs passe un entretien professionnel qui permet d'analyser les qualités professionnelles et les compétences personnelles. L'objectif étant de mieux cerner leurs aptitudes, leurs motivations et de définir avec eux un projet professionnel et donc un projet de formation interne ou externe. Umanis a également mis en œuvre un suivi mensuel des collaborateurs en mission et dresse avec eux un bilan de fin de mission.

Umanis a édicté sa propre charte des achats responsables et éthiques et s'engage à suivre des procédures d'achat fiables et durables et à mieux comprendre les impacts potentiels de nos pratiques professionnelles de manière à pouvoir améliorer celles-ci le cas échéant. Umanis effectue annuellement avec son système de management de la qualité une évaluation des performances de ses fournisseurs

Bien que notre activité de services ait un impact limité sur l'environnement, Umanis a mis en place différentes actions pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons mis en place le tri sélectif et le recyclage des déchets sur tous nos sites. Nous économisons du papier en dématérialisant nos procédures internes. Nous avons supprimé les imprimantes de proximité dites « de bureau » pour des imprimantes collectives codées en recto verso par défaut. Le matériel informatique comme telecom est systématiquement recyclé et le mobilier usagé est récupéré pour être restauré par des organismes spécialisés. Notre consommation électrique est également surveillée. Notre flotte de véhicule est partagée entre les collaborateurs et nous encourageons les réunions en visioconférence dès que c'est possible afin de limiter les déplacements.

Umanis est certifié ISO 14001 version 2015.

3.5 Dispositif de gestion de risques

La gestion des risques d'Umanis vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques d'Umanis contribuant ainsi à :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation d'Umanis;
- Sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société;
- Mobiliser les collaborateurs d'Umanis autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités ;
- Un pilotage du dispositif.

Comme tout dispositif de maîtrise, le dispositif de gestion des risques ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

3.5.1 Organisation

La Direction générale définit :

- La Politique de Gestion des Risques;
- Les objectifs et les valeurs d'Umanis;
- L'organisation et les responsabilités en matière de suivi des risques;
- Les risques à traiter de façon prioritaire et le niveau acceptable de chaque risque.

3.5.2 Processus et pilotage

Umanis a réalisé des cartographies des risques de ses entités sur plusieurs années, se basant sur l'évaluation des impacts potentiels, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise. Pour chacun de ces risques, des plans d'action sont définis :

- En termes de prévention, pour tenter de diminuer la probabilité d'occurrence ;
- En termes de protection, pour en limiter les impacts ;

Ce dispositif de gestion des risques est régulièrement actualisé, examiné (avancement des plans d'action relatifs aux risques prioritaires identifiés, incidents de la période écoulée, ...) et ré orienté si nécessaire. Des comités spécialisés viennent compléter ce dispositif, permettant de suivre plus finement des risques opérationnels (risques liés aux systèmes d'information) ou des thématiques spécifiques (RH, environnement, éthique, ...).

Pour réaliser les études de risques, Umanis a capitalisé son expérience, son savoir, les retours des parties prenantes externes (investisseurs, partenaires, clients et fournisseurs d'Umanis, universités, ...) et internes (collaboratrices et collaborateurs).

L'analyse des études de risques s'est déroulée en plusieurs étapes et comprend une analyse des normes internationales indépendantes ISO, Grenelle2, une revue des attentes des clients, des investisseurs et des agences environnementales, sociales ainsi que des retours des parties prenantes internes et externes.

Des coefficients sont ensuite attribués pour chaque enjeu et le calcul des notes finales.

Cette procédure permet de s'assurer qu'Umanis concentre effectivement ses efforts sur les sujets les plus pertinents pour toutes ses parties prenantes

Ci-dessous, la synthèse des risques et opportunités :

RISQUES ET OPPORTUNITES	ENJEUX RSE
NOS COLLABORATEURS	
Manque d'attractivité et rétention des talents	<ul style="list-style-type: none"> • Talent et gestion des compétences
Non-respect de l'égalité des chances et discrimination	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité
Mauvaises conditions de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des collaborateurs et bien-être
NOS CLIENTS	
Non adaptation aux attentes des clients	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction client
Défauts de système d'information et de protection des données	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et protection des données
Manque de proactivité, d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation et responsabilité numérique
Difficultés de développement de partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires commerciaux et écosystème
Manque d'investissement dans l'innovation et les offres numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Technologies et solutions durables
ETHIQUE ET GOUVERNANCE	
Non-respect des lois et règlementations	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise
Pratiques non-éthiques et manque de transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité et éthique des affaires
Non prise en compte de critères RSE dans les pratiques d'achats	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'approvisionnement
Non prise en compte des attentes des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Impact local et communautés
ENVIRONNEMENT	
Mauvaise gestion des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Impact carbone et changement climatique

3.6 Principaux indicateurs de performance

3.6.1 Nos collaborateurs

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2018	2017
Effectif	Evolution	2299	2020
Diversité	Femmes/Hommes	744/1555	660/1360
Répartition	IdF/Régions	1375/924	1139/881
Formation	Nbre Heures/Collaborateurs	Umanis : 12,4 Umanis Invest : 303,94 UMS : 2,13	Umanis : 7,9 Umanis Invest : 14,25 UMS : 1,88

3.6.2 Nos clients

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2018	2017
Sécurité et protection des données personnelles	% de sites certifiés ISO 27001 en France	72%	17%
	Nombre de réclamations RGPD	0	/
Innovation et responsabilité numérique	Nombre d'Ateliers 5 à 7	9	7
	Nb inscrits	551	550
Satisfaction Clients	Suivis de missions	90%	91%

3.6.3 Ethique et Gouvernance

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2018	2017
Evaluation	Notation Ecovadis	Silver (56/100)	Silver 53/100
Conformité et éthique	% de managers formés aux dispositifs éthiques et lutte contre la corruption	100 %	/
	Nombre d'alertes	0	0
Chaine d'approvisionnement	Conformité administrative	66%	68%
	Déploiement charte achats, Ethique et RSE (SST)	100%	NS
Impact local	Nb total d'embauches	1181	948

3.6.4 L'environnement

Thèmes	Indicateurs clé de Performance	2018	2017
Impact Carbone	Impact Co2* / Effectif <small>*selon données disponibles</small>	0,23 Teq CO2	0,23 Teq CO2
	Consommation électrique en KWh/ M2 (sites France)	107 kWh/m2	105 kWh/m2
	Emissions CO2 / M2 (sites France) liées à la consommation électrique	9,64 kg co2/m2	9,45 kg co2/m2
Certification ISO14001 :V2015	Nombre de sites France Certifiés	100%	100%

3.7 Objectifs de relations durables des Nations Unies



Umanis déclare souscrire aux principes édictés dans les textes référencés ci-dessous • La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies • La Convention Européenne des Droits de l'Homme • La Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant • Le Pacte Mondial des Nations-Unies • Certaines conventions OIT, en particulier les conventions 29, 105, 138 et 182 (travail des enfants et travail forcé), 155 (sécurité et santé des travailleurs), 111 (discrimination), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective)

3.7.1 Lien entre les enjeux Umanis et les objectifs de développement durable des Nations Unies

ENJEUX RSE	Liens avec les ODD
Nos collaborateurs <ul style="list-style-type: none"> • Talent et gestion des compétences • Diversité • Implication des collaborateurs et bien-être 	 
Clients <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction client • Sécurité et protection des données • Innovation et responsabilité numérique • Partenaires commerciaux et écosystème • Technologies et solutions durables 	   
Ethique & Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance d'entreprise • Conformité et éthique des affaires • Chaîne d'approvisionnement • Impact local et communautés 	 
Environnement <ul style="list-style-type: none"> • Impact carbone et changement climatique 	 

3.8 Dispositif de contrôle interne

3.8.1 Principales chartes Umanis

Dans le cadre de sa démarche permanente d'amélioration continue Umanis a choisi de se certifier ISO 9001 : v2015, ISO 14001 : V2015, ISO 27001 :2013. Des Manuels Q&E & SMSI/PSSI, en lien avec des analyses de risques sont en œuvre.

Les chartes éthiques et achats sont disponibles sur le site Internet Umanis (<http://www.umanis.com/nos-engagements/>).

De plus, Umanis est signataire depuis 2012 du Pacte Mondial des Nations Unies. (<https://www.unglobalcompact.org/participant/18112-UMANIS>)

En application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, Umanis dispose d'un plan de prévention de la corruption et du trafic d'influence comprenant notamment un Code de conduite anticorruption et une procédure d'alerte interne

3.8.2 Information et communication

Chacune des directions, fonctionnelle ou opérationnelle, définit les chartes, règles et procédures correspondant à son périmètre de responsabilité.

Ces documents constituent le Référentiel Documentaire Umanis, mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

3.8.3 Contrôle permanent et pilotage

Pour l'ensemble des processus clés identifiés, des actions de pilotage (indicateurs), d'analyse et de mise en œuvre de plans d'amélioration sont activées, permettant de réduire les risques à un niveau acceptable pour Umanis. Ces entités intègrent les contrôles pertinents dans leurs règles, procédures et modes opératoires.

La mise en place des plans d'action est sous la responsabilité du management de l'entité. L'évolution de la maturité des processus est revue, notamment lors des missions d'audit interne, lors des nouvelles campagnes d'évaluation ou de missions *ad hoc* auprès des entités.

3.9 Notes méthodologiques du reporting RSE

3.9.1 Période concernée

La période de reporting des informations RSE est l'exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

3.9.2 Périmètre concerné

Le périmètre couvert par les informations communiquées dans ce rapport concerne uniquement Umanis « France » (à savoir : Umanis SA, Umanis Investissement, Umanis Managed services et Umanis Computer).

Pour cet exercice, les filiales étrangères ne sont pas prises en compte.

Par ailleurs, la société Umanis SA a procédé le 30 avril 2018 à l'acquisition du fonds de commerce de la société CMS Group (180 collaborateurs). De plus, la dissolution de la société Umanis Computer au sein d'Umanis SA a eu lieu le 10 août 2018. Les informations communiquées sont donc fusionnées dans le périmètre Umanis SA.

3.9.3 Note méthodologique

3.9.3.1 Méthode de collecte

Les informations sont collectées annuellement, essentiellement par un système d'interviews.

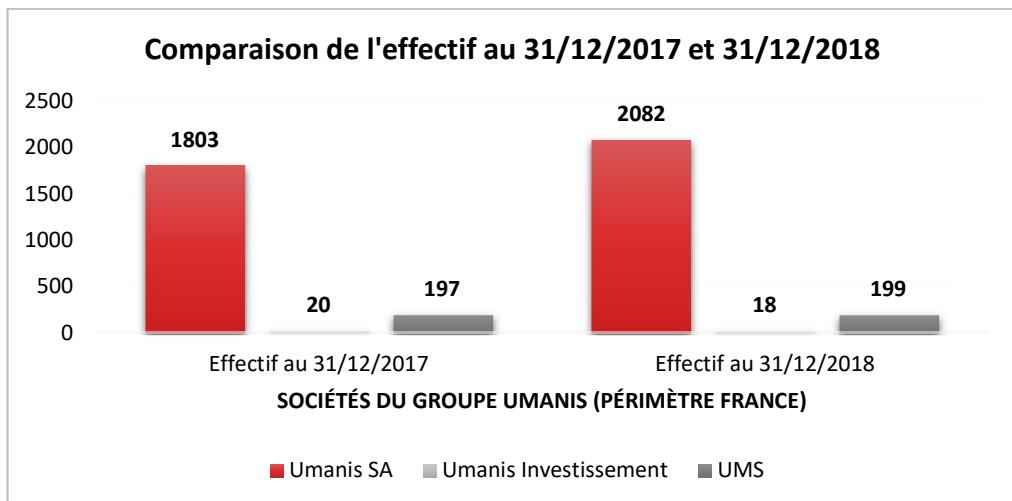
Toutes données sont fournies par le service qui en a la charge, et son responsable veille à valider leur exactitude sur les thèmes qui le concernent.

3.9.3.2 Méthode de consolidation des données RSE

Une agrégation des données collectées est progressivement réalisée, en relation conjointe avec les différents responsables, par réunions successives.

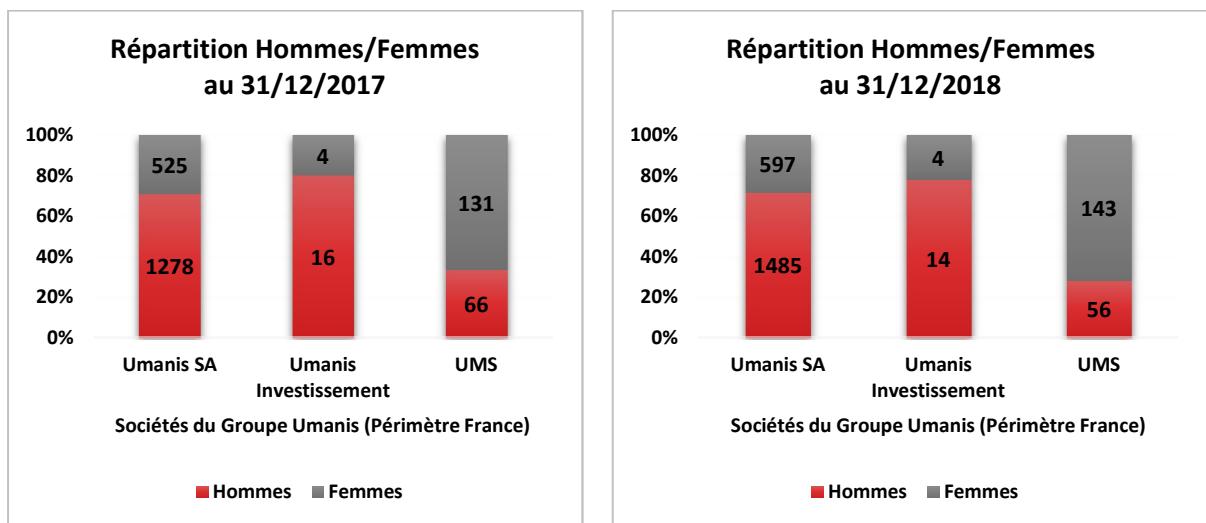
4 INFORMATIONS SOCIALES

4.1 L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique



On remarque que l'effectif a augmenté sur Umanis SA entre 2017 et 2018. Cette augmentation est notamment due à de la croissance externe.

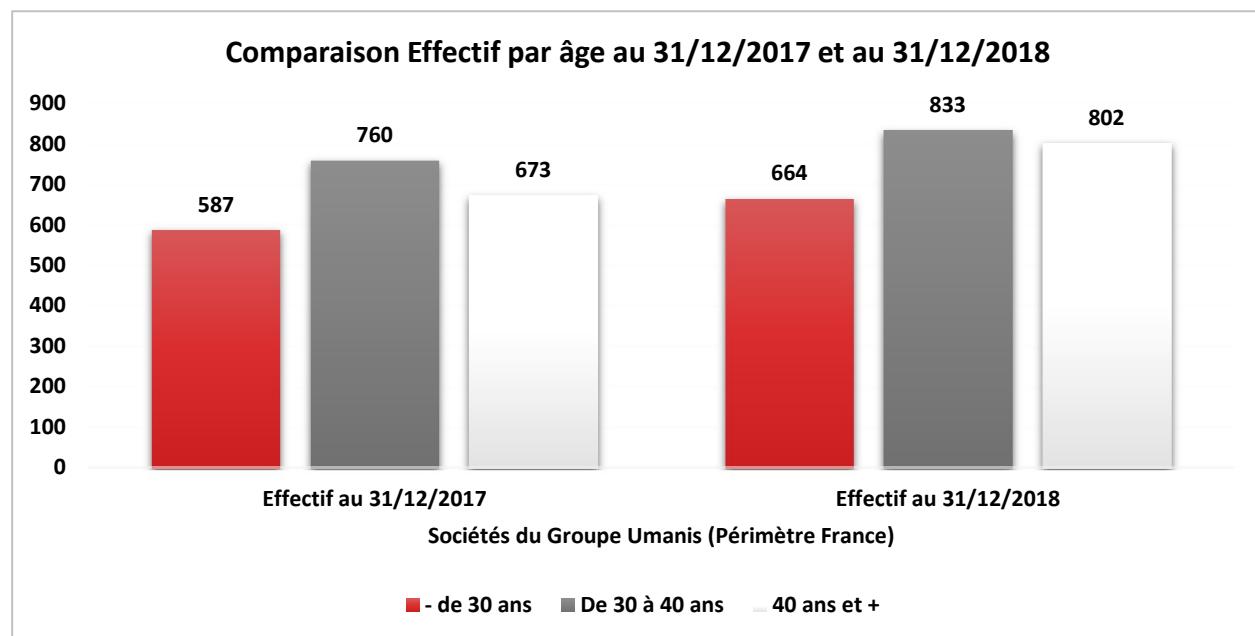
4.1.1 Répartition des salariés par sexe



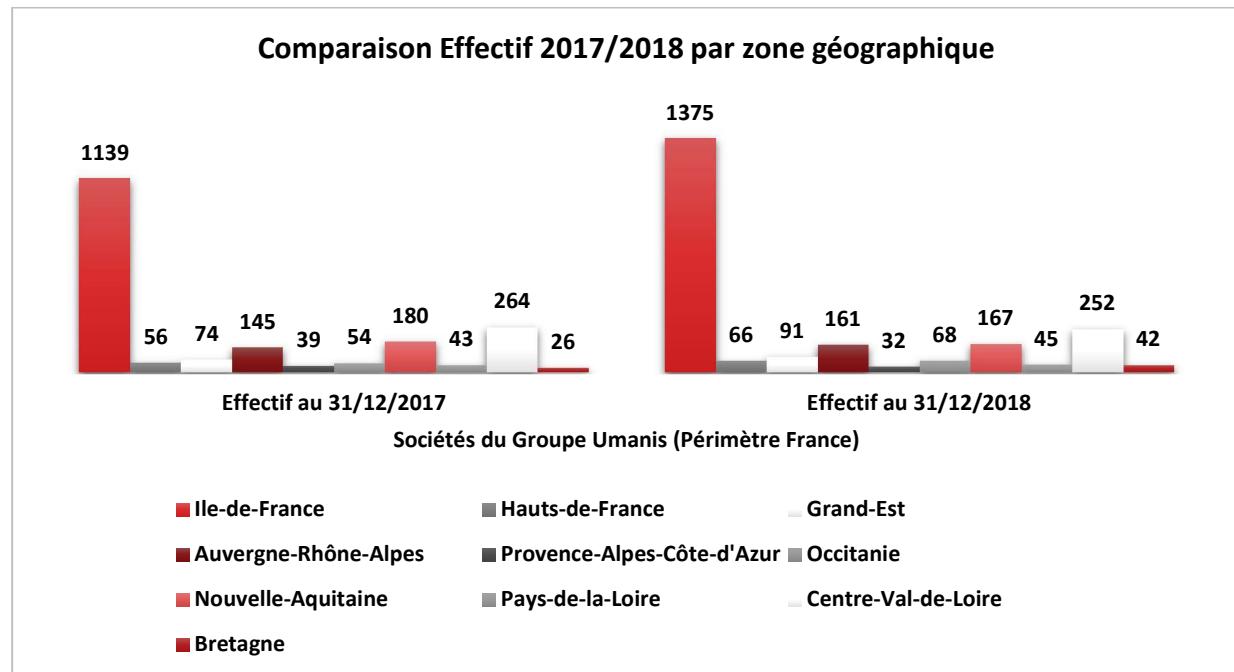
Les chiffres sont sensiblement équivalents entre l'année 2017 et l'année 2018.

En terme d'égalité professionnelle, la répartition de l'effectif total par sexe pour Umanis SA est sensiblement équivalente aux chiffres publiés par le SYNTÉC (71,3% d'hommes / 28,7% de femmes).

4.1.2 Répartition des salariés par âge

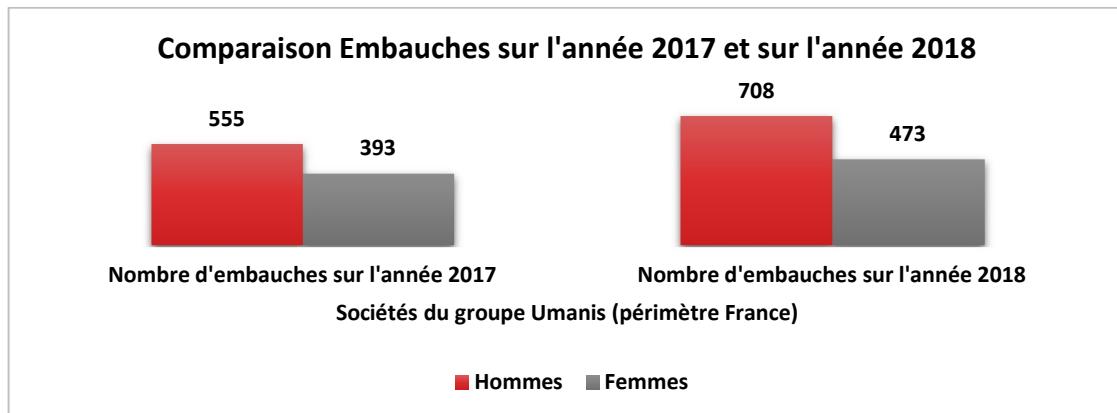


4.1.3 Répartition des salariés par zone géographique

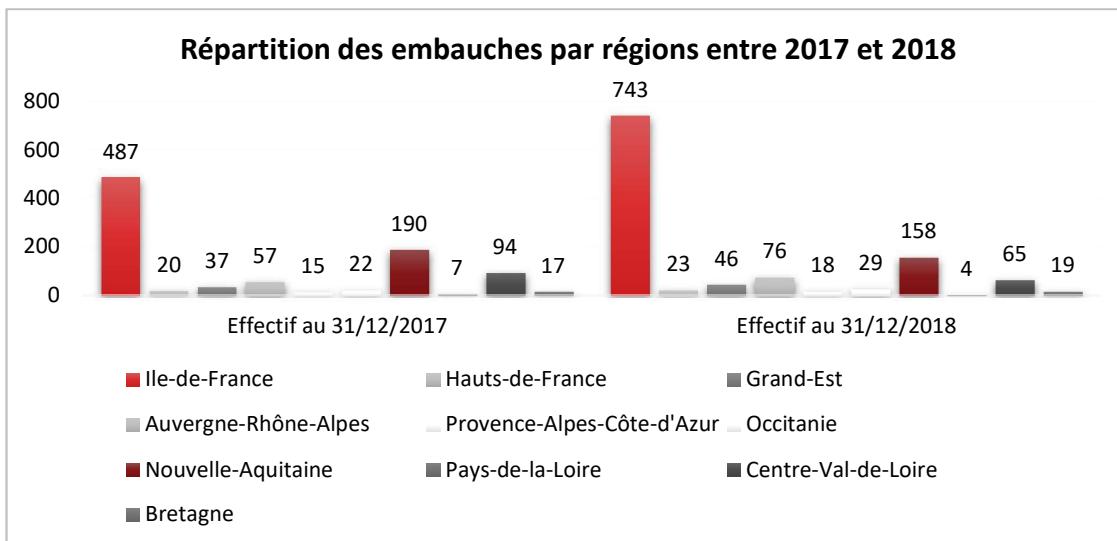


4.2 Les embauches et les sorties volontaires

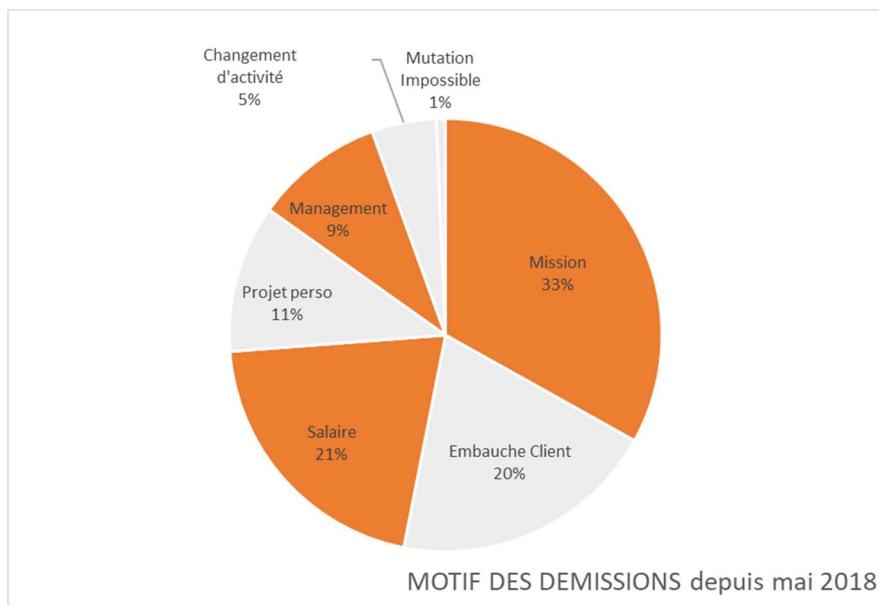
4.2.1 Embauches



Les embauches entre l'année 2017 et 2018 ont augmenté. Cette augmentation s'explique par l'acquisition du fonds de commerce de la société CMS Group.



4.2.2 Motifs des sorties volontaires



Voir § [Les sorties](#)

4.3 Les rémunérations et leur évolution

Sont pris en compte les salaires bruts annuels avec prime de vacances et avec variable en équivalent temps plein (ETP).

Rémunération médiane au 31/12/2017	UMANIS SA	UMANIS COMPUTER	UMANIS INVESTISSEMENT	UMS
	39 500 €	24 000 €	110 000 €	17 764 €

Rémunération médiane au 31/12/2018	UMANIS SA	UMANIS INVESTISSEMENT	UMS
	40 560 €	125 000 €	17 982 €

La rémunération médiane est en augmentation entre 2017 et 2018. Cela s'explique par le fait que les collaborateurs sont mieux payés.

4.3.1 Pilotage de la masse salariale et évolutions de la rémunération

L'accord de progression et d'augmentation minimale relatif à certains salaires permet aux sociétés de l'UES Umanis d'assurer une progression régulière minimale et garantie de la rémunération de l'ensemble des salariés.

Les augmentations sont individuelles. En application du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les décisions relatives à la gestion des rémunérations reposent exclusivement sur des critères professionnels. Pour un même niveau de responsabilités, de formations, d'expériences professionnelles et de compétences mises en œuvre, le salaire de base doit être identique entre les salariés concernés quel que soit leur sexe. Est également pris en compte le lieu de travail, à savoir : Ile-de-France ou Régions (hors UMS).

En 2018, les comités rémunérations pilotés par les RRH sont mis en place avec pour objectif de faire l'exercice une fois par an (en septembre pour les collaborateurs sans variable et en janvier pour le staff et les collaborateurs avec variables). Ce nouvel exercice permet d'avoir une vision macro, d'avoir une analyse objective collective et de prendre les décisions d'évolutions de rémunérations, d'évolutions de fonctions ou de positionnement (position et coefficient).

4.3.2 La gestion des talents

Le premier exercice de People Review pour Umanis SA a été lancé en septembre 2017 sur le top management.

En 2018 cet exercice a été réitéré pour le TOP management Umanis SA et décliné sur le CODIR N-2 (72 collaborateurs étudiés) ainsi que sur quelques agences (182 collaborateurs étudiés).

Suite à cet exercice, la direction des ressources humaines a pu mettre en place en 2018 des actions d'accompagnement des talents via la formation, des coachings et accompagnements spécifiques.

[Le People Review est une réunion des membres du Comité de Direction pour identifier les compétences, les potentiels de chaque membre du Codir -1 selon la méthode suivante :

- *Une discussion ouverte pour identifier le niveau de performance, le potentiel, le développement permettant d'identifier le salarié comme : talent, expert, bon contributeur, stagnation ou en difficulté,*
- *Une réflexion et décision d'un plan de développement individuel pour les talents identifiés,*
- *Une réflexion sur le plan de succession.]*

4.3.3 La gestion de la performance

Pour un meilleur suivi, la direction des ressources humaines a décidé d'organiser les entretiens annuels d'évaluation pendant une période fixe (de juin à août pour les collaborateurs sans variable, de décembre à janvier pour les collaborateurs staff et avec variables). Les RRH chargés d'accompagner les managers dans le déploiement de ces campagnes ont permis d'atteindre un taux de réalisation des entretiens de 98% et d'apporter une analyse qualitative pour assurer le suivi des actions prévues lors de ces entretiens (formation, mobilité, évolution, points d'attention...).

4.3.4 Les sorties

Dans un souci de limitation et réduction du turn over, les RRH ont pour mission de rencontrer tous les collaborateurs démissionnaires afin de recueillir les raisons de leur départ, les accompagner et les renseigner sur toutes les étapes de sortie. Les informations recensées ont pour objectif d'ajuster la stratégie RH de fidélisation et de maintenir une relationnelle professionnelle avec les collaborateurs jusqu'au dernier jour.



4.4 Organisation du travail

4.4.1 L'organisation du temps de travail

4.4.1.1 Umanis SA / Umanis INVESTISSEMENT

Le groupe applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 1486) (bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseil), à savoir l'accord du 22 juin 1999 relatif à la durée du travail.

L'UES Umanis a signé un accord sur le temps de travail en juin 2016. L'accord reprend les 3 modalités d'organisation du temps de travail mises en place par notre convention collective « Syntec » et a créé un nouveau dispositif, propre à Umanis, plus simple, plus favorable et correspondant mieux à l'organisation et aux besoins de l'entreprise, à savoir les modalités de réalisation de missions avec forfait horaire annualisé (ou modalité 4) concernant l'ensemble des collaborateurs cadres gérés par une clause contractuelle de forfait horaire annualisé à 38h de travail par semaine.

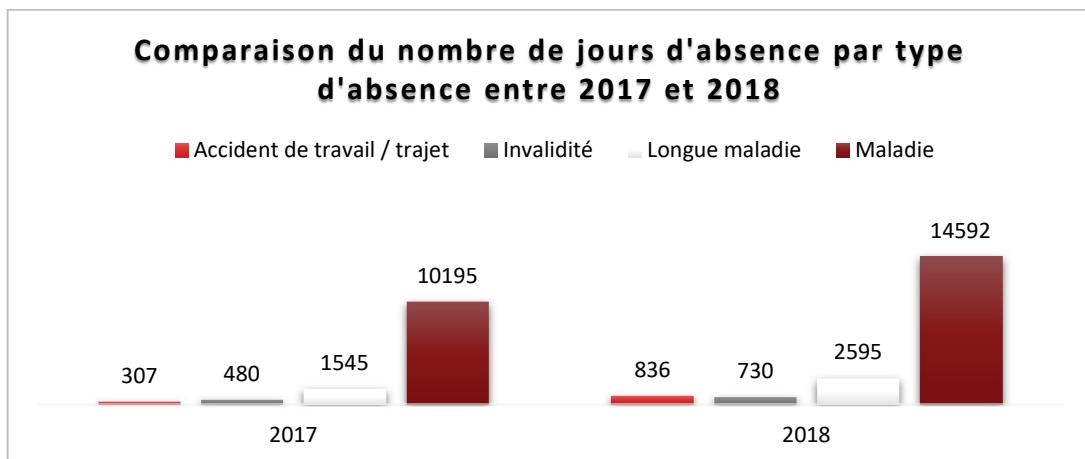
4.4.2 UMS

UMS applique les dispositions relatives au temps de travail de la convention collective (IDCC : 3301) (personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire).

Par ailleurs, il existe un accord sur l'annualisation du temps de travail qui permet de moduler la présence des salariés en fonction de l'activité. Sont concernés tous les téléconseillers.

Enfin, l'activité des centres d'appels étant limitée durant les mois d'été, il est imposé chaque année 4 semaines de congés payés à prendre obligatoirement entre juillet et août.

4.5 L'absentéisme lié au bien-être au travail



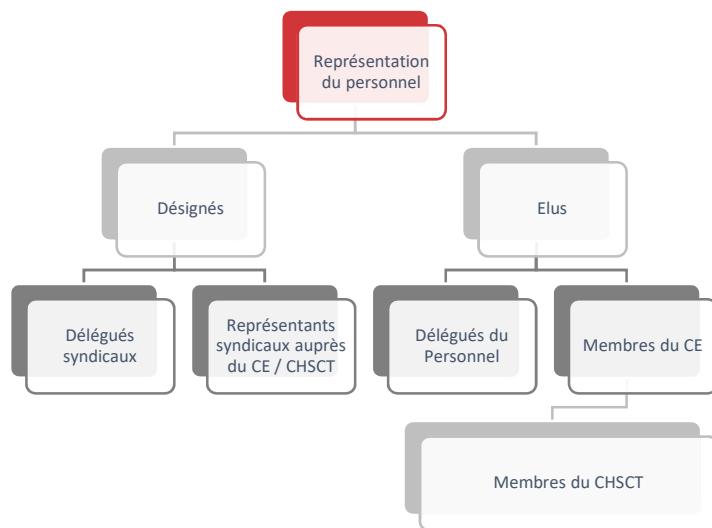
Les absences ne concernent que le périmètre Umanis SA et Umanis Investissement.

4.6 Relations sociales

Umanis « France » est à jour des élections professionnelles à tenir qui ont lieu tous les 4 ans.

Une unité économique et sociale (UES) a été mise en place. Elle regroupe les sociétés Umanis SA et Umanis Industrie qui sont considérées comme une entreprise unique, Umanis Industrie n'atteignant pas le seuil d'effectif requis pour lui permettre la mise en place d'un Comité d'Entreprise.

4.6.1 L'organisation du dialogue social



Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des délégués du personnel (DP) sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature). Au sein d'Umanis « France » sont concernées, Umanis SA, Umanis Investissement et UMS.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un comité d'entreprise (CE) composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature). Au sein d'Umanis « France » sont concernées, Umanis SA et UMS.

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature, les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT). Au sein d'Umanis « France » sont concernées, Umanis SA et UMS.

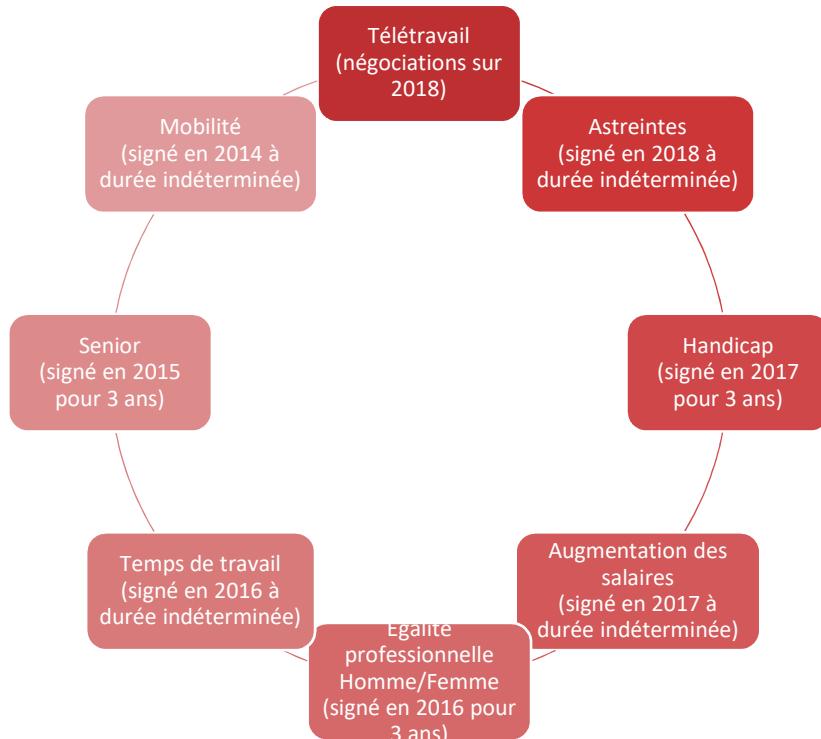
Dans les entreprises de 50 à moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une délégation unique de représentation du personnel. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel. Au sein d'Umanis « France » est concernée UMS.

98,58 % des salariés d'Umanis « France » sont donc représentés par une IRP.

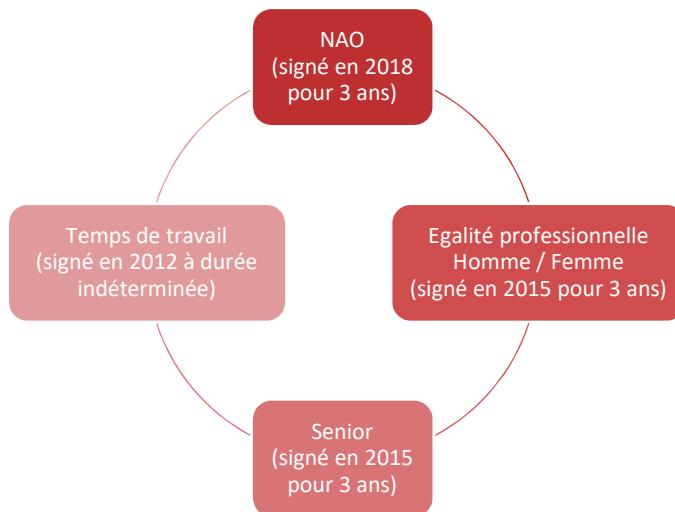
	CE	DP	CHSCT
UES Umanis (Umanis SA + Umanis Computer)	1 réunion / mois	1 réunion / mois	6 réunions / an
UMS (Délégation Unique du Personnel)	DUP 1 réunion / mois		4 réunions / an
Umanis Investissement	Non Applicable	Carence	Non Applicable

4.6.2 Le bilan des accords avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel liés au bien-être au travail

L'UES Umanis



UMS



4.7 Santé et sécurité

4.7.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le document unique comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et sert de base à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Il est mis à jour à chaque visite de site et sera progressivement étendu à l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, Umanis est engagé dans une démarche professionnelle active de respect des dispositions relatives aux visites obligatoires auprès de la médecine du travail. Les visites médicales sont suivies mensuellement par la tenue d'un tableau de reporting et permet ainsi aux ressources humaines d'intervenir le cas échéant dès lors que l'on constate une dégradation sur une agence.

Umanis a également mis en place des guides fil et serres fil sur l'ensemble de ses sites concernés ainsi que les formations SST des utilisateurs.

La direction et les membres du CHSCT ont entrepris des échanges constructifs au niveau de l'UES Umanis sur le sujet des RPS (risques psychosociaux).

Umanis a entrepris une réhabilitation de ses locaux depuis 2016 en respectant les recommandations du code du travail (distance et niveau d'éclairage réglementaire, prise en compte des nuisances sonores, installation de système de contrôle d'accès et de vidéo surveillance, mise en place de mobilier en adéquation avec les nouveaux usages des collaborateurs, zones de co-working, création d'espace de travail et de détente en extérieur avec végétation adaptée).

Enfin, ont été mises en place des zones communes accessibles à l'ensemble des collaborateurs avec des baby-foot, console de jeux, zone d'écoute de musique, bibliothèque participative, distribution de boissons chaudes, restaurants d'entreprises...

4.7.2 Les accidents du travail (fréquence, gravité, maladies professionnelles)

Les sociétés du groupe, de par leurs activités, ne sont pas à considérer comme des entreprises où les risques d'accident du travail sont élevés. Toutefois, cela n'empêche pas la Direction et les membres des CHSCT d'être vigilants sur ces accidents qui font l'objet d'une analyse partagée avec les représentants lors des réunions CHSCT.

Taux de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 / rapporté au nombre d'heures travaillées

2017	Umanis SA	UMS
Taux de fréquence des accidents du travail	$11 \times 1 000 000 / 3 310 454,52$ = 3,32	$7 \times 1 000 000 / 268 705,37$ = 26,05
2018	Umanis SA	UMS
Taux de fréquence des accidents du travail	$8 \times 1 000 000 / 3 613 021,55$ = 2,21	$5 \times 1 000 000 / 222 032,86$ = 22,52

Il n'y a pas eu d'accident ayant entraîné un arrêt de travail pour les sociétés Umanis Computer et Umanis Investissement.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de journées indemnisées x 1 000 / rapporté au nombre d'heures travaillées

2017	Umanis SA	UMS
Taux de gravité des accidents du travail	$211 \times 1 000 / 3 310 454,52$ = 0,06	$306 \times 1 000 / 268 705,37$ = 1,14
2018	Umanis SA	UMS
Taux de gravité des accidents du travail	$339 \times 1 000 / 3 613 021,55$ = 0,09	$180 \times 1 000 / 222 032,86$ = 0,91

Maladies professionnelles

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée au sein du groupe Umanis.

4.8 Formation

4.8.1 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'année 2018 nous a permis de pérenniser la stratégie de gestion de la formation fondée sur 5 axes principaux :

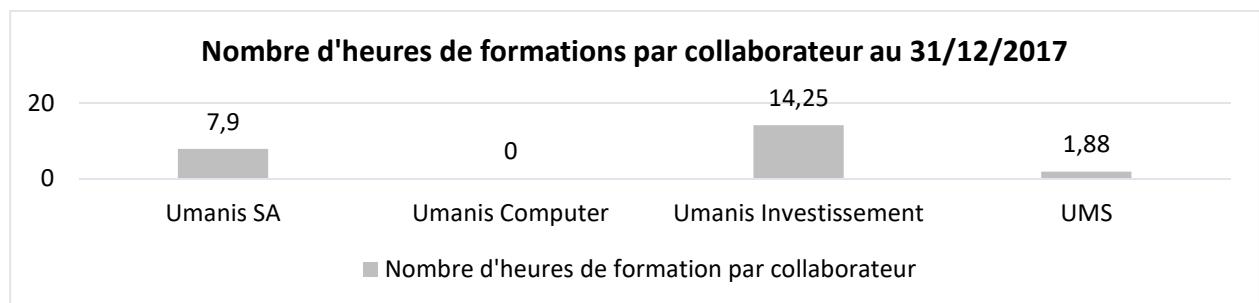
- Adéquation des formations avec les besoins réels des collaborateurs en mission issus des EAE.
- Effort de nos commerciaux afin de négocier avec les clients le maintien de la rentabilité des activités.
- Gestion fine du budget en optimisant les moyens de financement accordés par notre OPCA.
- Mise en place de la réforme de la formation professionnelle continue et notamment du CPF
- Négociation des tarifs avec les organismes de formations

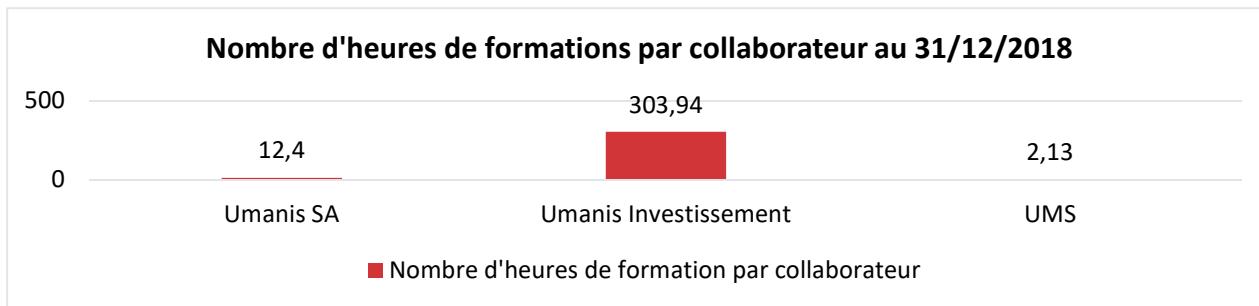
Cela nous a permis de concentrer l'effort de formation sur :

- L'accompagnement des collaborateurs dans leur mobilisation CPF (Gestion de Projet, Agilité, Anglais, Métier, Développement, Système, Bureautique...)
- L'intégration de profil Big Data avec la création d'un parcours de 10 jours de formation
- Les ressources disponibles afin de maximiser leur chance d'être repositionné en mission via une formation en Anglais avec passage de Bulats
- Les autres consultants via des formations dans nos domaines d'expertises.
 - RGPD
 - BI / Big Data (Informatica, MS BI, HADOOP, ...)
 - CRM (EDEAL, Salesforce...)
 - Web Digital (J2ee, .Net, GWT...)
 - Systèmes & Réseau (VMware, Citrix, CISCO...)
 - Méthodologie (ITIL, SCRUM, Prince2, PMP)
 - ...
- Les équipes commerciales avec le maintien du parcours Digital Smart Selling permettant d'obtenir le Titre RNCP Niveau 1 d'Ingénieur d'Affaire en Haute Technologie
- Les managers à travers les Formations Umanis Universités avec comme thématiques principales la communication, le management.

4.8.2 Le nombre total d'heures de formation

2017	2018
Umanis SA	14 633,50 h
UMS	371 h
Umanis Investissement	285 h





UMS est majoritairement composé de salarié en CDD dont les formations à l'intégration (entre 7h et 21h de formation par personne) ne sont pas intégrées au plan de formation.

Nombre d'heures de formation sur Umanis Investissement en forte augmentation.

4.9 Egalité de traitement

4.9.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La diversité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constituent des forces pour notre entreprise, sa croissance et son dynamisme social. Elles permettent notamment de mobiliser les talents et les compétences contribuant à la performance de notre entreprise, abstraction faite de toutes autres considérations pouvant être liées au sexe de l'individu.

Dans le prolongement de la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de l'accord interprofessionnel du 1er mars 2004 relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle, de la loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, de la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel et de l'accord national interprofessionnel relatif à la qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle du 19 juin 2013, de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Direction et les partenaires sociaux ont engagé des négociations qui ont abouti à un accord.

Dans cet accord, les parties signataires réaffirment que le principe d'égalité entre les femmes et les hommes tout au long de la vie professionnelle est un droit. Pour se faire, l'entreprise accepte de prendre des engagements plus volontaires et plus ambitieux avec un suivi renforcé par les instances représentatives du personnel.

En outre, les parties signataires dénoncent tout comportement ou pratique qui pourrait s'avérer discriminant à l'encontre des salariées.

Sur la base de ce principe et du diagnostic élaboré dans le cadre du rapport annuel sur la situation comparée des femmes et des hommes dans l'entreprise, les parties signataires de l'accord ont convenu de fixer des objectifs de progression dans les domaines suivants :

- L'embauche ;
- Le déroulement des carrières ;
- La promotion professionnelle ;
- La rémunération effective ;
- L'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

Dans le cadre de son plan d'action 2017-2019 pour « éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes », la Commission européenne a lancé une consultation publique sur les dispositions de l'Union Européenne relative à l'égalité salariale.

A ce titre et pour information, les indicateurs et le résultat final sont présentés ci-dessous :

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,5	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	0,8	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	53	0	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			79		100
INDEX (sur 100 points)			79		100

Le nombre de points obtenu ne nécessite pas de mesures correctives (>75).

4.9.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe s'est engagé dans une démarche volontariste afin de changer la perception du handicap à tous les niveaux de l'entreprise, soit de la Direction en passant par le management mais aussi les collaborateurs du groupe.

En premier lieu, il est important de souligner quelques chiffres qui permettent de comprendre la problématique à laquelle le groupe est confronté.

Seul 6 % des travailleurs « handicapés » possèdent un Bac+ 2 et plus.

80 % des personnes en situation de handicap ne sont pas nées avec ce dernier mais il est apparu au cours de la vie.

80 % des salariés en situation de handicap n'est pas visible.

La définition du handicap au regard des textes législatifs est très éloignée de l'image que chacun d'entre nous peut en avoir (handicap moteur, déficience mentale).

L'obligation légale qui fixe à 6 % de l'effectif est la même pour toutes les entreprises quel que soit son secteur d'activité.

En aucun cas l'entreprise n'est en mesure d'imposer à un salarié de se déclarer en tant que travailleur handicapé.

Pour les salariés éventuellement concernés, il existe une peur bien réelle de se trouver « catalogués » ou encore « mis au placard » dès lors qu'ils déclareraient leur handicap.

Dans ce contexte, la création d'une « Mission Handicap » a trouvé tout son sens.

Celle-ci s'est intégrée à une association des entreprises du 92 gérée par le MEDEF. Lors des réunions mensuelles, chaque société fait partager son expérience en la matière et a permis à Umanis de déterminer des axes prioritaires.

Si le recrutement de travailleurs handicapés est apparu comme l'axe qui permettrait de répondre à nos obligations, le groupe a toutefois maintenu ses relations avec le « Cap Emploi » (équivalent au Pôle Emploi mais ne traitant qu'une population de travailleurs handicapés). Des rencontres régulières avec cet organisme ont été tenues mais aucun recrutement n'a été constaté via ce canal.

L'ensemble des consultants RH en charge du recrutement ont été formés à traiter cet aspect avec un candidat.

Diverses actions de communication sont réalisées régulièrement par la Mission : intervention de la médecine du travail, aménagement de postes et divers accompagnements administratifs. L'appel à des ESAT a été intensifié au travers de la mise sous plis de courriers, etc.

Par ailleurs, un accord en faveur de l'insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap de l'UES* UMANIS, entré en vigueur au 04 mai 2017 a été signé courant 2017, avec la nomination d'une chargée de mission Handicap Groupe. L'accord a pour objet de définir les orientations qui visent à assurer le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

Les orientations retenues concernent :

- Un plan d'embauche et d'intégration pour favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap au sein de la société UMANIS,
- Un plan de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle,
- Un plan de communication et de sensibilisation,
- Un plan de développement du partenariat avec les établissements du secteur protégé et adapté, et le recours à ces structures pour l'achat de biens, de sous-traitance ou de prestations de service,
- Un plan de management de la démarche.

Deux comités de pilotage sont planifiés chaque année pour suivre les actions de la Mission Handicap.

Ainsi les actions de sensibilisation ont été renforcées depuis 2017.

Il a été organisé en 2017 un Challenge Handisport sur plusieurs agences d'Umanis sur le territoire national.

En 2018, la Mission handicap a fait appel à des intervenants extérieurs et a mis en place de massages par un EA, ateliers culinaires autour du handicap, cafés signes...

Le recrutement de personnes handicapées a également évolué avec 5 intégrations en 2017 et 10 intégrations en 2018 que ce soit en CDI, CDD ou stage.

Ceci a été permis grâce à des partenariats avec des cabinets de recrutement spécifiques au monde du Handicap ; ainsi que la participation à des forums emploi organisés par le CAP EMPLOI.

Le nombre de personnes handicapées au cours de l'année 2018 a fortement augmenté.

Effectif par année et par société	2017	2018
Umanis SA	29	39
Umanis Computer	0	0
Umanis Investissement	1	1
UMS	10	11
Total	41	51

Aussi le taux d'emploi Umanis SA est passé de 1,43% en 2017 à 2,09% en 2018.

4.9.3 La politique de lutte contre les discriminations

Le groupe Umanis est signataire de la charte de la Diversité et s'engage à cet effet à combattre toute forme de discrimination.

5 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

5.1 Politique générale en matière environnementale

5.1.1 Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement.

En tant que société de services, l'activité d'Umanis a un impact limité sur l'environnement. Malgré tout, Umanis a mis en place différentes actions contribuant à la préservation de l'environnement :

- **La dépense en énergie** : remplacement systématique des ampoules par des ampoules de basse consommation
- **Le papier** : impression recto-verso par défaut et impression de document de travail sur papier recyclé, dématérialisation de nos processus internes et externes
- **Les cartouches** : centralisation des impressions et suppression des imprimantes de bureau dites de proximité, et recyclage du matériel informatique
- **La diminution de la production de CO2** par la mise en place de véhicules de service et/ou de fonction les moins polluants possible, en intégrant des véhicules hybrides, et électriques, dans la Car Policy pour limiter l'utilisation des véhicules personnels et des actions internes encourageant la prise des transports en commun (remboursement des titres de transport notamment).

De par ses certifications ISO 9001 : v2015 et ISO 14001 : V2015, un Manuel Q&E ainsi qu'une analyse environnementale (risques) est en œuvre.

5.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Sur chaque site, des affiches sont positionnées à tous les étages pour sensibiliser les collaborateurs au recyclage (cartouches d'encre) et aux économies d'énergie (ex : préférer l'extinction complète à la mise en veille des ordinateurs). En outre, un espace dédié sur le portail intranet permet de retrouver les documents concernant la RSE, dont une publication actualisée d'éco-gestes.

5.2 Pollution

5.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

De par la certification ISO 14001 version 2015, tous les produits ménagers dits polluants, utilisés sur les sites d'Umanis, sont répertoriés selon la classification environnementale.

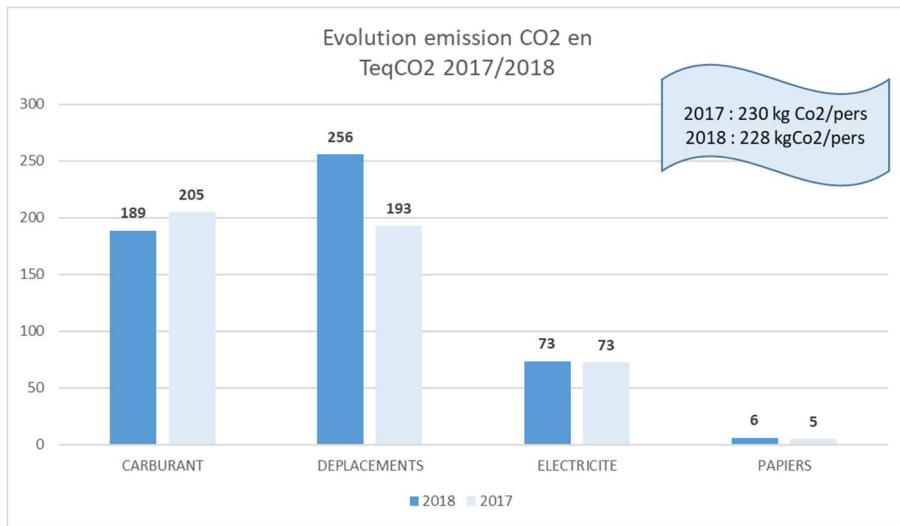
Bien que notre activité de services ait un impact limité sur l'environnement, Umanis a mis en place différentes actions pour réduire notre empreinte environnementale. Nous avons mis en place le tri sélectif et le recyclage des déchets sur tous nos sites. Nous économisons du papier en dématérialisant nos procédures internes. Nous avons supprimé les imprimantes de proximité dites « de bureau » pour des imprimantes collectives codées en recto verso par défaut. Le matériel informatique et télécom ainsi que le mobilier usagé sont récupérés par des organismes spécialisés pour y être systématiquement recyclé.

Notre consommation électrique est également sous surveillance.

Pour continuer à limiter les émissions de CO2, Umanis a intégré des véhicules hybrides-électriques, moins polluants, dans sa Car Policy. De plus, la politique « Flotte Auto » inclut une sensibilisation d'Eco-Conduite afin de réduire la consommation de carburant et de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Notre flotte de véhicule est partagée entre les collaborateurs et nous encourageons les réunions en visioconférence dès que c'est possible afin de limiter les déplacements.

Concernant les déplacements professionnels, Umanis privilégie le transport ferroviaire au transport aérien et une politique voyages est en place.



Les évolutions de CO2 liés aux déplacements sont principalement dues au changement de méthodologie appliqués par notre agence de voyage. En effet, nous pouvons constater que le nombre de déplacements ainsi que le kilométrage parcouru dans l'année est en diminution.

5.3 Economie circulaire

5.3.1 Prévention et gestion des déchets

En lien avec sa certification ISO 14001 sur ses sites, l'engagement d'Umanis sur les sites principaux sur la gestion des déchets concerne notamment :

- Le papier par le tri dans les locaux et la collecte sélective, et récupération et destruction des archives par un fournisseur spécialisé, sur les sites de PVC et Nantes notamment,
- Les ampoules, les cartouches d'encre, sont reprises par les fournisseurs,
- Les piles sont remises en point de collecte,
- Le matériel informatique sont systématiquement recyclés via des organismes accrédités,
- Le mobilier usagé est récupéré par des organismes spécialisés.

5.3.2 Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Umanis n'ayant pas de lieu de restauration dans ses locaux, il n'y a pas d'actions spécifiques engagées sur le gaspillage alimentaire.

Les distributeurs automatiques en place sont gérés par une entreprise prestataire, également en charge de contrôler et d'assurer la collecte et le traitement des denrées dont la date limite de consommation (DLC) est dépassée.

5.3.3 Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau est principalement utilisée par le ménage, les sanitaires et les fontaines à eau. Il est difficile d'estimer la consommation d'eau des différents sites car celle-ci est comprise dans les charges.

Des robinets avec capteurs automatiques ont été installés sur certains sites afin de réduire le gaspillage d'eau.

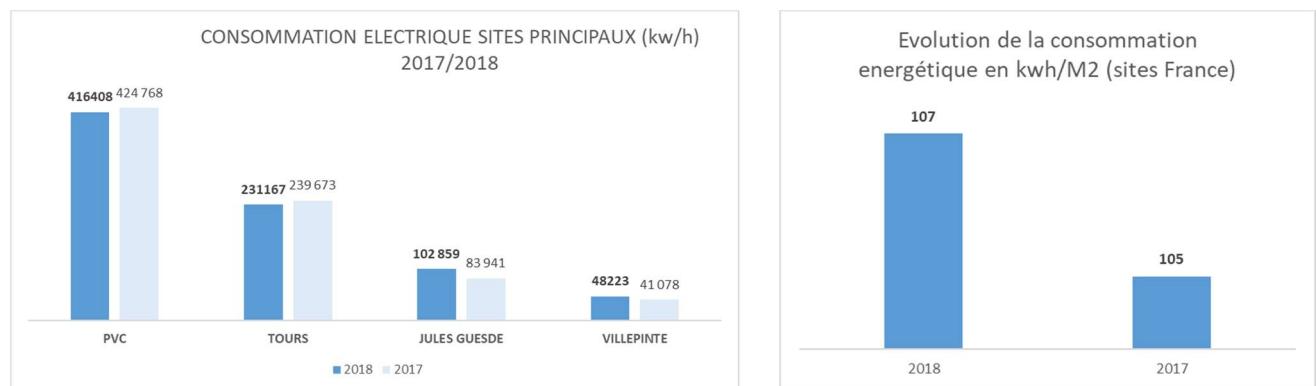
Concernant sa consommation d'eau au niveau de ses collaborateurs, Umanis a mis en place sur ses sites des fontaines à eau dans le but de limiter l'utilisation des bouteilles plastique.

Consommation de matières premières et d'énergie - et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

De par la nature de son activité, Umanis a une faible consommation de matières premières. Concernant le papier, les impressions sont programmées en noir et blanc et recto/verso par défaut sur toutes les imprimantes d'Umanis, les impressions de documents de travail se font à 100% sur du papier certifié « Ecolabel Européen ». L'Ecolabel européen la "Fleur", créé en 1992, est la certification écologique officielle européenne. Ce label concerne des produits qui ont un moindre impact sur l'environnement sur la base de critères environnementaux et de critères de performance (un produit labellisé doit être au moins aussi efficace qu'un produit classique). Un produit doit impérativement remplir tous les critères pour pouvoir obtenir le [label écologique de l'UE](#). Ces critères écologiques tiendront compte de tous les aspects de la vie d'un produit, depuis sa production et son utilisation jusqu'à son élimination ultérieure (l'approche dite "du berceau à la tombe" ou cycle de vie).

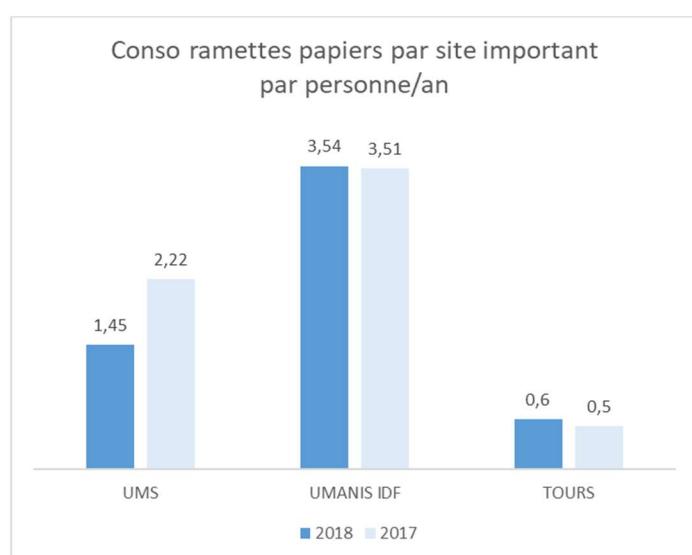
Concernant la consommation d'électricité, seule source d'alimentation énergétique, il existe très peu d'imprimantes de bureau dites de proximité, au profit, en majorité, de la centralisation des systèmes d'impression. Des détecteurs de mouvements, déclencheurs uniquement si nécessaire ont été installés.

CONSOMMATION ELECTRIQUES & PAPIERS

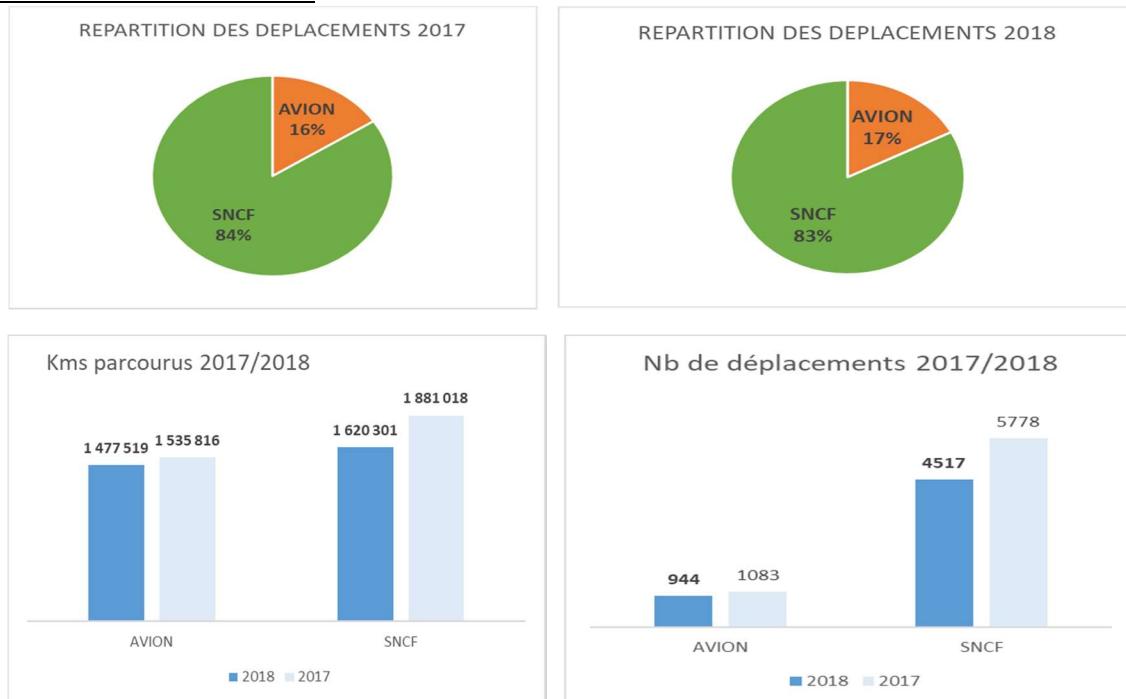


En 2018, la consommation énergétique 2018 d'un bâtiment de bureaux a une consommation énergétique réelle totale de 182Kwh/M2 et par an

Source : OID - OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER DURABLE - 2019



VOYAGES ET DEPLACEMENTS



CONSOMMATION DE CARBURANTS



La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Umanis a mis en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique comme des sessions de sensibilisation Qualité Environnement délivrées aux nouveaux arrivants. De plus, et dans une optique d'amélioration continue, une publication d'éco-gestes est diffusée sur le site intranet, afin de sensibiliser les collaborateurs au quotidien.

5.4 Changement climatique

L'activité d'Umanis n'entraîne pas de rejet conséquent de gaz à effet de serre. L'activité Umanis implique néanmoins le déplacement de ses collaborateurs. Les déplacements professionnels sont maîtrisés et centralisés en interne grâce à notre Service Voyages qui favorise les déplacements à moindre impact de pollution.

Umanis a intégré des véhicules hybrides et électriques, moins polluants, dans sa Car Policy.

De par son organisation sur le territoire national, en sites régionaux plus proches de l'environnement local, Umanis adapte sa politique Q&E aux régions, tout en centralisant sa gouvernance. Une meilleure adaptabilité des solutions face à l'évolution du risque est donc engagée.

Umanis a mis en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique comme des sessions de sensibilisation Qualité Environnement délivrées aux nouveaux arrivants (tous sites). De plus, et dans une optique d'amélioration continue pour une meilleure prévention de long terme face aux risques liés aux changements climatiques, une publication d'eco-gestes est diffusée sur le site intranet, afin de sensibiliser les collaborateurs au quotidien.

5.5 Protection de la biodiversité

En tant qu'entreprise de services, et de ce fait, n'appartenant pas à un secteur lié à l'exploitation de ressources naturelles, l'activité même d'Umanis n'a pas d'incidence sur la biodiversité.

5.6 Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

En tant qu'entreprise de services du numérique (ESN) évoluant dans le tertiaire, et de ce fait, n'appartenant pas à un secteur impacté ou impactant le monde animal, l'activité même d'Umanis n'a pas d'incidence sur son bien-être.

Egalement, les activités d'Umanis n'engendrent aucunement d'impacts négatifs allant à l'encontre d'une alimentation responsable.

6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

6.1.1 En matière d'emploi, de développement régional, sur les populations riveraines ou locales

Tant sur un axe régional que national, Umanis anticipe les évolutions de demain et est à l'écoute de ses collaborateurs qui souhaitent évoluer et acquérir de nouvelles compétences. Umanis cherche à valoriser les savoirs de ses collaborateurs. Dans cette vision, les objectifs se rejoignent avec un plan de formation centré sur trois domaines : technique, fonctionnel/métier et développement personnel. Suite à la réforme de la formation professionnelle, Umanis continue de dépasser ses obligations légales en investissement sur une politique forte de formation. Cette politique s'intègre dans la démarche de la GPEC ce qui permet également de suivre l'évolution du marché et des besoins des clients. Chaque année, un plan de formation, en cohérence avec la réalité opérationnelle et géographique de l'activité, est décidé par la direction. Chaque collaborateur peut donc demander à bénéficier de formations en cohérence avec son parcours et ses ambitions.

Depuis 2010, en plus des bilans de fin de mission, chacun a un entretien professionnel qui permet de faire le point sur l'intérêt, l'environnement de travail et sa localisation géographique, les capacités ou les difficultés rencontrées, les souhaits d'évolution, etc

En 2018 la création de la fonction de RRH voit le jour, les RRH intègrent les équipes de la direction des ressources humaines en île de France avec pour objectif de déployer cette fonction en région en 2019.

L'objectif est d'apporter conseil et d'accompagner les managers au quotidien sur les sujets de pilotage de la masse salariale, gestion des talents et de la performance, limitation du turn over, soutien en droit individuel et collectif, déploiement de la stratégie formation, renforcer la proximité collaborateurs par des rencontres formelles (entretien professionnels, entretiens de sortie, entretien de mobilité) et informelles (petit déjeuner, déjeuners d'équipes pour recenser la tendance et l'ambiance terrain).

RRH 2018

En quelques chiffres



Umanis s'appuie également sur ses partenaires éditeurs pour développer les compétences de ses collaborateurs et travailler sur les dernières générations de leurs produits. A cet effet, un programme de certifications sur toutes les technologies éditeurs a été mis en place. Les collaborateurs sont donc régulièrement formés par les éditeurs eux-mêmes et Umanis participe également aux lancements de leurs nouveaux produits sur les versions bêta. Cela permet aussi d'avoir accès en direct au plus haut niveau d'expertise chez les éditeurs et donc d'être à la pointe de ce qui se fait sur le marché.

Au niveau organisationnel, Umanis capitalise sur toutes les missions de référence et les projets qui sont réalisés au travers de toutes ses agences afin que tous les collaborateurs puissent disposer des guides et des méthodologies de développement qui ont déjà été utilisés et qui constituent les best practices.

Enfin, Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en régions avec lesquelles Umanis a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés.

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Big Data, Digital, Cloud, ...).

6.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société

6.2.1 Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de son activité Umanis dialogue avec différents publics :

- **Investisseurs** : par le biais de communiqués de presse diffusés à l'AMF et publiés sur le site web
- **Clients** : informations sur les offres, sur les événements, etc. via le site web, mailings et réseaux sociaux
- **Candidats** : présence sur les salons de recrutement, parution des annonces sur le site web, communication via les réseaux sociaux
- **Education (écoles)** : Umanis recrute la grande majorité de ses collaborateurs dans les Ecoles d'Ingénieurs et de Commerce mais également dans les universités proposant des spécialisations dans les domaines de systèmes d'information et du décisionnel. Umanis entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec certaines écoles à Paris et en province avec lesquelles Umanis a noué des partenariats afin de diffuser ses offres d'emploi auprès des jeunes diplômés

Umanis participe en outre régulièrement à des Forums pour l'emploi organisés par ces mêmes écoles et anime des conférences sur des thématiques actuelles (Data/Data, Digital, User Experience, Cloud, ...).

Umanis a lancé sa mission handicap il y a 6 ans. La mission a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap. Elle met en place des actions de recrutement, de formations spécifiques, de sensibilisation et propose un milieu protégé et adapté. Eté 2017, Umanis a signé un accord handicap pour une durée 3 ans, pour œuvrer sur le maintien dans l'emploi, l'accueil et l'insertion ainsi que le développement de la sous-traitance via les milieux protégés.

6.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Umanis, c'est également une communauté avec un fort sentiment d'appartenance qui se retrouve tous les mois, sur tous les sites, aux « Jeudis d'Umanis », qui échange via nos canaux sociaux (Umanews, blog, réseau social d'entreprise, ...) et qui s'engage via USport, notre association sportive.

Umanis s'appuie également sur ses partenaires éditeurs pour développer les compétences de ses collaborateurs et travailler sur les dernières générations de leurs produits. A cet effet, un programme de certifications sur toutes les technologies éditeurs a été mis en place. Les collaborateurs sont donc régulièrement formés par les éditeurs eux-mêmes et Umanis participe également aux lancements de leurs nouveaux produits sur les versions bêta. Cela permet aussi d'avoir accès en direct au plus haut niveau d'expertise chez les éditeurs et donc d'être à la pointe de ce qui se fait sur le marché.

A l'heure de l'adoption de l'IA par les métiers, Umanis multiplie les initiatives et les projets concrets : Ecole IA Microsoft, Hackathon « AI for a better world », certifications Google Cloud, projets R&D et thèses sur l'IA, collectif Impact IA, partenariats start-ups, nouvelles offres IA... Umanis en tant que leader français en solutions métiers "data oriented", affirme sa position d'acteur clé dans l'écosystème de l'Intelligence Artificielle en France avec le lancement de véritables projets d'envergure avec ses clients, de nombreuses initiatives concrètes et des engagements pour le développement d'une IA éthique.

L'Intelligence Artificielle s'infiltre chaque jour davantage dans de nombreux métiers tels que les Ventes, le Marketing et les Services Clients (chatbots, moteurs de recommandation, prédition du churn...), la Finance et les Ressources Humaines (Forecasting, Risk Management, analyse comportementale, automatisation des tâches...),

l'Industrie, la Santé, l'Energie et bien d'autres (trading algorithmique, voitures autonomes, Cybersécurité, Smart Grids, détection de pathologies, maintenance prédictive, robots, Digital Twins, prévision des stocks...).

En tant qu'ESN fondée en 1990 sur les métiers de la donnée et des statistiques, bien avant l'avènement du Big Data, Umanis investit fortement le secteur porteur de l'Intelligence Artificielle, telle une évolution naturelle de son cœur de métier historique.

« En moins de deux ans, le marché de l'IA a formidablement progressé : nous sommes passés de la phase des POC (Proof-of-Concept) et des cas d'usage confidentiels à l'apparition de nouvelles applications métiers exploitant l'IA, et nous constatons aujourd'hui que nos clients prennent en main l'IA et sont prêts à lancer des projets concrets. La période de buzz médiatique et des scénarios de science-fiction est désormais derrière nous, le marché entre aujourd'hui dans une phase plus mature d'appropriation et d'usage de l'IA par les Directions Métiers » déclare Olivier Pouligny, Directeur Général d'Umanis.

Positionnée de manière précoce sur ce marché aujourd'hui en forte croissance, Umanis dispose d'équipes déjà dimensionnées pour accompagner ses clients dans leurs multiples projets intégrant de l'IA. En parallèle, Umanis renforce son expertise et son rayonnement dans l'écosystème en multipliant les initiatives dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'innovation et de l'éthique, en partenariat avec les grands éditeurs (Microsoft, Google...) ou des start-ups.

- Ouverture d'une promotion Umanis à l'Ecole IA Microsoft

Impliquée dès la création de l'Ecole IA de Microsoft/Simplon avec sa première promotion pilote de 24 apprenants, Umanis a confirmé le recrutement de quatre d'entre eux en septembre 2018. Portée par l'ambition de lutter collectivement contre la pénurie de compétences en IA, cette formation de 7 mois a été une pleine réussite.

Pour la seconde promotion (novembre 2018/février 2019), Microsoft ouvre 10 Ecoles IA avec le soutien de 8 partenaires de son écosystème. Umanis inaugure ainsi à Saint-Germain-en-Laye une promotion personnalisée (parité hommes-femmes visée) de 24 nouveaux apprenants, avec objectif pour eux d'intégrer les effectifs de l'ESN en tant que Développeur Data IA, sur des projets liés à la Smart City, aux chatbots ou à l'analyse d'images, entre autres.

- Succès du Hackathon « AI for a better world » d'Umanis

Lancé en partenariat avec Google Cloud et doté d'une récompense de 10 000 €, le hackathon « AI for a better world », annoncé en septembre, a reçu près de 250 candidatures. Organisés en équipes, les candidats se sont investis dans la construction de prototypes d'algorithmes innovants ayant un réel impact éthique dans les domaines de la Santé, de l'Environnement, de l'Energie, des Fintech, du Retail ou du Luxe.

Cet hackathon hybride de 6 semaines, encadré par des mentors d'Umanis et de Google, a débuté en ligne le 8 octobre. Les trois meilleurs projets ont été sélectionnés le samedi 8 décembre lors d'une grande journée « Hack Day » par le comex de Google et Umanis.

- Certifications Google Cloud sur la Data et le Machine Learning

En plus de renforcer son partenariat historique avec Microsoft Azure en lançant une large campagne de certification interne, Umanis s'est également engagé dans une démarche transparente de diversification, en décidant depuis juillet 2018 d'accompagner Google dans son ambition de devenir un leader du cloud public.

Avec l'objectif d'être reconnu rapidement sur le marché comme un acteur majeur des offres Google Cloud et le leader sur les spécialisations Data et Machine Learning, Umanis vise les certifications « Professional Data Engineer » et « Professional Cloud Architect de 25 consultants d'ici fin mars 2019. Umanis prévoit ainsi d'atteindre le niveau de partenariat « Premier Partner » de Google courant 2019.

- Renforcement de l'investissement R&D sur l'IA et l'informatique quantique

En août 2018, Umanis a annoncé le recrutement de 10 nouveaux docteurs en informatique au sein de sa Direction R&D, pour travailler sur quatre domaines d'application, dont l'Intelligence Artificielle. Dans une optique permanente de produire des résultats tangibles à forte valeur ajoutée pour les clients d'Umanis, l'objectif clair de la R&D est également de déposer des brevets issus de ses recherches et de publier des thèses.

Le travail sur une thèse CIFRE, portant sur la maintenance prédictive des systèmes et la détection d'événements rares grâce au Deep Learning, a ainsi débuté et permet de faire avancer la recherche et les cas d'usage sur le sujet. Parmi les nombreux projets de R&D amorcés sur l'IA (nouveaux algorithmes, RPA, robots auto-apprenants,

véhicules autonomes, analyse d'images, de vidéos, de médias...), l'informatique quantique occupe une place majeure avec la mise en place de portages des algorithmes IA sur des plateformes de programmation de systèmes quantiques à l'aide de Microsoft Quantum, pour une recherche d'importants gains de performance futurs.

- **Implication dans le collectif Impact IA**

Créé sous l'impulsion de Microsoft et regroupant un ensemble de grandes entreprises, d'ESN, de start-ups et d'écoles, le collectif Impact IA s'est donné pour mission de réfléchir aux enjeux éthiques et sociaux de l'IA touchant tous les secteurs d'activité et de soutenir des projets innovants, afin d'influencer positivement demain.

Adhérant pleinement à ces concepts fondateurs, Umanis est impliquée dans trois groupes de travail du collectif : IA de confiance, Ecosystème et Education, ce dernier ayant pour but de réfléchir et d'agir sur la meilleure façon de préparer chacun aux compétences de demain. Umanis porte ainsi les projets de création d'un baromètre des besoins en métiers et en compétences clés en IA, ainsi que d'ateliers d'initiation à l'IA orientés vers des profils très variés : enfants, étudiants, managers, profils techniques et non techniques.

- **Animation IA inédite à Microsoft Experiences 2018**

En tant que partenaire de premier ordre de Microsoft, Umanis était présent à l'événement Microsoft Expériences 2018 (6 et 7 novembre) avec un important programme dédié entre autres à l'IA, avec des sessions d'ateliers sur son stand (RPA, Machine Learning, Chatbots, Industrie 4.0...) et la présentation de son catalogue de formations techniques dédiées aux experts dans l'espace Formations du salon. Umanis a disposé également d'un stand dans la Zone Immersive du salon, dédiée aux responsables Marketing et Data, avec une animation IA inédite. Les visiteurs ont eu ainsi l'occasion de créer leur propre cocktail grâce à une interaction avec un chatbot et une IA qui l'a dessiné pour qu'il puisse ensuite être réellement réalisé. Plusieurs technologies d'IA ont été à l'œuvre lors de cette démonstration à la fois ludique et conviviale.

- **Nouveaux partenariats avec des start-ups spécialistes de l'IA**

Afin de rester à la pointe de l'innovation et proposer les technologies et offres de services les plus avancées à ses clients, Umanis conclut régulièrement de nouveaux partenariats stratégiques avec des start-ups de l'écosystème IA français. Dans le domaine des chatbots notamment, des partenariats avec les entreprises Konverso ou Botfuel ont permis de développer des projets pour des grands groupes, afin d'optimiser leur Service Desk IT, par exemple.

Parmi les autres partenariats, Umanis s'est récemment allié à la start-up Qopius, créateur d'une solution pour le secteur du retail qui analyse la composition des rayons en magasin grâce à la combinaison d'IoT (caméras connectées) et d'IA. Une innovation de rupture qui permet aux distributeurs d'optimiser leur stock en temps réel et aux marques de travailler sur la mise en valeur de leurs produits en rayon.

Dans l'optique de se positionner au centre de l'écosystème IA, Umanis a créé un réseau d'Open Innovation doté d'une cellule dédiée d'experts, de juristes et de financiers dont le rôle est d'identifier de nouvelles start-ups créatrices de valeur, afin de les évaluer puis de les accompagner dans une dynamique de co-développement.

- **De nouvelles offres IA packagées pour les clients**

Le marché de l'Intelligence Artificielle a explosé en 2018 et est promis à une très forte croissance dans les années à venir. Umanis propose ainsi de nouvelles offres packagées d'implémentation d'IA dans les systèmes IT :

RPA / IPA : ces technologies émergentes d'automatisation des processus couplées à de l'IA permettent d'éliminer les tâches fastidieuses à faible valeur ajoutée, de rationaliser les opérations et donc de réduire les coûts. Applicables à de nombreux cas d'usage (Supply Chain, Finance, RH, IT...) impliquant plusieurs métiers de manière transverse, les technologies RPA et IPA sont désormais proposées par Umanis qui s'appuie sur les technologies des éditeurs UiPath et Blue Prism.

Cognitive Services : modules d'IA de la plateforme Microsoft Azure, les Cognitive Services proposent d'intégrer des algorithmes dans des applications, sites web et bots avec lesquels interagir via des méthodes naturelles de communication. A travers un nouveau package, Umanis propose désormais d'intégrer nativement ces services dans l'ensemble de ses offres, pour des applications métiers telles que la détection des fraudes et d'anomalies, la segmentation client ou encore l'anti-churn.

6.3 Sous-traitance et fournisseurs

Umanis a initié depuis 2013 une politique d'achats responsables qui s'appuie sur le choix de partenaires, sous-traitants et de fournisseurs partageant les mêmes axes de progrès en matière environnementale, sociale et éthique des affaires. Une charte des achats responsables a permis de formaliser les ambitions d'Umanis ainsi que les réalisations et les attentes vis-à-vis de partenaires et des fournisseurs. Une nouvelle version de cette charte a été rédigée fin 2018 incluant un questionnaire RSE, éthique et RGPD envoyé à nos principaux partenaires puis analysé.

A titre d'exemple d'achat responsable, Umanis sélectionne les ordinateurs mis à la disposition de ses collaborateurs en fonction du programme d'engagement environnemental du fournisseur (Dell), tout au long du cycle de vie du produit.

Notre plateforme de suivi réglementaire « LEGALIS », développée en interne, permet l'intégration complète et suivie de nos fournisseurs et partenaires

7 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Umanis est signataire de la Charte des Nations Unies et s'engage à cet effet à prévenir la corruption (<https://www.unglobalcompact.org/participant/18112-UMANIS>).

En plus d'être signataire de la Charte des Nations Unies, UMANIS est évaluée, chaque année, par l'organisme EcoVadis. La démarche de développement durable d'Umanis a obtenu le statut « Silver ».

Umanis est signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008 (<http://www.charte-diversite.com/charter-diversite-signataire-umanis-2122.php>)

Umanis a développé une Charte Achats Responsables et Ethiques (<http://www.umanis.com/nos-engagements/>). Notre charte éthique, publique, nous engage au quotidien dans notre comportement.

Le code éthique d'Umanis va bien au-delà d'une simple suite d'idées abstraites, c'est une formalisation de l'engagement pérenne de la société pour un code de conduite inscrit dans nos pratiques commerciales et à tous les niveaux de la société :

- **Lutte contre la fraude** : les actes de fraudes peuvent être classés en trois grandes catégories : le reporting financier frauduleux, le détournement d'actifs et la corruption. Umanis affiche une tolérance zéro pour toute forme de corruption dans notre domaine professionnel
- **Lutte contre toute forme de pratiques anticoncurrentielles** : fixation des prix, dumping, monopole
- **Respect de la confidentialité** : les collaborateurs ayant connaissance d'informations professionnelles confidentielles sont tenus de n'en faire aucun usage, et doivent prendre les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger en toute circonstance les informations de la société
- **Conflit d'intérêt** : chaque collaborateur se doit, envers Umanis, d'agir avec intégrité et bonne foi. Il est essentiel que les salariés ne fassent rien qui puisse être en conflit avec les intérêts d'Umanis ou qui soit susceptible d'être interprété comme tel
- **Cadeaux d'entreprise et invitations** : nos collaborateurs peuvent offrir et recevoir des cadeaux d'entreprise appropriés, dans le strict respect des lois en vigueur et en étroite relation avec leur travail, avec les clients, les fournisseurs, ou les partenaires commerciaux d'Umanis, dans la mesure où ces cadeaux ont une valeur nominale limitée et ne sont pas donnés ou reçus dans l'intention ou la perspective d'influencer la prise de décision commerciale des bénéficiaires
- **Engagement éthique avec nos fournisseurs** : Umanis demande à tous ses partenaires de premier niveau de signer sa charte éthique, afin de s'assurer contractuellement que les personnes qui travaillent pour le compte d'Umanis sans en être salarié respectent ladite charte et se comportent conformément aux principes qui y sont décrits.
- **Dispositif d'alerte** : Umanis a mis en place un dispositif d'alerte pour s'assurer du respect de ses principes d'éthique, basé sur la mise en place d'un comité d'éthique, d'audits de conformité, d'une procédure d'alerte en cas de risque avéré et de sanctions disciplinaires en cas de violation.

Le comité éthique :

- A pour mission de mettre en place les conditions de l'adhésion de nos collaborateurs à la charte éthique au travers de l'écoute et de l'assistance.
- Étudie la suspicion de violation de la loi ou des règlements et chartes Umanis et de prendre les mesures adéquates.
- Peut mandater le service audit interne pour mener une enquête.
- Peut avoir recours à des experts internes, externes, organismes extérieurs ou comité RSE
- Vérifie s'il est remédié aux incidences négatives d'une violation avérée, et contrôle l'efficacité des mesures prises.
- Permet de demander un conseil relatif à l'application ou au respect de la charte éthique.
- Permet de rapporter tout fait présentant des risques majeurs avérés dans les domaines comptables, financiers, bancaires, de lutte contre la corruption, de pratiques anticoncurrentielles, de lutte contre les discriminations, de harcèlement au travail, de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que de protection de l'environnement et des clients.

- Les membres du comité d'éthique ont une obligation stricte d'indépendance, d'impartialité, et de confidentialité.

La procédure d'alerte et de protection :

- Toute question relative, ou demande spécifique liée au respect des dispositions légales ou réglementaire, peut être formulée au supérieur hiérarchique, au service des ressources humaines ou au délégué éthique,
- Umanis intègre dans son système de management de la qualité et de l'éthique, des procédures permettant l'alerte et le signalement. L'anonymat du lanceur d'alerte peut être, de façon exceptionnelle, préservé, conformément aux directives légales.
- La procédure d'alerte, accessible sur site www.umanis.com, est destinée au seul cas où le lanceur d'alerte considère qu'une information vers sa hiérarchie peut présenter des difficultés et ne pas donner lieu au suivi approprié.
- Sanctions disciplinaires : Dans le cas de violation avérée, le management procédera avec l'aide des services Umanis associés, à la mise en place de mesures conservatoires et/ou de sanctions disciplinaires. Selon la gravité des faits avérés, la sanction pourra aller d'un simple avertissement à l'exclusion, conformément au règlement intérieur en vigueur.
- Le **RGPD** : Dans le cadre des activités sur les sites internet Umanis.fr, des données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatisé par Umanis. Pour l'ensemble de ces traitements, Umanis SA est l'entité qui détermine les moyens et les finalités et agit ainsi en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation applicable en matière de données personnelles et notamment du Règlement Général sur la protection des données n° 2016/679 du 27 Avril 2016.
 - ✓ **DONNÉES COLLECTÉES** : tout ou partie des données fournies en remplissant des formulaires de contact, en chargeant en ligne des contenus, en souscrivant à des newsletters, en s'inscrivant à des événements internes et externes ou en adressant des correspondances, en répondant à des sondages, lors de mesures d'audience, ...
 - ✓ **UTILISATION DES DONNEES** : dans le cadre de la gestion de nos clients, nos prospects, nos fournisseurs et nos partenaires et notamment pour répondre aux demandes et/ou pour envoyer nos newsletters, les invitations aux événements internes et externes à l'entreprise.
 - ✓ **PARTAGE DES DONNÉES** : sous réserve de ce qui est indiqué dans notre politique de protection des données personnelles ou à moins qu'un consentement préalable ait été obtenu, les données personnelles peuvent être susceptibles d'être communiquées à des prestataires de services situés en Europe et uniquement dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leurs sont confiées, et/ou à notre filiale située au Maroc. Les mesures de sécurité mises en place pour UMANIS sont aussi respectées par ses filiales.

Umanis exige de manière stricte de ses prestataires de services que l'utilisation des données personnelles ne soient limitées uniquement pour gérer les services demandés ou fournis par ou pour Umanis. Il est également exigé de ces prestataires de toujours agir en conformité avec les lois applicables en matière de protection de données personnelles et d'accorder une attention particulière à la confidentialité de ces données.

- ✓ **STOCKAGE, CONSERVATION SECURISEE, ACCESSIBILITE** : stockées dans notre base de données hébergée en France, Umanis a pour objectif de toujours conserver les données personnelles de la manière la plus sûre et la plus sécurisée, et uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie par le traitement. Dans cette perspective, les mesures physiques, techniques et organisationnelles appropriées sont prises pour empêcher dans toute la mesure du possible toute altération ou perte des données ou tout accès non autorisé à celles-ci.

Il est toujours possible par son propriétaire, de contacter Umanis pour consulter, demander de corriger, compléter, clarifier, supprimer les données personnelles en possession, par courrier postal, électronique. De même, il est toujours possible de s'opposer à ce que les données identifiées soient utilisées à des fins de prospection commerciale ou communiquées à des tiers, ou de demander la limitation du traitement de ces données.

- ✓ Toute réclamation sur la manière dont Umanis traite les données personnelles peut être adressée à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, ou en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

8 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE

9 TABLE DE CONCORDANCE

Tableau de concordance des informations requises par l'article L.225-102-1 et l'article R.225-105 du code de commerce

Le présent document de référence comprend les informations requises par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

Le tableau de concordance suivant renvoie aux sections du document correspondant à la déclaration de performance extra financière.

Déclaration de performance extra financière	Chapitre(s)/ Section(s)
I. Modèle d'affaires Cahier introductif	1, 2
II. Présentation des principaux risques	3.1, 3.2, 3.3, 3.4
III. Procédures de diligence raisonnables et indicateurs clés de performance	3.1.2, 3.2.2, 3.3.2, 3.4.2, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8
IV. Conséquences sociales de l'activité	3.6, 3.7, 4.1 à 4.9, 6.1, 7
V. Conséquences environnementales de l'activité	3.6, 3.7, 5.1 à 5.5, 7
VI. Respect des droits de l'Homme	3.4, 3.5.2, 3.6, 3.7, 3.8, 7
VII. Lutte contre la corruption	3.4, 3.5.2, 3.6, 3.7, 3.8, 4.4.1, 4.6.1, 6.3, 7
VIII. Lutte contre l'évasion fiscale	3.4, 3.5.2, 3.6, 3.7, 3.8, 6.3, 7
IX. Changement climatique	3.7.1, 5.4
X. Economie circulaire	3.7.1, 5.3, 6
XI. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	4.5, 4.6.1, 4.6.2
XII. Lutte contre le gaspillage alimentaire	5.3.2
XIII. Lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	3.7.1, 3.8.1, 4.1, 4.6, 4.9, 5.5
XIV. Handicap	3.7.1, 3.8.1, 4.1, 4.6, 4.9.2
XV. Lutte contre la précarité alimentaire	
XVI. Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	3.7.1, 5.6



BUREAU VERITAS EXPLOITATION
8, cours du Triangle
92800 PUTEAUX
Société par Actions Simplifiées
RCS Nanterre – 790 184 675

Rapport de vérification de la déclaration de performance extra-financière

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Demande, Responsabilités et Indépendance

Suite à la demande qui nous a été faite par le groupe Umanis et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, nous avons effectué la vérification de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) relative à l'exercice clos le 31/12/2018 publiée dans le rapport de gestion du groupe Umanis, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le N° 3-1341 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr).

Il appartient au groupe Umanis d'établir et publier la DPEF en référence aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce français. La DPEF a été préparée sous la coordination de la responsable juridique en charge de la coordination du reporting dans le groupe Umanis conformément aux outils de collecte et de traitement des données, ci-après nommés « les procédures de reporting ». La DPEF sera disponible sur le site internet de la société ainsi qu'une synthèse des « procédures de reporting ».

Il nous appartient de conduire les travaux de vérification de la DPEF qui nous permettent de formuler un avis motivé quant à :

- ✓ La conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- ✓ La sincérité des informations fournies en application du 3^edu I et du II de l'article R.225-105 ;

Nous avons conduit les travaux de vérification de la DPEF de manière impartiale et indépendante, en conformité avec les pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante et en application du Code Ethique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Pour délivrer l'avis motivé sur la conformité de la DPEF et l'avis motivé sur la sincérité des informations fournies, nous avons effectué nos travaux de vérification conformément aux articles A.225-1 à A.225-4 du Code de commerce et à notre méthodologie interne, pour la vérification de la DPEF, notamment :

- ✓ Nous avons pris connaissance du périmètre consolidé devant être considéré pour l'établissement de la DPEF, tel que précisé dans l'article L.233-16 du code de commerce. Et nous sommes assurés que la DPEF couvre l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre consolidé précisé dans la DPEF ;
- ✓ Nous avons collecté des éléments de compréhension relatifs aux activités de la société, au contexte dans lequel la société évolue, et aux conséquences sociales et environnementales de ses activités et des effets de ces activités quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- ✓ Nous avons pris connaissance du contenu de la DPEF et vérifié qu'elle intègre les éléments de l'article R.225-105 du code de commerce :
 - La présentation du modèle d'affaires de la société ;
 - La description des principaux risques liés à l'activité de la société, pour chaque catégorie d'information mentionnée au III de l'article L.225-102-1, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques appliquées par la société, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques identifiés ;
 - Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;



- ✓ Nous avons examiné le dispositif de l'entreprise pour passer en revue les conséquences de ses activités telles que listées au III de l'article L.225-102-1, identifier et hiérarchiser les risques afférents ;
- ✓ Nous avons identifiés les informations manquantes ainsi que les informations omises sans que soient fournies d'explications ;
- ✓ Nous avons vérifié que les informations omises relatives aux risques principaux identifiés font l'objet, dans la DPEF, d'une explication claire et motivée des raisons justifiant cette omission ;
- ✓ Nous nous sommes assurés de la mise en place par la société de processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF. Nous avons examiné les «procédures de reporting» au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible, exhaustivité et neutralité, et le cas échéant, en tenant compte des bonnes pratiques professionnelles issues d'un référentiel sectoriel ;
- ✓ Nous avons identifié les personnes qui au sein de la société, sont en charge de tout ou partie du processus de reporting et nous avons menés des entretiens auprès de certaines de ces personnes ;
- ✓ Nous nous sommes enquis de l'existence de procédure de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- ✓ Nous avons apprécié par échantillonnage la mise en œuvre des « procédures de reporting », notamment les processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations ;
- ✓ Pour les données quantitatives¹ nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - Réalisé une revue analytique des données et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - Sélectionné un échantillon d'entités² contributrices dans le périmètre de consolidation, en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées de la société, de leur implantation et des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices ;
 - Réalisé des tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des « procédures de reporting », à rapprocher les données des pièces justificatives, à vérifier les calculs et la cohérence des résultats ;
 - L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de x% des effectifs et entre X% et X% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées ;
- ✓ Pour les informations qualitatives que nous avons estimées les plus importantes, nous avons consulté des sources documentaires et, conduit des entretiens avec les personnes en charge de leur rédaction. ;

¹ Indicateurs clés de performance : effectif total, répartition par sexe, répartition Ile de France/régions, nombre d'heures de formation par collaborateur, % de sites certifiés ISO 27001 en France, nombre de réclamations RGPD, nombre d'Ateliers 5 à 7 et nombre d'inscrits, satisfaction client des suivis de missions, notation Ecovadis, pourcentage de managers formés aux dispositifs éthiques et lutte contre la corruption, nombre d'alertes conformité et éthique, part des sous-traitants ayant fourni toutes les pièces administratives, part des sous-traitants ayant reçus la charte achats, nombre total d'embauche en France, impact Co2* / Effectif, Consommation électrique en KWh/ m², Emissions CO2 liées à la consommation électrique/ m², part des sites en France couverts par la certification ISO 1400.

Informations sociales : effectif répartition par âge, pourcentage des motifs de départs volontaires, nombre de jours d'absence par motif, taux de fréquence et de gravité, nombre total d'heures de formation, index égalité professionnelles femmes-hommes, nombre de personnes handicapées salariées et les informations qualitatives : gestion des talents, gestion de la performance, organisation du temps de travail, l'organisation du dialogue social, bilan des accords avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel liés au bien-être au travail, condition de santé et de sécurité au travail, politiques mises en œuvre en matière de formation, mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées, politique de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales : émissions de CO2 liées aux déplacements, consommation de papier, consommation d'électricité, consommation de carburants, consommation électrique des sites principaux, consommation de rameutes de papier par personne pour les sites importants, distance parcourues en train et en avion, et répartition des type de carburant utilisés et les informations qualitatives relatives : politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire.

Informations sociétales : impacts en matière d'emploi, de développement régional sur les populations riveraines ou locales, dialogue avec les parties intéressées, actions de partenariat ou de mécénat, politique d'achats responsables, loyauté des pratiques.

² Umanis SA, UMS et Umanis Investissement pour les données sociales et les sites d'Ile de France pour les données environnementales



- ✓ Nous avons examiné la cohérence des informations mentionnées dans la DPEF.
- ✓ Nos travaux ont été conduits entre le 21/02/2019 et la signature de notre rapport sur une durée d'environ une semaine par un vérificateur. Nous avons conduit une demi-douzaine d'entretiens avec des personnes en charge du reporting lors de cette mission.

Observations sur les procédures de reporting ou le contenu de certaines informations

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessous, nous exprimons les observations suivantes :

- ✓ La déclaration de performance extra-financière présente sous une même rubrique les politiques et des actions, en cours ou à venir, en conséquence il est difficile de distinguer aisément ce qui relève de l'un ou de l'autre.
- ✓ Les périmètres couverts par les politiques et les actions pourraient être précisés afin d'expliciter leur déploiement sur les différentes activités.
- ✓ Le manque de protocole de reporting, et notamment de définitions des indicateurs peut nuire à terme à l'homogénéité du reporting et à l'extension du périmètre aux filiales étrangères ;

Avis sur la conformité de la DPEF aux dispositions réglementaires

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité de la déclaration aux dispositions de l'article R.225-105 et la sincérité des informations fournies ;

Avis motivé sur la sincérité des informations

En conclusion, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations présentées dans la déclaration de performance extra-financière.

A Puteaux, le 4 avril 2019

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon
Vice-Président

III. COMPTES CONSOLIDÉS

Informations Financières au 31 décembre 2018

Comptes arrêtés par le conseil d'Administration du 5 avril 2019



TABLE DES MATIERES

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	9
NOTES ANNEXES.....	10
1 Méthodes comptables	10
1.1 Référentiel comptable	10
1.2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements	12
1.3 Distinction courant / non courant	14
1.4 Principes de consolidation	15
1.5 Regroupement d'entreprises.....	15
1.6 Information sectorielle	16
1.7 Méthodes de conversion	16
1.8 Immobilisations incorporelles	17
1.9 Goodwill	18
1.10 Immobilisations corporelles	19
1.11 Dépréciation des actifs	20
1.12 Contrats de location	21
1.13 Clients et autres débiteurs	22
1.14 Contrat d'affacturage	22
1.15 Stocks.....	22
1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
1.17 Autres actifs financiers	23
1.18 Capital potentiel	23
1.19 Emprunts portant intérêts.....	24
1.20 Avantages du personnel	24
1.21 Provisions et passifs éventuels	25
1.22 Instruments financiers dérivés	26
1.23 Fournisseurs et autres créiteurs	26
1.24 Impôts différés	26
1.25 Chiffre d'affaires	27
1.26 Résultat opérationnel courant et Résultat opérationnel.....	27
1.27 Résultat par action	28
2 Faits majeurs de la période	29
2.1 Acquisitions de sociétés.....	29
2.2 Financement externe.....	30
2.3 Opérations sur le Capital	30
2.4 Autres opérations sur participations et simplification de l'organigramme	30

3	Evénements post clôture.....	31
3.1	Acquisition Contact Consulting le 31 janvier 2019	31
4	Périmètre de consolidation	32
5	Informations par segment d'activité et par zone géographique	33
5.1	Informations par activité au 31 décembre 2018	33
5.2	Informations par activité au 31 décembre 2017	33
5.3	Informations par zone géographique au 31 décembre 2018	33
5.4	Informations par zone géographique au 31 décembre 2017	33
6	Goodwills et immobilisations incorporelles.....	34
6.1	Détail des goodwills par segment en 2018 et 2017 :	34
6.2	Détail des tests effectués	35
7	Immobilisations corporelles	36
8	Autres participations.....	36
9	Autres actifs financiers non courants	37
10	Clients	37
11	Créances diverses courantes	38
12	Trésorerie et équivalents de trésorerie	38
13	Capitaux propres.....	39
13.1	Capital social.....	39
13.2	Écarts de conversion.....	39
14	Résultat par action	39
15	Passifs financiers courants	40
16	Passifs financiers non courants	41
17	Provisions pour retraite et engagements assimilés	41
18	Autres provisions et passifs éventuels.....	42
19	Dettes fournisseurs, impôts et autres passifs courants	42
20	Instruments financiers	43
20.1	Catégorisation et juste valeur des instruments financiers	43
21	Risques de marché du Groupe Umanis	44
21.1	Risque de crédit.....	44
21.2	Risque de liquidité	44
21.3	Risque de Change	45
21.4	Risque de Taux.....	45
22	Charges de personnel et effectif.....	46
22.1	Détail des charges de personnel.....	46



22.2	Décomposition des charges de personnel par zone géographique	46
22.3	Effectifs moyen 2018	46
23	Autres produits et charges opérationnels	47
24	Résultat financier net	47
25	Impôts sur les résultats	48
25.1	Charge d'impôts	48
25.2	Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt	48
25.3	Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature	49
26	Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale	49
27	Honoraires des commissaires aux comptes	50
28	Engagements donnés ou reçus	51
29	Transactions entre parties liées	52

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en K€.

Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017
Goodwills	6	65 635	55 906
Immobilisations incorporelles	6	6 259	599
Immobilisations corporelles	7	4 187	3 759
Autres participations	8	94	165
Autres actifs financiers à long terme	9	20 939	16 680
Impôts différés actifs	25	2 030	3 506
Actifs non courants		99 146	80 615
Stocks			8
Clients et comptes rattachés	10	23 401	16 999
Autres actifs courants	11	25 815	28 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	24 453	19 061
Actifs courants		73 669	64 319
TOTAL ACTIF		172 815	144 935
<hr/>			
PASSIF (En milliers d'euros)	Note n°	31/12/2018	31/12/2017
Capital social		2 036	2 036
Primes d'émission		26 526	26 526
Autres Réserves		21 902	5 210
Ecarts de conversion		(2)	(19)
Résultats de la période		11 335	19 283
Capitaux propres part du groupe	13	61 796	53 036
Intérêts minoritaires		35	34
Total des Capitaux propres		61 831	53 070
Emprunts et Dettes Financières à long terme	16	26 400	24 032
Provisions à long terme	17	4 790	4 167
Passifs non courants		31 190	28 199
Autres provisions courantes	18	953	1 425
Emprunts et dettes financières à court terme	15	18 782	11 712
Fournisseurs et comptes rattachés	19	9 766	5 043
Impôt courant exigible	19	286	31
Autres dettes courantes	19	50 005	45 456
Passifs courants		79 793	63 666
TOTAL PASSIF		172 815	144 935

Compte de résultat consolidé

	<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2018	31/12/2017 retraité
Chiffre d'affaires		5	206 743	189 807
Autres produits de l'activité				
Produits des activités ordinaires			206 743	189 807
Achats consommés			(438)	(98)
Charges externes			(45 653)	(43 326)
Charges de personnel		22	(137 240)	(122 884)
Impôts & taxes			(2 840)	(2 816)
Amortissements et dépréciations			(851)	(1 729)
Autres produits et charges			(432)	(197)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT			19 289	18 757
Autres produits et charges opérationnels		23	(3 636)	4 819
RESULTAT OPERATIONNEL			15 654	23 576
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie				22
Coût de l'endettement financier brut			(1 320)	(1 541)
Coût de l'endettement financier net		24	(1 320)	(1 519)
Autres produits et charges financiers		24	(37)	353
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence				
RESULTAT AVANT IMPÔTS			14 297	22 410
Charges d'impôt		25	(2 961)	(3 126)
RESULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			11 336	19 285
Intérêts minoritaires		1	1	1
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE			11 335	19 283
Résultat par action - en euros				
avant dilution		14	0,61	1,12
après dilution		14	0,61	1,04

*Compte de résultat au 31 décembre 2017 tenant compte des changements de méthode comptable présentés en paragraphe 1.1.1

Autres éléments du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT DE L'EXERCICE		11 335	19 283
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies	122	1 038	
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global	(31)	(248)	
RESULTAT GLOBAL TOTAL		11 426	20 073

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net Groupe et Minoritaires	11 335	19 283
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(127)	3 877
Plus et moins-values de cession	68	
Intérêts minoritaires	1	1
Autres flux non cash en résultat	6 598	148
Coût de l'endettement financier net	1 320	1 519
Variation des Impôts Différés	263	858
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	19 458	25 686
Variation du besoin en fonds de roulement courant	775	(11 976)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles courantes	20 233	13 710
Variation liée aux créances non courantes	(4 273)	(6 370)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	15 960	7 340
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 618)	(2 644)
Cessions d'immobilisations financières	16	91
Variation de périmètre (1)	(13 394)	(6 328)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	(15 996)	(8 881)
Mouvements de Capital	(471)	1 552
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(2 219)	(1 017)
Variation des créances non courantes		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts (2)	12 000	8 027
Remboursements d'emprunts (3)	(6 089)	(11 733)
Intérêts financiers nets versés	(1 320)	(1 519)
Flux liés aux opérations de financement garantis	3 559	(706)
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	5 460	(5 395)
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	5 424	(6 936)
Différence de change nette		
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	18 970	25 906
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	24 394	18 970

(1) Variation de périmètre : Sur 2018, acquisition du fonds de commerce CMS.

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.16	1 865	25 148	(6 373)	11 925	32 565	32	32 597
Affectation du résultat 2016			11 925	(11 925)	0		0
Résultat de la période 2017				19 283	19 283	1	19 285
Variations du capital	171	1 379			1 549		1 549
Variation des actions propres			3		3		3
Variation des écarts de conversion			(34)		(34)		(34)
Distributions de dividendes			(1 017)		(1 017)		(1 017)
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture							
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			791		791		791
Autres			(104)		(104)		(104)
Capitaux propres au 31.12.17	2 036	26 526	5 191	19 283	53 036	34	53 070
Affectation du résultat 2017			19 283	(19 283)			
Résultat de la période 2018				11 335	11 335	1	11 336
Variations du capital							
Variation des actions propres			(471)		(471)		(471)
Variation des écarts de conversion			23		23		23
Distributions de dividendes			(2 219)		(2 219)		(2 219)
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			92		92		92
Autres							
Capitaux propres au 31.12.18	2 036	26 526	21 900	11 335	61 796	35	61 831

Notes Annexes

1 Méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2018 sont des états financiers complets établis en milliers d'euros. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2017, (retraité des effets des changements de méthode comptable) ainsi que le bilan au 31 décembre 2017. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 5 avril 2019.

1.1.1 Changement de méthode comptable

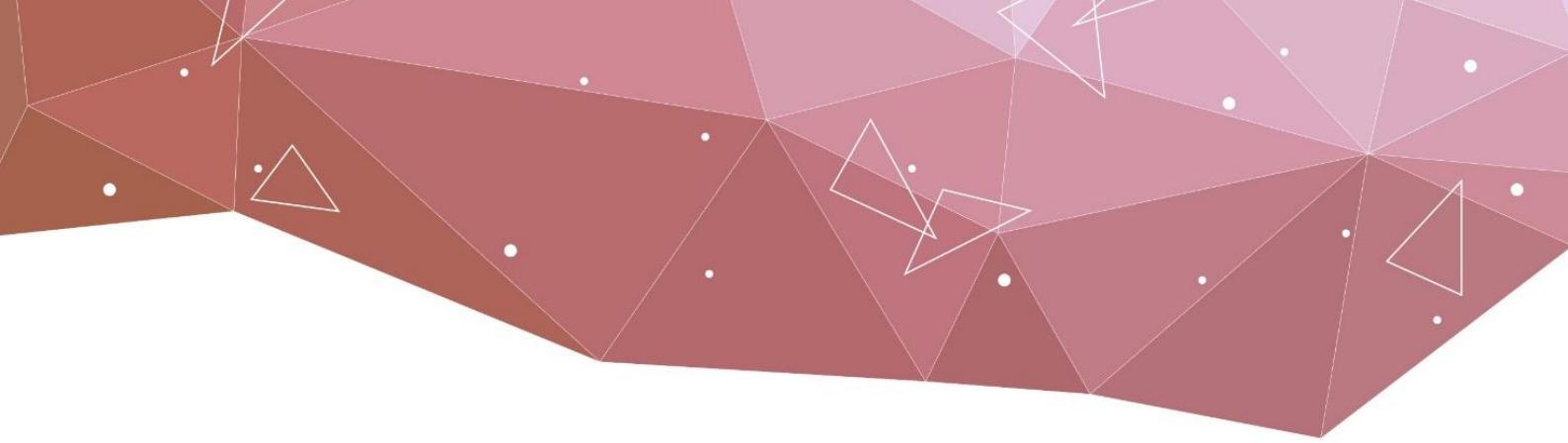
Le groupe a appliqué les nouvelles normes IFRS présentées ci-après, lesquelles sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

- IFRS 9 « Instruments financiers ».

Le Groupe a adopté la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018 sans retraiter l'exercice comparatif 2017.

L'application de la norme IFRS 9 qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers » est scindée en trois volets ne présentant aucune incidence significative pour le groupe Umanis:

- *Classement et évaluation des actifs et passifs financiers : L'incidence pour le Groupe Umanis sera limitée au traitement comptable des « autres participations » du bilan pour lequel un choix comptable de prise en compte du résultat en juste valeur par le résultat ou par les capitaux propres est requis.*
- *Dépréciation des actifs financiers : la nouvelle norme introduit un modèle prospectif basé sur les pertes attendues remplaçant ainsi la constitution d'une provision uniquement lorsque la perte était avérée.*



L'analyse menée par le groupe n'a pas conduit à constater de dépréciation complémentaire pour le groupe.

- Enfin la troisième partie de la norme concerne la « Comptabilité de couverture » qui n'a pas d'impact sur le groupe en l'absence d'instruments financiers de couvertures.
 - IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients »

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 ont été retraités au titre de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La société a ainsi opté pour la méthode rétrospective complète lors de la transition pour cette nouvelle norme.

L'application de la norme a présenté les impacts suivants pour le Groupe :

Pour le revenu tiré des contrats de type régie, la reconnaissance du revenu à l'avancement est déjà conforme aux préconisations de la norme.

Pour les contrats de type forfaitaire, deux obligations de performance différentes ont été identifiées :

- Les prestations de services, pour lesquelles la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement des coûts est conforme aux modalités prévues par la nouvelle norme IFRS 15 ;
- L'achat-revente de matériel informatique et de licences, pour lesquels le Groupe agit en tant qu'agent dans la transaction entre le fournisseur vendant les logiciels/la maintenance/le matériel et le client final. Conformément à IFRS 15, seule la marge réalisée est dorénavant reconnue au titre de ces transactions (chiffre d'affaires net des coûts d'achat des licences/matériels). Cette commission est comptabilisée à la date de mise en relation du client final et du fournisseur (ou date de livraison des biens par Umanis au client final), même si le fournisseur est engagé à réaliser une prestation qui peut s'étaler dans le futur.

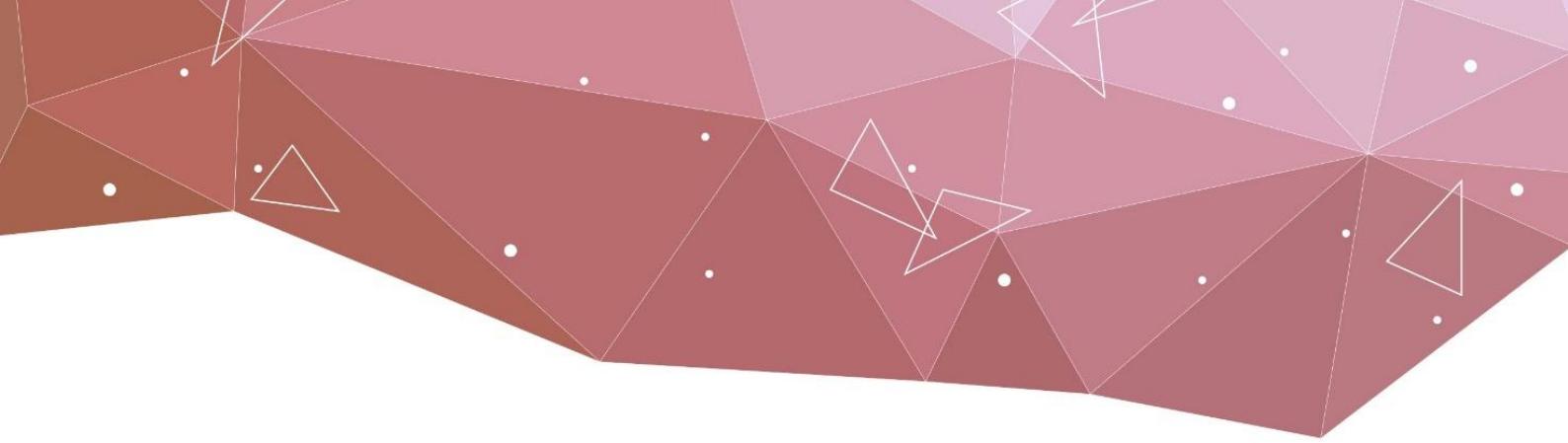
Cette analyse a conduit à une diminution du chiffre d'affaires et des achats consommés associés sur l'exercice comparatif 2017 de -1 262K€.

1.1.2 Textes adoptés par l'Union Européenne et non appliqués par anticipation

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

- IFRS 16 « Contrats de location » publiée au cours de l'Exercice 2017.

Cette norme établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement).



La norme IFRS 16 est applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019.

Les incidences de cette nouvelle norme sur les comptes consolidés du groupe Umanis sont en cours d'évaluation, les contrats identifiés étant principalement relatifs à des locations immobilières et de véhicules.

Le Groupe a choisi d'adopter la méthode rétrospective modifiée. Ainsi, le Groupe comptabilisera au 1er janvier 2019 un droit d'utilisation et une dette de location associée de même valeur représentant la somme actualisée des loyers futurs à décaisser sur la période contractuelle exécutoire, sans retraiter le compte de résultat 2018 ni les capitaux propres au 1er janvier 2018.

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitement fiscaux » publiée le 7 juin 2017.

Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt.

La norme IFRIC 23 est applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative au titre de cette interprétation.

1.2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées现实和合理的, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles dont les goodwill, la reconnaissance du revenu et les éventuelles pertes à terminaison, les provisions, le crédit d'impôt recherche et enfin les impôts différés.

1.2.1 Dépréciations des créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti.

Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable. La provision complémentaire liée aux pertes attendues selon la méthode simplifiée sur les créances clients saines est considérée non significative par le groupe au regard du taux moyen de défaut de paiement et du financement de ces créances par un contrat d'affacturage tel que décrit en note 1.14 complété d'un contrat d'assurance-crédit sur ces créances.



1.2.2 *Frais de développement capitalisés, goodwills et autres immobilisations incorporelles*

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1.8. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwills en résultant.

Comme indiqué en note 1.9, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwills, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

1.2.3 *Reconnaissance du revenu à l'avancement et provisions pour pertes à terminaison*

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

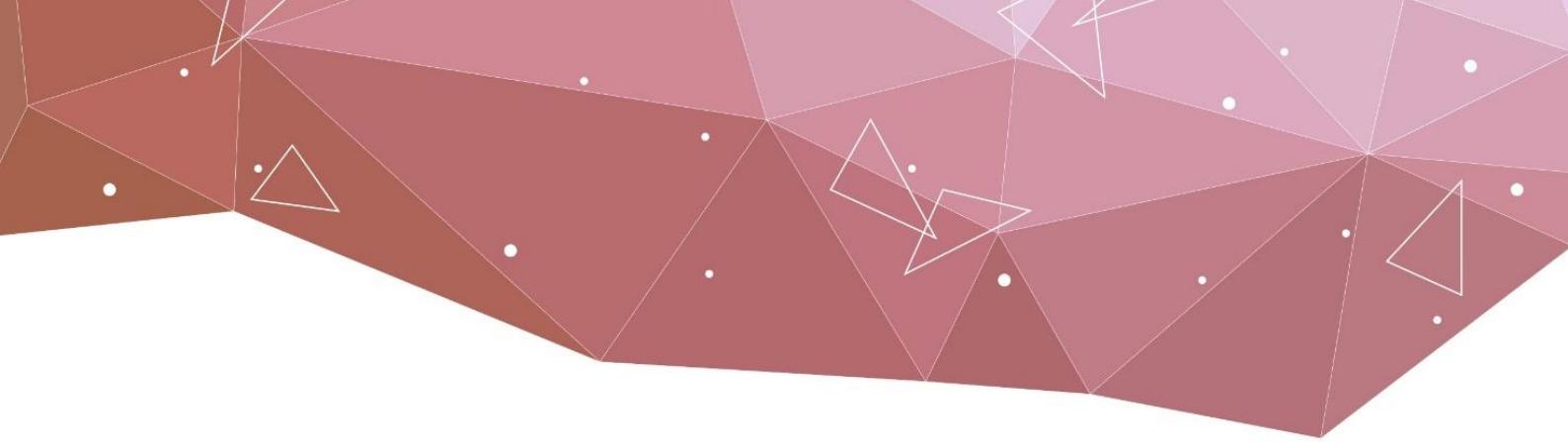
Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non-respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en provision pour risque.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

1.2.4 *Provisions pour risques et passifs éventuels*

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement



provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

1.2.5 Crédit Impôt Recherche

Compte tenu de l'évolution des accords de l'administration fiscale en matière de crédit d'impôt recherche, et des estimations de recouvrabilité des créances de CIR, les modalités de reconnaissance du CIR au compte de résultat de l'exercice 2018 sont les suivantes :

- En l'attente de son remboursement intégral par l'administration fiscale, le produit de CIR est reconnu l'année de l'engagement des dépenses afférentes sur la base d'un taux reflétant la meilleure estimation de recouvrabilité de ce crédit d'impôt par l'administration fiscale ;
- Pour les CIR faisant l'objet d'une contestation par l'administration fiscale, les sommes contestées sont provisionnées afin de limiter la reconnaissance du CIR au montant accepté et/ou payé par l'administration ;
- Le CIR est reconnu à 100% lors de son remboursement intégral par l'administration.

Enfin, à titre prudentiel, et compte tenu de la forte augmentation des délais de remboursements des CIR prescrits par l'administration, une provision pour dépréciation peut-être, le cas échéant, enregistrée dans les comptes.

Concernant les honoraires associés au CIR, ils sont comptabilisés selon un rythme identique à celui de reconnaissance des produits.

1.2.6 Impôts différés

Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. Ils sont calculés sur la base du taux d'impôt à la date de renversement attendu de cet impôt différé.

Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.3 Distinction courant / non courant

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.



Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes

1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive ou non par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

1.5 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

1.5.1 Actifs et Passifs

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

1.5.2 Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en goodwill (voir également notes immobilisation incorporelles et dépréciation des actifs). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.



1.6 Information sectorielle

Le groupe Umanis caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différente des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différente des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe Umanis sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini deux secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- ESN
- Centre d'appels

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont qualifiés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwills.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

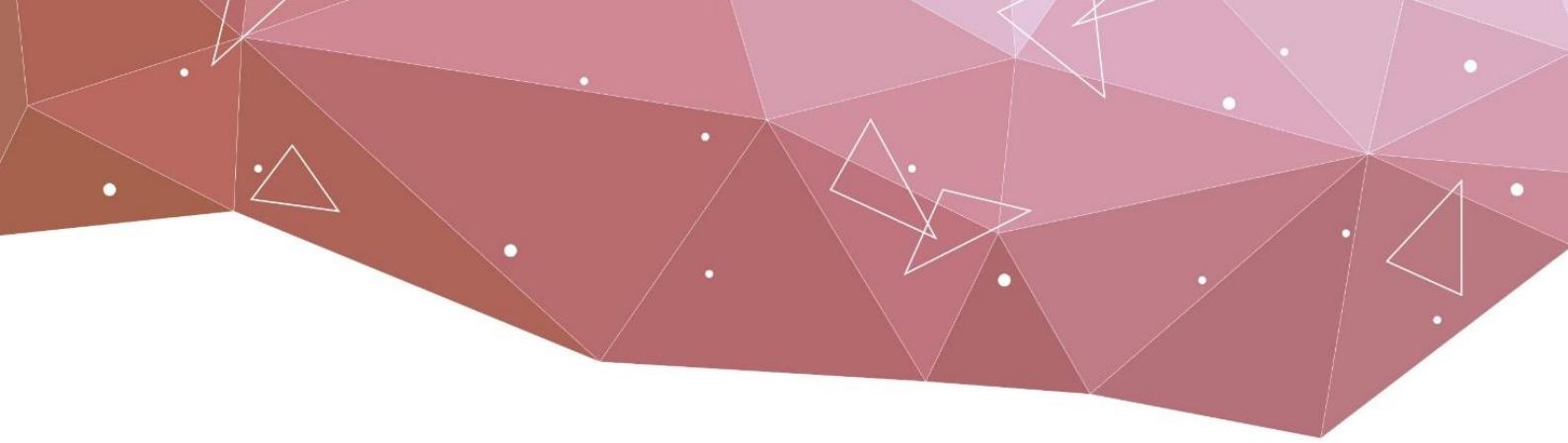
Les secteurs géographiques retenus sont la France (y compris Maroc) et l'Europe.

1.7 Méthodes de conversion

1.7.1 Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».



1.7.2 États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecarts de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.8 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

1.8.1 Frais de développement

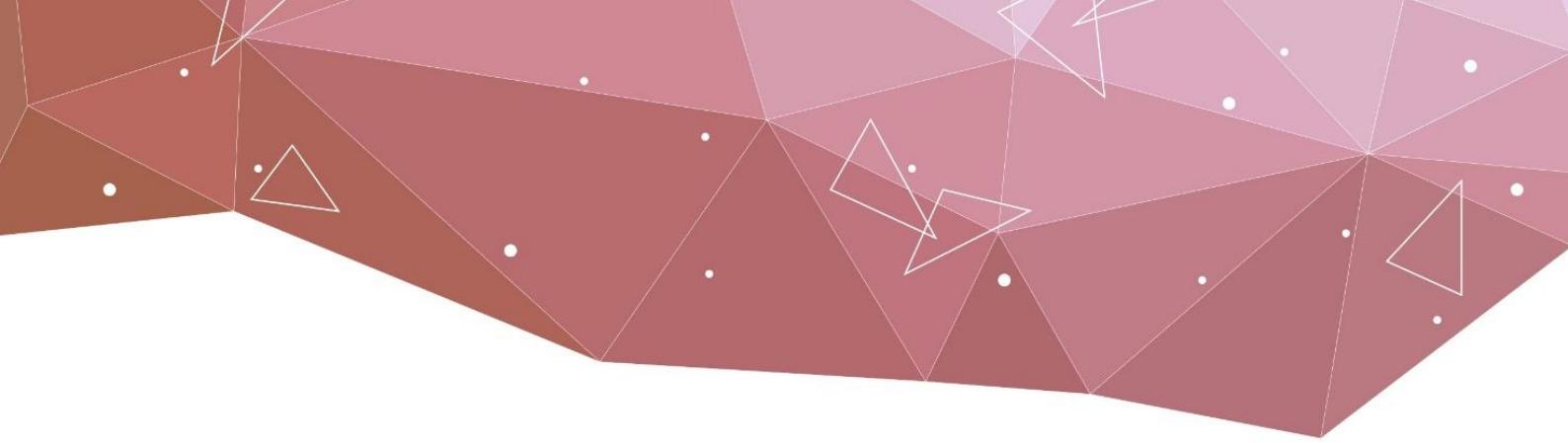
Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.



1.8.2 *Immobilisations acquises*

Les actifs incorporels acquis par le groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

1.8.3 *Dépenses ultérieures à la première inscription*

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

1.8.4 *Amortissements*

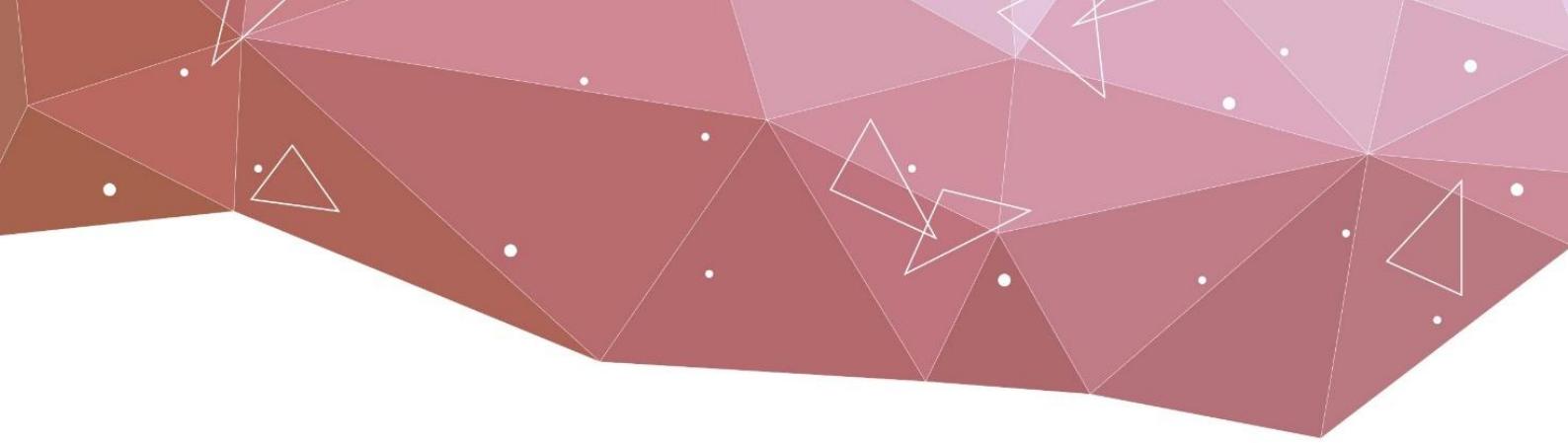
- *Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.*
- *En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.*
- *Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).*

1.9 *Goodwill*

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwills ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 1.6), aux actifs nets correspondants (y compris goodwills). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponible pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.



1.9.1 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Afin de correctement apprécier les éventuelles pertes de valeur Umanis a déterminé 2 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les deux UGT ainsi déterminées sont : ESN et Centre d'appel. Les goodwills du groupe sont concentrés sur l'UGT ESN qui fait l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flows.

1.10 Immobilisations corporelles

1.10.1 Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.10.2 Remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

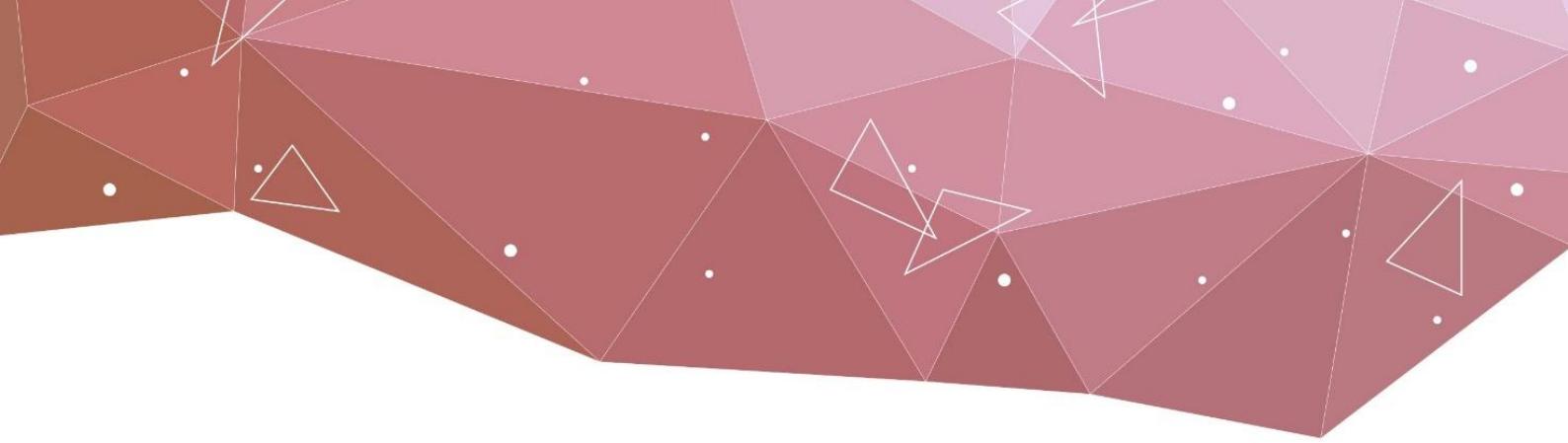
Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

1.10.3 Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (cf note 1.12 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.



1.10.4 Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	1 à 5 ans
Agencements, aménagements divers	1 à 14 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	1 à 13 ans

1.11 Dépréciation des actifs

Les *goodwills* et les *immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie* font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances, indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

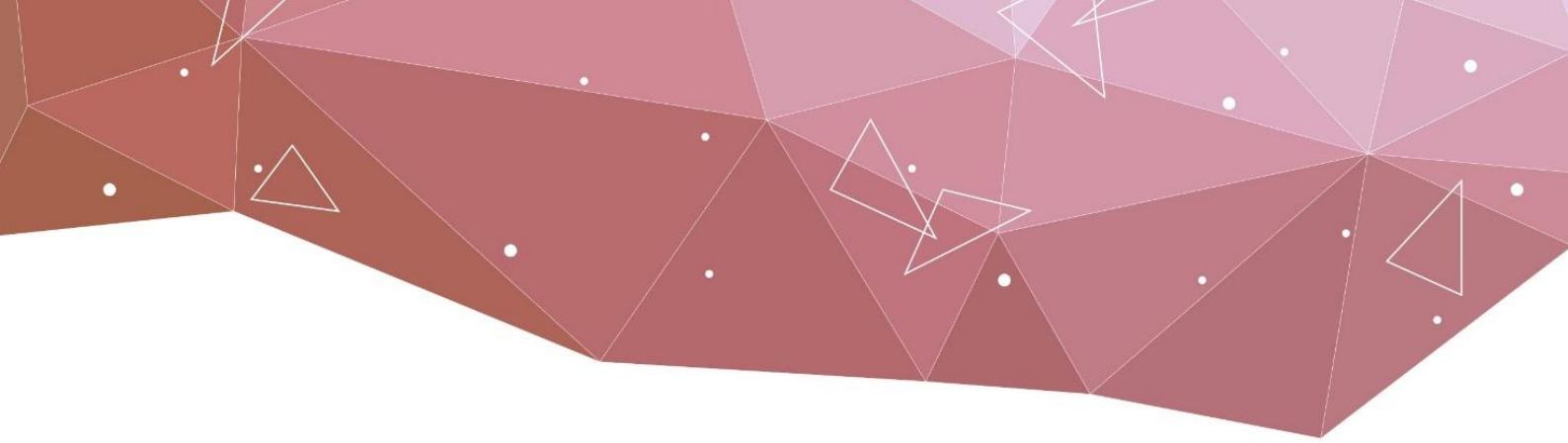
1.11.1 Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie *in fine*. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.



1.11.2 Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

1.11.3 Taux d'actualisation

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 9.30 % correspondant au WACC (weighted average cost of capital) déterminé par le groupe. Ce taux est conforme à ceux retenus par les entreprises de notre secteur d'activité.

1.12 Contrats de location

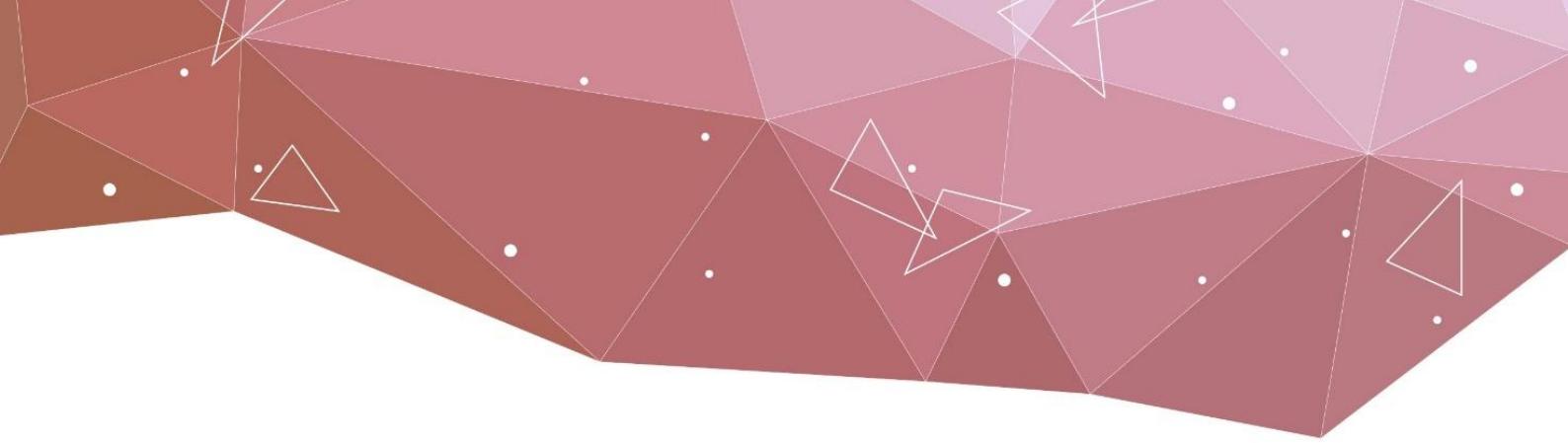
1.12.1 Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- l'existence d'une option d'achat favorable
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.



1.12.2 Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

1.13 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti. (cf note 1.2.1).

1.14 Contrat d'affacturage

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage sont sorties de l'actif du groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers.

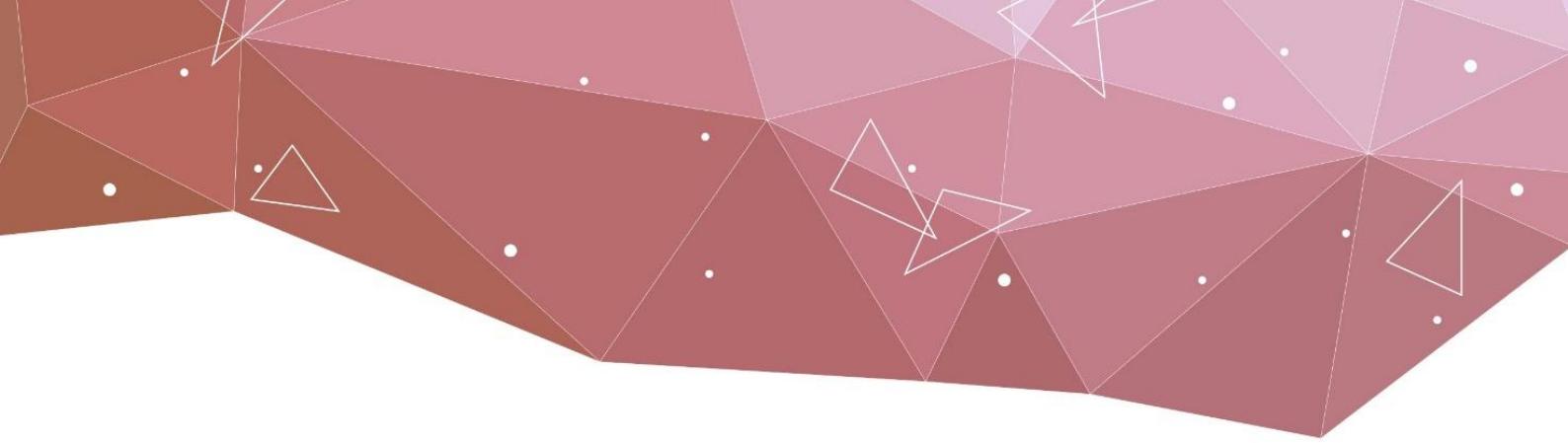
Selon le contrat d'affacturage, les garanties accordées diffèrent selon la nature de la prestation réalisée, facturée et donc cédée :

- Si la facture concerne une prestation réalisée sans recours à de la sous-traitance les garanties accordées permettent de considérer que le transfert de risque aux cessionnaires est complet et total.
 - Les créances de cette catégorie ne sont plus conservées à l'actif et il n'y a aucun emprunt garanti au passif pour le montant du financement octroyé.
- Si la facture concerne une prestation réalisée avec recours à de la sous-traitance les garanties accordées ne permettent pas de considérer que le transfert de risque aux cessionnaires est réel et total.
 - Les créances de cette catégorie sont conservées à l'actif et une dette financière est inscrite au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

1.15 Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.



1.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.17 Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées, les prêts et les autres dépôts et cautionnements.

Ils sont comptabilisés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

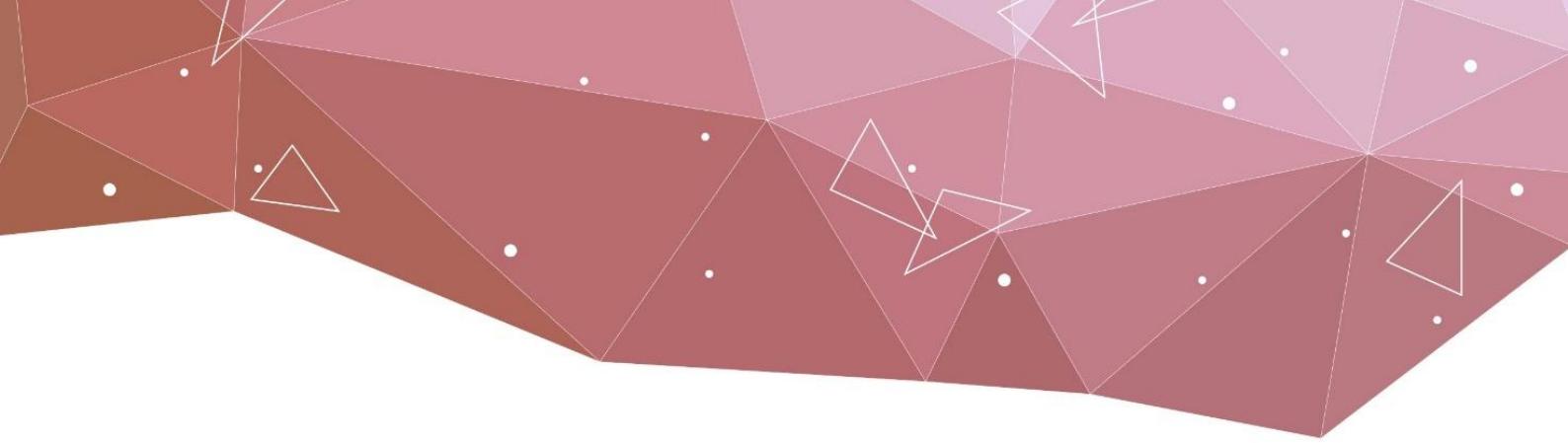
- Les titres de participation des sociétés non consolidées représentent une part marginale des Autres actifs Financiers.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnements, ayant une échéance fixée supérieure à un an que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les Créances de CIR sont reconnues selon les modalités décrites en 1.2.5. Ces créances peuvent faire l'objet d'une éventuelle dépréciation.

1.18 Capital potentiel

1.18.1 Paiements fondés sur des actions

Les membres du personnel et les dirigeants du groupe peuvent bénéficier de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les plans octroyés par la société sont traités conformément à IFRS 2.



1.19 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent.

Il convient de préciser que les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt selon la méthode du coût amorti.

1.20 Avantages du personnel

1.20.1 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires

Le groupe comptabilise en charges les cotisations versées à des organismes au titre des retraites complémentaires qui seront versées à ses salariés. Aucune provision complémentaire n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

1.20.2 Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19 révisée.

Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué semestriellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en

fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

Hypothèses de calculs	31/12/2018	31/12/2017
Age de départ à la retraite	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres	62 ans pour les non cadres 65 ans pour les cadres
Taux d'actualisation	1,60%	1.3%
Turn Over	Taux compris entre 0% et 40 % en fonction de l'âge du salarié	Taux compris entre 0% et 40 % en fonction de l'âge du salarié
Croissance des salaires	Taux compris entre 1% et 3 % en fonction de l'âge du salarié	Taux compris entre 1% et 3 % en fonction de l'âge du salarié
Taux de charges sociales	43%	43%

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat.

1.20.3 Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

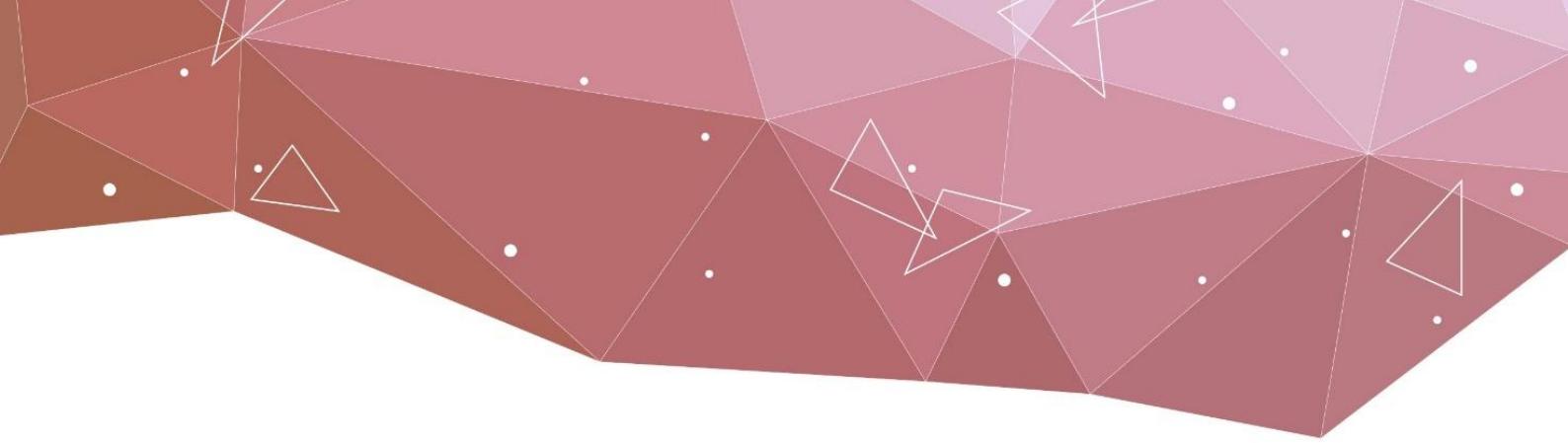
Umanis n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.21 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.



1.22 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Conformément à la norme IFRS 9, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

1.23 Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaire pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.24 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de versement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

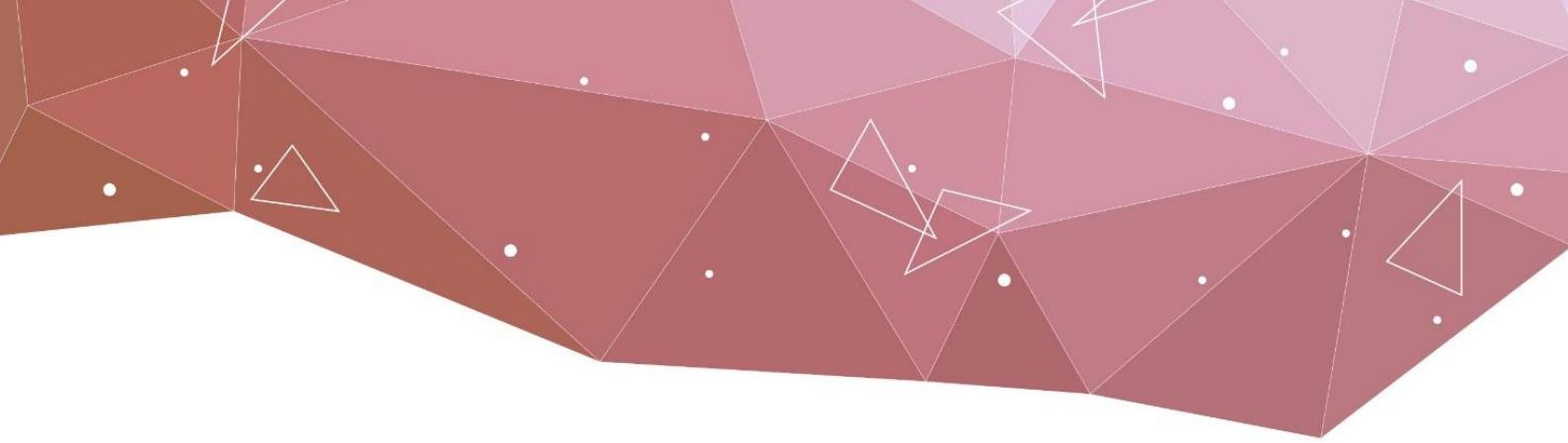
La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis Managed Services, Umanis Industrie (ex Consulting), Umanis Institut. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de



l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.25 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- *Prestations de services, Contrats à long terme*

- *Prestations en régie :*

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

- *Prestations en mode projet :*

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

L'écart entre la facturation et le chiffre d'affaires calculé à l'avancement est constaté, selon le cas, en actifs sur contrats ou en passifs sur contrats.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une perte à terminaison, à hauteur de la différence, est comptabilisée en provisions pour risques et charges.

- *Achat-revente :*

L'achat-revente de matériel informatique et de licences, pour lesquels le Groupe agit en tant qu'agent dans la transaction entre le fournisseur vendant les logiciels/la maintenance/le matériel et le client final. Conformément à IFRS 15, seule la marge réalisée est dorénavant reconnue au titre de ces transactions (chiffre d'affaires net des coûts d'achat des licences/matériels). Cette commission est comptabilisée à la date de mise en relation du client final et du fournisseur (ou date de livraison des biens par Umanis au client final), même si le fournisseur est engagé à réaliser une prestation qui peut s'étaler dans le futur.

- *Autres prestations*

- *Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.*

1.26 Résultat opérationnel courant et Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, ces produits et charges étant récurrents.

Le résultat opérationnel inclut le résultat opérationnel courant complété de produits ou charges non usuels qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Parmi ces charges considérées comme non courantes, sont principalement intégrées les dépréciations de goodwill, d'actifs incorporels, les incidences des acquisitions ou cessions d'entités, des plans de restructurations internes et la quote-part de résultat lié à la



reconnaissance du crédit d'impôt recherche non lié à la déclaration de crédit d'impôt recherche de la période.

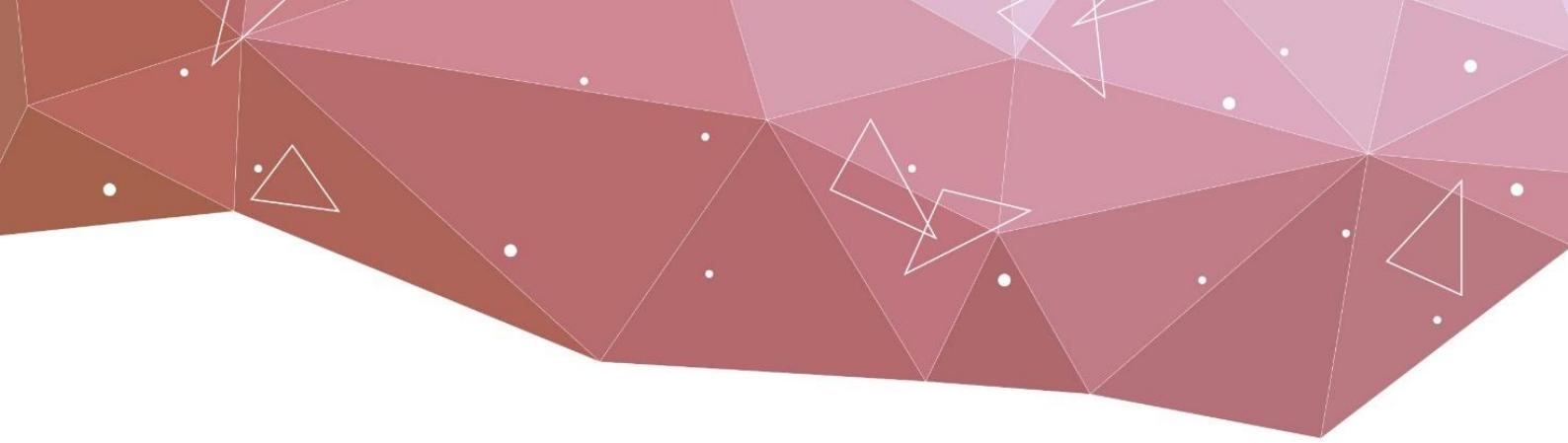
1.27 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le groupe de ses propres actions. Si le nombre d'actions ordinaires ou d'actions ordinaires potentielles en circulation augmente à la suite d'une capitalisation ou d'une émission d'actions gratuites, ou d'un fractionnement d'actions, ou diminue à la suite d'un regroupement d'actions, le calcul du résultat par action, de base et dilué, est ajusté de façon rétrospective pour toutes les périodes présentées.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.



2 Faits majeurs de la période

2.1 Acquisitions de sociétés

- **CMS GROUP**

UMANIS a réalisé l'acquisition, avec effet au 1er mai 2018, du fonds de commerce de la société CMS GROUP.

La société CMS GROUP exploite un fonds de commerce de fourniture de services informatiques, notamment en matière d'étude et ingénierie, d'exploitation de systèmes et réseaux, infogérance, d'assistance et maintenance et de développement

CMS Group intervient auprès de clients grand compte pour des prestations de :

- Conseil & Expertise, notamment en matière d'optimisation des processus métiers et d'accompagnement des programmes de transformation ;
- Transformation du SI, en accompagnant les développements et projets (Assistance à maîtrise d'ouvrage – AMOA) et en implémentant les solutions logicielles métiers ;
- Transformation digitale & Mobilité, en accompagnant la transformation et les services digitaux ;
- Cybersécurité, à travers des audits de sécurité et de conformité, ainsi qu'une offre de conseil et architecture en sécurité, gestion des identités et des accès.

Cette acquisition, pour UMANIS, a pour objectif de renforcer ses expertises en matière de Big Data et de Transformation digitale.

Dans le cadre du rachat du fonds de commerce, 179 salariés ont été intégrés aux effectifs d'Umanis SA.

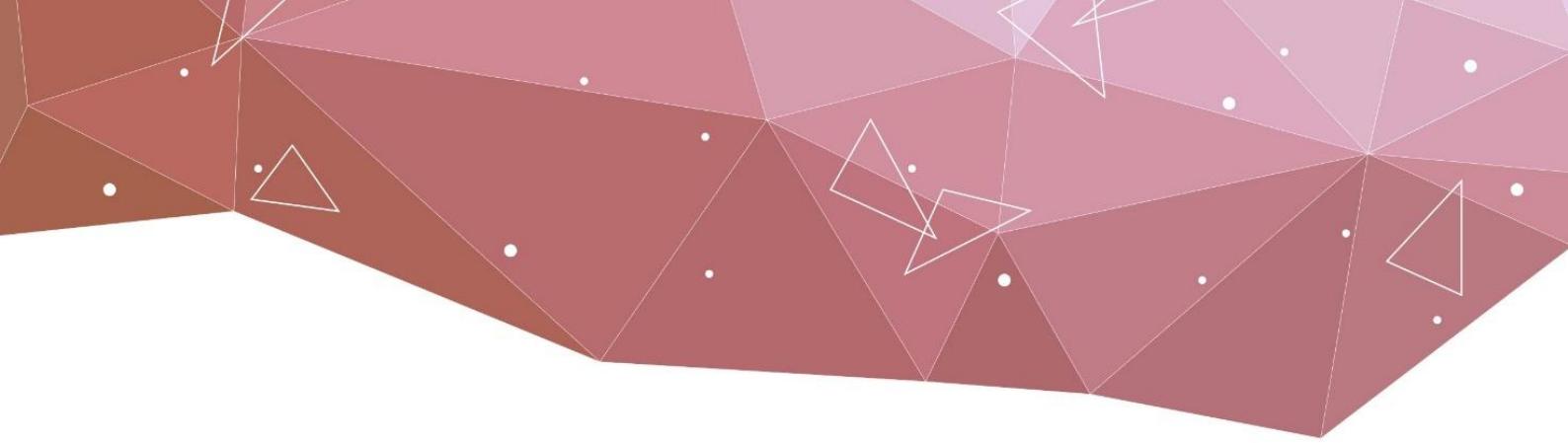
L'acquisition du fonds de commerce a eu pour incidence la comptabilisation d'un actif incorporel correspondant à la relation clientèle identifiée pour 5 410 K€ (amorti linéairement sur 10 ans) et de passifs sociaux relatifs aux salariés transférés pour 1 919 K€.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur a été comptabilisé en goodwill pour 9 730 K€.

- **Primlog, Primlog Solutions**

Pour rappel, Umanis a acquis 100% des sociétés Primlog et Primlog Solutions le 24 juillet 2017.

Les comptes consolidés n'intégraient donc les résultats de ces deux sociétés qu'à partir du 1^{er} juillet 2017.



2.2 Financement externe

- **Prêt d'acquisition CMS GROUP et nantissement de second rang du fonds de commerce UMANIS**

L'acquisition de CMS GROUP a été financée par un Prêt d'acquisition d'un montant de 12 000K€ consenti par notre pool bancaire (Banque PALATINE, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE).

En garantie de toute obligation de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre de l'utilisation pour cette acquisition, du prêt d'acquisition, il a été consenti par UMANIS aux banques prêteuses, le nantissement de second rang du fonds de commerce UMANIS (en ce compris tout établissement secondaire figurant en annexe dudit acte ainsi que la marque « Umanis »).

2.3 Opérations sur le Capital

- **Entrée dans le capital d'UMANIS du fonds d'investissement LFPI via la société holding MURA SAS**

En date du 29 juin 2018, le fonds d'investissement LFPI a réalisé un investissement minoritaire au sein de la société holding MURA à laquelle les actionnaires historiques d'UMANIS SA ont transféré (par voie d'apport et de cession) la majorité de leurs titres.

La société UMANIS SA demeure, à l'issue de l'opération, contrôlée par ses actionnaires historiques qui ont conclu par ailleurs, un pacte d'actionnaires avec LFPI.

2.4 Autres opérations sur participations et simplification de l'organigramme

- **Dissolution sans liquidation de la filiale UMS COURTAGE avant transmission universelle de son patrimoine (TUP) à la société mère UMANIS SA**

En date du 13 juin 2018 le conseil d'administration de la société UMANIS SA a décidé de la dissolution sans liquidation de la filiale UMS COURTAGE avant TUP à la société mère UMANIS SA.

- **Dissolution sans liquidation de la filiale COMPULIB avant transmission universelle de son patrimoine (TUP) à la société mère UMANIS SA**

En date du 13 juin 2018 le conseil d'administration de la société UMANIS SA a décidé de la dissolution sans liquidation de la filiale COMPULIB (anciennement dénommée Umanis COMPUTER) avant TUP à la société mère UMANIS SA.

A l'issue du délai d'opposition des tiers fin juillet 2018, ces deux TUP sont devenues définitives. Ces TUP n'ont pas d'effet rétroactif et ne génèrent pas d'impact dans les comptes consolidés.

- **Création par Umanis Managed Service d'une succursale marocaine UMANIS INTERMEDIATION le 26 septembre 2018**

La société UMANIS MANAGED SERVICES, filiale d'UMANIS, a ouvert une succursale à Casablanca dont les activités principales sont : l'activité de centre d'appel BPO/ITO, la formation et le conseil, le courtage et l'intermédiation en assurance, et l'export de services.

3 Evénements post clôture

3.1 Acquisition Contact Consulting le 31 janvier 2019

Umanis a fait l'acquisition le 31 janvier 2019 de 100% des titres de la société CONTACTS CONSULTING, qui a pour activité le conseil en AMOA, le management des organisations et en systèmes d'informations et l'accompagnement des entreprises dans la définition et le pilotage de leurs projets de transformation.

La Société réalise ses prestations principalement en Ile de France et dans le Sud Ouest de la France. Son chiffre d'affaires est en croissance depuis 2016.

Cette acquisition a pour objectif pour UMANIS SA de renforcer son activité de conseil et aussi d'élargir son portefeuille clients notamment dans le domaine de l'industrie aéronautique et de la distribution.

L'acquisition sera refinancée par tirage sur le contrat de crédit de croissance externe.

4 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 12 sociétés consolidées, contre 16 au 31 décembre 2017. Les 4 sorties de périmètre de l'exercice concernent des sociétés qui étaient intégrées globalement.

La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après :

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt		
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère	Société mère			
Etudes, conseils, formations							
Umanis Industrie (ex consulting)	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	100,00%	98.53%		
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100,00%	100.00%		
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100,00%	100.00%		
Umanis Innovatives Services (Espagne)	Madrid - Espagne		Intégration globale	100,00%	99.81%		
Umanis Luxembourg	Luxembourg-Luxembourg	2007-2218818	Intégration globale	100,00%	100.00%		
Umanis BPO Maroc	Casablanca-Maroc		Intégration globale	100,00%	100.00%		
Umanis Academy	Casablanca - Maroc		Intégration globale	95,00%	1		
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	99,81%	99.81%		
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	99,81%	99.81%		
Umanis (Pologne) Sp Z.o.o.	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100,00%	99.81%		
Sorties en 2018 (suite Transmission universelle de patrimoine vers Umanis SA)							
Umanis Computer	Levallois - France	RCS 440 475 226	Intégration globale				
Sorties en 2018 (suite liquidation)							
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale				
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108 769	Intégration globale				
Centre d'appel							
Umanis Managed Services	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100,00%	100.00%		
Umanis Intermédiation	Casablanca-Maroc			Succursale d'Umanis Managed Services			
Publicité, Communication							
Sorties en 2018 (suite Transmission universelle de patrimoine vers Umanis SA)							
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale				

5 Informations par segment d'activité et par zone géographique

5.1 Informations par activité au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	<i>ESN</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	198 602	8 141	206 743
Résultat Opérationnel	15 492	162	15 654

5.2 Informations par activité au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	<i>ESN</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>Computer</i> *	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	180 570	8 976	261	189 807
Résultat Opérationnel	23 753	503	(680)	23 576

*Les activités du secteur Computer ont été transférées aux activités du secteur ESN par voie de TUP (cf note 2.4) sur 2018.

5.3 Informations par zone géographique au 31 décembre 2018

En milliers d'euros	<i>France y compris Maroc</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	202 650	4 093	206 743
Résultat Opérationnel	15 291	363	15 654

5.4 Informations par zone géographique au 31 décembre 2017

En milliers d'euros	<i>France y compris Maroc</i>	<i>Europe</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	186 381	3 426	189 807
Résultat Opérationnel	23 491	85	23 576

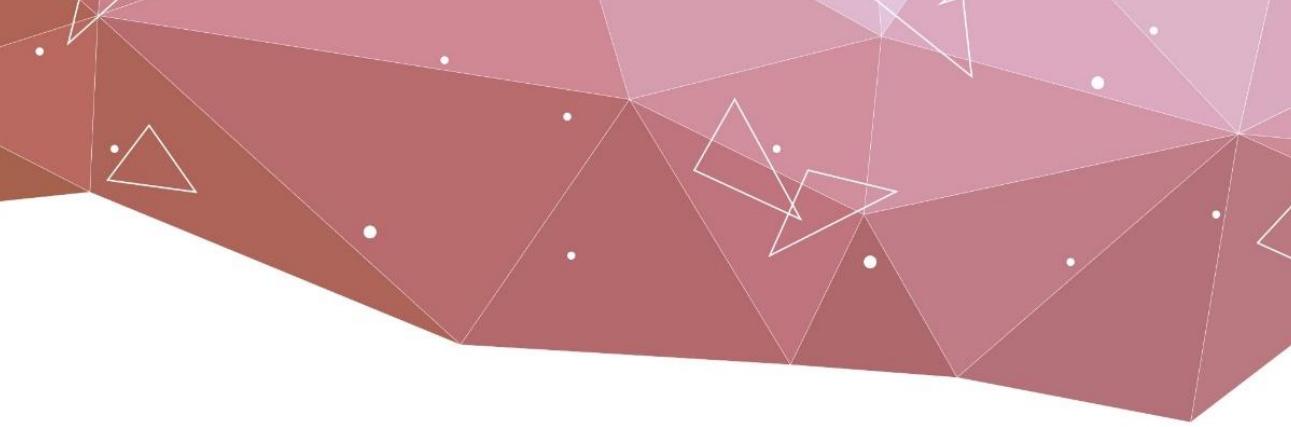
6 Goodwills et immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2017	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	Autres Flux	31/12/2018
Valeurs brutes						
Goodwills	63 224	9 730				72 954
Frais de développement						
Brevets et licences	1 379	964		144	1 794	4 281
Autres	9 115	5 483		(2)	(1 768)	12 827
Total	73 718	16 176		142	25	90 062
Amortissements/ Dépréciations						
Goodwills		(7 319)				(7 319)
Frais de développement						
Brevets et licences	(1 283)	(124)		(144)	(1 632)	(3 182)
Autres	(8 612)	(662)		2	1 606	(7 666)
Total	(17 214)	(785)		(142)	(25)	(18 167)
Valeurs nettes comptables						
Goodwills	55 906	9 730				65 636
Frais de développement						
Brevets et licences	96	840			162	1 097
Autres	502	4 821			(162)	5 162
Total	56 505	15 391				71 894

Tous les goodwill ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués. Les acquisitions de l'exercice sont principalement constituées de la valeur du rachat du fonds de commerce CMS.

6.1 Détail des goodwill par segment en 2018 et 2017 :

En milliers d'euros	ESN	Centres d'Appel	31/12/2018
Valeur Brute comptable de l'unité	72 954		72 954
Dépréciation	(7 319)		(7 319)
Goodwill NET		-	65 636



<i>En milliers d'euros</i>	<i>ESN</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>Computer</i>	<i>31/12/2017</i>
Valeur Brute comptable de l'unité	63 224			63 224
Dépréciation	(7 319)			(7 319)
Goodwill NET	55 906	-	-	55 906

6.2 Détail des tests effectués

	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Taux de croissance à l'infini
UGT ESN	9,30%	5 ans	5,60%	0,00%

En application de la norme IAS 36, le Groupe a procédé à des analyses de sensibilité sur le résultat des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de taux d'actualisation, de taux de croissance à long terme et de variations des flux de trésorerie.

Ces analyses ont été menées de la manière suivante :

- Utilisation d'hypothèses dégradées concernant l'évolution du ROC et du chiffre d'affaires sur la période 2019 – 2023 et sur la valeur terminale ou
- Augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation.

Les tests de sensibilité ont été effectués en conservant le taux de croissance à long terme retenu par le Groupe de 0.

Les résultats des tests de sensibilité n'ont pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur comptable.

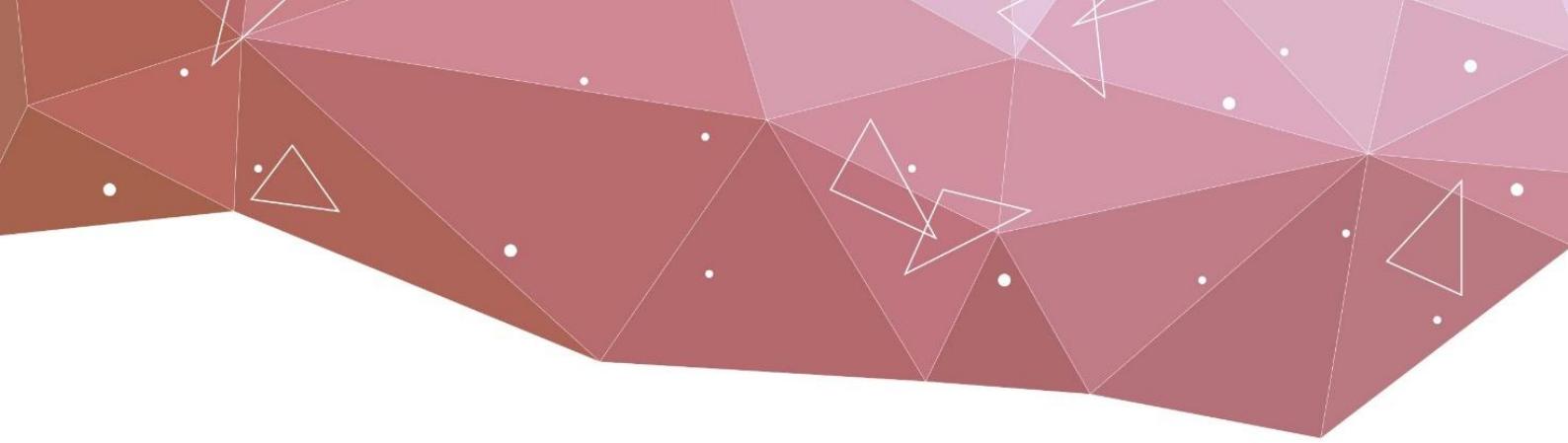
7 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2017	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/2018
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	32				32
Immobilisations corporelles en cours	1 210	7	40	(1 170)	7
Autres	11 663	1 574	1 811	1 170	12 596
Total	12 906	1 581	1 851		12 636
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(32)				(32)
Immobilisations corporelles en cours					
Autres	(9 114)	(1 077)	(1 782)	(8)	(8 416)
Total	(9 146)	(1 077)	(1 782)	(8)	(8 448)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines					
Immobilisations corporelles en cours	1 210	7	40	(1 170)	7
Autres	2 549	497	29	1 162	4 180
Total	3 759	505	69	(8)	4 187

8 Autres participations

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Titres Civipol	82	152
Autres	12	13
TOTAL	94	165

La valeur nette des titres Civipol (détenus à hauteur de 5.88%) est de 82 K€ à la clôture 2018, une dépréciation de 70 K€ ayant été constatée, la valeur d'inventaire étant inférieure à la valeur brute.



9 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Prêts	2 896	2 468
Dépôts et cautionnements	1 533	1 709
Créances fiscales	16 511	12 503
TOTAL	20 939	16 680

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances fiscales sont composées :

- de créances de CIR dont l'échéance d'utilisation ou de remboursement est supérieure à 1 an pour 13 336 K€.
- de créances de CICE dont l'échéance d'utilisation ou de remboursement est supérieure à 1 an pour 3 175 K€.

Le délai de remboursement d'un CIR et d'un CICE, en cas de validation, est de 3 ans après son dépôt.

10 Clients

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés	5 737	7 721
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	(649)	(2 355)
Actifs sur contrats	13 649	10 529
Créances cédées avec recours (non déconsolidées)	4 664	1 104
TOTAL	23 401	16 999

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cadre du contrat d'affacturage (cf note 1.14), le groupe a cédé ses créances commerciales pour un montant total de 49 705 K€ au 31 décembre 2018 contre 48 025 K€ au 31 décembre 2017.

Le montant des avances consenties au groupe dans le cadre de ces cessions s'élève à 43 815 k€ au 31 décembre 2018 contre 45 562 K€ au 31 décembre 2017.

11 Créances diverses courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Créances sur personnel et organismes sociaux	122	195
Créances sur l'état	17 381	18 103
Avances et acomptes reçus sur commandes	120	146
Autres créances	6 479	8 409
Charges constatées d'avance	1 713	1 397
TOTAL	25 815	28 251

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

Les créances sur l'état intègrent la part courante des créances CIR pour leur montant net des éventuelles dépréciations constatées.

12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Disponibilités	24 453	19 061
TOTAL	24 453	19 061
Découverts bancaires	(59)	(91)
TOTAL	24 394	18 970

13 Capitaux propres

13.1 Capital social

Le capital social de la société Umanis se compose à la date du 31 décembre 2018 de 18 506 335 actions d'une valeur nominale de 0,11 euro.

13.2 Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion correspond principalement aux effets de change des devises marocaines.

14 Résultat par action

Le résultat par action est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Résultat net Part du Groupe	11 334 654	19 283 200
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	18 506 335	17 294 167
Résultat en euros par action	0,61	1,12

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En millieurs d'euros</i>	2018	2017
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	11 334 654	19 283 200
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	18 506 335	18 506 335
Résultat dilué en euros par action	0,61	1,04

15 Passifs financiers courants

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts Divers		
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	14 060	10 516
Emprunt sur créances clients cédées avec recours	4 664	1 104
Total	18 724	11 621
Découverts bancaires	59	91
Total	18 782	11 712

La partie court terme des emprunts comprend les emprunts liés au financement des acquisitions, les pré-financements reçus de la BPI au titre du CIR et les dettes financières au titre du financement par le factor des créances sous-traitées.

Les principaux emprunts du groupe au 31 décembre 2018 sont :

- **Crédit de croissance externe d'un montant de 40 millions d'euros**

Ce contrat de crédit de croissance externe a été conclu avec les banques le 28 septembre 2016 pour un montant initial de 20 millions d'euros porté, par voie d'avenant, à 28 millions d'euros en 2017 puis à 40 millions d'euros sur l'exercice.

En garantie de toute obligation de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre de l'utilisation pour cette acquisition, du crédit de croissance externe additionnel, il a été consenti par UMANIS aux banques prêteuses, le nantissement de 1er rang de fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis »), le nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA, le nantissement de second rang du fonds de commerce UMANIS (en ce compris tout établissement secondaire figurant en annexe dudit acte ainsi que la marque « Umanis »).

- **Lignes BPI**

La Société Umanis ayant obtenu un préfinancement des CIR 2010 et 2011 à hauteur de 90% des demandes, celle-ci va devoir rembourser à BPI la différence avec les montants validés par l'Administration Fiscale. A cet effet, un contrat de prêt à moyen terme a été conclu, le 27 juin 2016, avec BPI pour 4,2m€ sur 7 ans incluant 2 années de franchise de remboursement de capital (2,34% d'intérêts). S'agissant des autres avances BPI sur CIR, leur montant total sera classé dans la partie court- terme des dettes financières consolidées.

En complément, la société bénéficie de lignes de crédits auprès de la BPI dans le cadre du préfinancement des demandes de CIR. Au 31 décembre 2018 la société bénéficie ainsi d'un crédit de l'ordre de 5,8m€. Ces lignes ont été accordées sur la base d'échéances d'un an renouvelables.

16 Passifs financiers non courants

En milliers d'euros	31/12/2018	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	26 400	7 542	8 173	8 173	2 511
Total au 31/12/2018	26 400	7 542	8 173	8 173	2 511
Total au 31/12/2017	24 031	4 981	5 353	5 353	8 344

Les emprunts et dettes sont constitués principalement de la partie long terme de l'emprunt relatif aux acquisitions.

17 Provisions pour retraite et engagements assimilés

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspondent à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Indemnités de départ en retraite	4 790	4 167
TOTAL	4 790	4 167

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires est incluse en « charges de personnel » du compte de résultat.

Variation des indemnités de départ en retraite :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Engagement à l'ouverture de l'exercice	4 167	4 564
Variation de la charge à hypothèses constantes	459	521
Ecarts actuariels (révisions des hypothèses de calculs)	(122)	(1 038)
Acquisitions	507	120
Prestation payée	(221)	
Engagement à la clôture de l'exercice	4 790	4 167

18 Autres provisions et passifs éventuels

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018	Courant au 31/12/2018	Non courant au 31/12/2018
Provisions pour litiges	792	583	422	953	953	
Autres provisions pour charges	632		632	-	-	
TOTAL	1 425	583	1 055	953	953	-

La provision pour litiges concerne :

- des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe pour 795 K€. Cette provision est déterminée selon le niveau de risque associé.
- des pertes à terminaison sur les contrats au forfait (cf note 1.2.3) pour 158 K€ .

Après analyse des risques, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours à caractère commercial.

19 Dettes fournisseurs, impôts et autres passifs courants

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	9 766	5 043
Dettes d'Impôt courant	286	31
Dettes fiscales et sociales	41 656	37 913
Autres dettes	2 657	3 004
Passifs sur contrats	5 691	4 539
TOTAL	60 057	50 529

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs courants correspond à une évaluation raisonnable de leur juste valeur.

20 Instruments financiers

20.1 Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Juste valeur par les autres éléments du résultat global</i>	<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture</i>	<i>Coût amorti</i>	<i>Total Juste valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Autres participations		94			94	94
Autres actifs financiers à long terme			20 939		20 939	20 939
Clients et comptes rattachés			23 401		23 401	23 401
Autres actifs courants			25 815		25 815	25 815
Trésorerie	24 453				24 453	24 453
Equivalents de trésorerie						
TOTAL ACTIF FINANCIER	24 453	94	70 155	-	94 702	94 702
Emprunts et dettes financières					34 573	34 573
Emprunt sur créances clients cédées avec recours					4 664	4 664
Fournisseurs et comptes rattachés					9 766	9 766
Autres dettes courantes					5 005	5 005
Découverts bancaires	59					59
TOTAL PASSIF FINANCIER	59		-	-	54 008	54 066

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les prêts et créances sont constitués essentiellement à l'actif du poste client, des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances, et au passif des dettes fournisseurs.

- Les emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

21 Risques de marché du Groupe Umanis

21.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistrabilité est faible et qui sont par ailleurs garanties via un contrat d'assurance-crédit.

Les 10 premiers clients du groupe représentent :

En milliers d'euros	2 018	2 017	2 016	2 015	2 014
Nombre de clients	669	899	1 117	884	836
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	97 165	73 321	69 756	60 556	54 452
10 premiers clients(en %)	47%	38%	45%	41%	39%

En 2018, le Groupe a su remporter de nouveaux référencements (GRDF, ARTE, Jardiland, BPCE, Crédit Agricole, ADP, Agirc Arrco, Enedis, MGEN, Orange, Groupe Pasteur Mutualité, Hub one, Dalkia, April Arval, etc...) et gagner de nouveaux contrats pluriannuels auprès des grands donneurs d'ordre (BNP, Lexis Nexis, Labocea, Faurecia, PSA, Orange, Servier, RATP, France Télévision, UNIFAF, CERBA, etc.).

21.2 Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés pour

des opérations de croissance externe), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée aux acquisitions est assortie de covenants (voir note 15) vis-à vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage sont à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2018, ces fonds disponibles s'élèvent à 5 076 K€.

21.3 Risque de Change

Le Groupe est exposé au risque de change euro et devise marocaine dans le cadre de ses relations avec ses filiales marocaines.

Le Groupe est exposé de manière très ponctuelle à des opérations commerciales non libellés en euro. Dès que le montant est significatif, le Groupe procède à des couvertures spécifiques sur ces opérations.

Les emprunts du groupe sont libellés en euros.

21.4 Risque de Taux

La société détient un portefeuille de caps destiné à la couverture du risque de taux sur son contrat de crédit de croissance externe, et ce, pour honorer ses engagements envers ses partenaires du pool bancaire.

Contractuellement, la société est tenue de couvrir ses emprunts à hauteur d'un minimum de 60%.

Les caractéristiques des CAP ainsi mis place à hauteur de 16,8 millions d'euros sur 3 ans (échéance au 31 décembre 2020), s'établissent ainsi :

	Date de départ	Date échéance	Type	Taux fixe	Nominal	Taux initial	Devise
BNP	20/03/2017	31/12/2020	CAP	0%	5 600 000	Euribor 6M	EUR
NATIXIS	20/03/2017	31/12/2020	CAP	0%	5 600 000	Euribor 6M	EUR
PALATINE	20/03/2017	31/12/2020	CAP	0%	5 600 000	Euribor 6M	EUR

La juste valeur des CAP est négligeable au 31/12/2018.

22 Charges de personnel et effectif

22.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Salaires et traitements	99 404	90 472
Charges sociales	37 835	32 412
TOTAL	137 240	122 884

Les charges de personnel contiennent un produit de CICE pour 2 651 K€ pour l'exercice 2018 contre 2 948 K€ pour l'exercice 2017 ainsi qu'un produit de CIR de 4 436 K€ pour l'exercice 2018 contre 4 773 K€ pour l'exercice 2017.

22.2 Décomposition des charges de personnel par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
France (y compris Maroc)	134 229	120 160
Reste de l'Europe	3 011	2 724
TOTAL	137 240	122 884

22.3 Effectifs moyen 2018

<i>En nombre</i>	2018	2017
Cadres	1 970	1 760
Employés	507	580
TOTAL	2 477	2 340

23 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Dépréciation Marque	(4 725)	
CIR antérieurs et provision sur CIR	(1 295)	9 504
Autres	(43)	40
Honoraires et coûts d'acquisitions non récurrents	(2 297)	
TOTAL	(3 636)	4 819

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et non récurrents.

24 Résultat financier net

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	22
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	(1 320)	(1 541)
Coût de l'endettement financier net	(1 320)	(1 519)
Gains de change	16	2
Pertes de change		(30)
Actualisation de la dette	(14)	348
Autres	(39)	32
Autres produits et charges financiers	(37)	353
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	(1 357)	(1 166)

25 Impôts sur les résultats

25.1 Charge d'impôts

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Impôts courants	(385)	(18)
Impôts différés	(265)	(1 031)
CVAE	(2 311)	(2 077)
SITUATION A LA CLOTURE	(2 961)	(3 126)

25.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2017
Résultat net avant impôt	14 296	22 410
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(4 765)	(7 469)
Rapprochement		
Crédits d'impôts (CIR et CICE)	1 974	5 743
Utilisation de déficits non activés	1 152	598
Incidence évolution taux impôt en France	0	(1 051)
Différences Permanentes	(50)	81
Autres	181	348
Différentiel de Taux impôt différé / impôt courant	88	8
CVAE	(1 541)	(1 384)
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	(2 961)	(3 126)
Taux d'impôt effectif	20,71%	13,95%

25.3 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
PIDR	1 198	1 042
Activations des déficits	2 103	2 857
Autres	291	250
Total Impôts différés actifs	3 591	4 149
Ellimination des provisions Intercos	(293)	(562)
Autres	(1 268)	(80)
Total Impôts différés passifs	(1 561)	(642)
IMPOTS DIFFERES NETS	2 030	3 507

26 Rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

Prénom,Nom	Fixe	Avantages en nature	Exceptionnelle	Jetons de présence	Société versant les jetons de présence
Laurent PIEPSZOWNIK(PDG)	153 686	-	95 967	33 333 39 905	Umanis SA Umanis Luxembourg
Olivier POULIGNY (DG)	223 416	-	-	33 333 54 375	Umanis SA Umanis Luxembourg
Eric DELAFONTENELLE (Adm)	95 643	-	-	33 333	Umanis SA

La rémunération exceptionnelle versée à Monsieur PIEPSZOWNIK par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 correspond à l'indemnité de départ en retraite.

Aucune autre rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

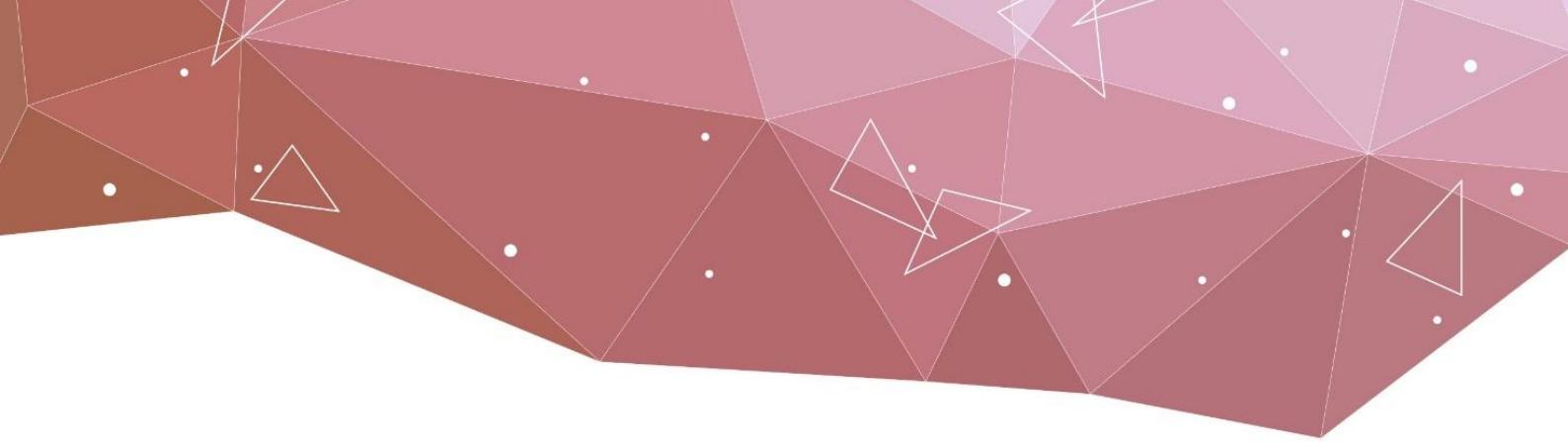
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 86 714€

27 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i> Montants HT	KPMG	Exelmans Audit et Conseil	TOTAL
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels consolidés	83	108	190
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels consolidés	15	15	29
Autres filiales intégrées globalement			
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC	3	222	225
TOTAL	100	344	444

28 Engagements donnés ou reçus

Société	31/12/2018
Avals, cautions et garanties données	
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement des projets de croissance externe	
Umanis SA	<p>Sûretés consenties par UMANIS SA aux banques prêteuses (Banque Palatine, BNP PARIBAS, BCMNE et CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE France) en garantie de toute obligations de paiement et de remboursement en principal, intérêts, de toutes commissions et de tous frais et accessoires et sommes quelconques dus ou qui seront dus par UMANIS au titre des Crédits de croissance externe conclus le 28 septembre 2016 et de son avenant n°1 en date du 26 avril 2018 pour le financement de l'acquisition du fonds de commerce CMS GROUP suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de 1er rang de fonds de commerce UMANIS (en ce compris la marque « Umanis ») - Nantissement de la totalité des actions UMANIS MANAGED SERVICES (4.772 actions) détenues par UMANIS SA - Nantissement de second rang du fonds de commerce UMANIS (en ce compris tout établissement secondaire figurant en annexe dudit acte ainsi que la marque « Umanis ») - Engagement de cautionnement simple consenti par la société HAR, actionnaire majoritaire de la société CMS GROUP, dont UMANIS a fait l'acquisition du fonds de commerce le 30/04/2018, pour une durée de 12 mois pour le paiement et le remboursement de toutes les sommes qui pourraient être dues par CMS GROUP au titre de l'engagement d'indemnisation prévu à l'acte de cession de fonds de commerce et dans la limite d'une somme maximum de 12.000.000 euros. Cet engagement d'indemnisation couvre tout préjudice subi par l'acquéreur et causé directement par l'inexactitude des déclarations faites par le cédant ou des engagements pris par lui dans le cadre de la cession de fonds de commerce.
Autres engagements donnés	
Umanis SA	Engagements sur loyers commerciaux : 18 380KE
Avals, cautions et garanties reçus	
Umanis SA	<p>Garantie d'actif et de passif consentie par les cédants des sociétés PRIMLOG et PRIMLOG SOLUTIONS à UMANIS SA dans le cadre de l'acquisition de PRIMLOG et PRIMLOG SOLUTIONS en date du 24/07/2017 pour un "montant plafond" de 1.625.000 euros degressif sur 3 ans sans franchise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantie contre garantie par une garantie bancaire à première demande égale à 50% du "montant plafond" et degressif également sur 3 ans dans les mêmes conditions.



29 Transactions entre parties liées

La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 935 K€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers de l'année 2018.

La société AMAYAS détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 238 K€ facturé par la société AMAYAS. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 10 K€ facturé à la société AMAYAS. Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2018 un montant de 63 K€ au titre des loyers perçus.

La société HARINGTON Technologie détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est à la fois cliente et fournisseurs de Umanis SA. Umanis a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 329 K€ facturé par la société HARINGTON Technologies. Umanis SA a enregistré dans ses produits un montant de 211 K€ facturé à la société HARINGTON Technologies.

Umanis a également enregistré dans ses produits au 31 décembre 2018 un montant de 115 K€ au titre des loyers perçus.

La SCI Lox détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 104 K€ facturé par la SCI LOX au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI Jules Guesde détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 408 K€ facturé par la SCI Jules Guesde au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI Pont de l'Arche détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à St Avertin, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 153 K€ facturé par la SCI Pont de l'Arche au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI Jules Guesde 2 détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, Messieurs Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un immeuble de bureaux à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 122 K€ facturé par la SCI Jules Guesde 2 au titre des loyers de l'année 2018.

La SCI 20/22 bis Rue Raspail détenue majoritairement par le mandataire social d'Umanis SA, Monsieur Olivier POULIGNY, est propriétaire d'un appartement à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2018 un montant de 16 K€ facturé par la SCI 20/22 bis Rue Raspail au titre des loyers de l'année 2018.

Umanis S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés et les comptes sociaux*

Les procédures d'audit des comptes annuels sont effectuées et le rapport d'audit relatif à la certification est en cours d'émission par les commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

Umanis S.A.

7-9, rue Paul Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret